Renea von Este

und ihre Töchter:

Anna von Guise, Lukrezia von Urbino

und

Leonore von Este.

Von

Ernst Münch.

Zweiter Band.

Aachen und Leipzig,
Verlag von J. A. Mayer.
1833.

1823

Erinnerungen

an ausgezeichnete

Frauen Italiens,

ihr Leben und ihre Schriften.

Von

E. Münch.

Zweiter Band.

Renea von Este und ihre Töchter: Anna von Guise
Lukrezia von Urbino und Leonore
von Este.

Aachen und Leipzig,
Verlag von J. A. Mayer.
1833.

Vorwort.

Durch allerlei Umstände verspätet, folgt jetzt erst, nach beinahe zweijährigem Zwischenraum, der zweite Theil dieses Werkleins. Da die zum Drucke bestimmten Aufsätze, welche die Beilagen bilden sollten, die Berechnung der Offizin überschritten, so wurde damals von dieser ohne unser Wissen und Zuthun, eine willkürliche Sonderung vorgenommen, und die Aufsätze aus ihrer natürlichen Reihenfolge gerissen. Dieß wird blos zu dem Ende bemerkt, damit nicht den Verfasser und Herausgeber der Vorwurf treffe, als habe er die Sache dem Drucke übergeben, ehe noch das Ganze vollständig beisammen gewesen sey. Gleichwohl wurden mehrere Stücke wirklich erst später, ihrer Seltenheit wegen, aufgefunden. Einen willkommenen Nachtrag dürften sicher die nicht so

fast auf die vier Frauen, als ihren Hof- und Familienkreis und auf ihre Freunde und Freundinnen, sich beziehenden Gedichte Tasso's bilden, welche hier zugegeben worden sind. Verschiedene andere Sachen, welche man ebenfalls zu liefern wünschte, als: die Abhandlung über die Liebe, welche Tasso der Prinzessin Leonore zugeeignet, der Prozeß des Hauses Nemours gegen Cesar d'Este und die Leichenpredigt Severin Bertrands auf die Herzogin Anna, ließen wir wegen des allzugroßen Raumes weg, welchen sie eingenommen haben würden.

Dafür jedoch sind wir so glücklich, dem Publikum anzeigen zu können, daß wir, in Folge eifriger Nachforschungen auf einen kostbaren Schatz von ungedruckten Briefen und Memoiren sämmtlicher vier Fürstinnen und ihrer Brüder, Oheime und Freunde gestoßen sind, welche, sowohl über das Privatleben des Hofes von Ferrara, als über die politische und Kirchengeschichte, über das wissenschaftliche und künstlerische Leben und Weben in Italien während des 15ten und 16ten Jahrhunderts neues Licht verbreiten, welche eine Menge von Schriften und Abhand-

lungen umstoßen, eine Umarbeitung vieler Kapitel der Geschichte nöthig machen, und welche namentlich die geheime Geschichte der Ligue in Frankreich von mehr als einer Seite, oft in einem von dem bisherigen ganz verschiedenen Geiste, aufhellen. Dieser Briefe sind mehrere tausende vorhanden und die Ueberschriften schon verrathen ihre Wichtigkeit. Da jedoch Gründe der Politik von ausführlicherer Bezeichnung den Biographen der Frauen des Hauses Este dermal noch abhalten, so begnügt er sich, die Zusicherung zu geben, daß eine litterarische Reise im nächsten Jahre ihn in den Stand setzen wird, den Schatz zu heben und zum Gemeingute zu machen, wenigstens in der Art und Weise von Raumers historischen Briefen in Paris.

Der großartige Charakter Renea's, die mütterliche Sorgfalt für ihre Kinder bis zum letzten Lebenshauche, ihr vielfaches Familienunglück, die Irrungen zwischen den verschiedenen Gliedern des Hauses, die Anstrengungen der Herzogin für ihre protestantischen Glaubensgenossen, die Intriguen des Hofes, der Parteien, der Parteihäupter treten klar und als lebendige Porträte

aus jenen urkundlichen Denkmalen hervor; eben so die geistvolle Wirksamkeit Lukreziens und die liebenswürdige Seele Leonorens. Verbunden mit anderen Forschungen, welche der Herausgeber über berühmte Frauen, Gelehrten und Künstler Italiens von Ende des 15ten bis Ende des 16ten Jahrhunderts angestellt und mit den Schätzen, die er bis jetzt gesammelt hat, werden jene Briefe ein zusammenhängendes Ganzes und ein mannigfaltiges lebensvolles Gemählde hoher geistiger Kultur mitten unter barbarischen Kriegen und schändlichen Glaubensverfolgungen darbieten, auch vielleicht durch die Art und Weise, wie aus dem aufgehäuften Stoffe das herrliche Panorama befreit von allem litterarischen Ballaste, mit Zeit und Muße aufgeführt werden soll, einen eigenthümlichen Reiz erhalten. Der Herausgeber ist auf einen Schacht gestoßen, worin gediegenes Gold verborgen liegt und frische Quellen für ächt poetische und reinmenschliche Richtungen begeisterte Gemüther strömen.

Stuttgart, im September 1833.

E. Münch.

Beilagen

zu den

Biographien Renea's von Valois

und ihrer Töchter

Anna, Lukrezia und Leonora.

Zweite Abtheilung.

I.

Renée von Ferrara an den König von Frankreich, Heinrich II.

(G. Ribier, Lettres et Memoires d'Estat, Paris 1667, fol., T. II.) *).

Monseigneur, j'ay esprouvé par vostre derniere Lettre votre équité envers moy, me faisant entendre que voulez embrasser mes affaires, non seulement comme de Tante, mais comme Mere ou Fille, qui m'est, Monseigneur, chose de telle obligation, que je ne vous puis assez tres humblement remercier, veu l'extreme besoin que j'ay de votre protection; lequel besoin Monseigneur, vous pourrez assez comprendre, par le peu de compte qui a esté fait de tant d'honnestes remontrances, qu'il vous a pleu de faire en ma faveur, en

*) Eine für die politische Geschichte sehr wichtige Sammlung von Staatsschriften, kleinen Memoires und Briefen vieler ausgezeichneten Personen jener Zeit, welche von den wenigsten Historikern beachtet worden.

l'équité et justice de ma cause. Chose qui est si apparente, que celuy mesme qui refuse, n'a peu rendre autre raison, n'y repondre avec fondement à celles qui luy ont esté alleguées de votre part, si non qu'il a resolu de faire ainsi, et n'a deliberé pour qui que ce soit d'en fairé autrement: qui est tel indice de la volonté qu'il me porte, qui est venué à telle extremité, que chacun le peut connaistre. Je me tiens neanmoins assurée que vostre bonté, Monseigneur, ne permettra pas que je sois éconduite en chose si juste et raisonnable; laissant à vous écrire, Monseigneur, de toutes les pratiques et subtilitez qui ont esté usées, tant avant la presentation de vos Lettres qu'apres, et comme par plusieurs moyens on s'est ingeré a me faire desister de la faveur et protection, qu'il vous plaist prendre de moy en cét endroit. Car je sçay que le Chevalier de Seure fera son de voir.

De Ferrare ce 9 jour de Mars.

Vostre tres humble et tres obeissante

Tante Renée de France.

II.

Der König von Frankreich an den Herzog von Ferrara.

(Aus ebendemſelben Werke.)

Mon Oncle, vous sçavez de quelle grande affection je vous ay dernierement fait requerir par le Chevalier de Seure sur trois points que je desirois, comme je fais encore singulierement, estre accordez à ma Tante Madame la Duchesse vostre Espouse, veu qu'il n'y avoit plus d'obstacles ce me sembloit, elle ayant fait ce que j'ay voulu, qui deut empescher le bon traitement qu'elle merite, pour la Maison et le sang dont elle est issué. Le premier point estoit, de la laisser servir par serviteurs François, tels que je luy pourrois ennuyer par deça, suivant ce qu'elle m'a requis. Le second que vous luy permissiez de jouyr de son bien et revenu, et luy faire fournir par chacun an, la somme que vous luy promîtes par mariage; afin qu'elle eust moyen de se plus honorablement entre tenir, selon la grandeur du lieu dont elle est. Le tiers que vous fussiez content de luy faire restituer ses bagues et joyaux comme la raison le veut. Sur lesquelles trois particularitez j'ay tousjours estimé, mon Oncle, devoir

estre par vous gratifié, selon la civilité, justice et équité de ma Requeste: toute fois à ce que j'ay peu entendre par celle que m'a écrit ledite Chevalier de Seure, vous persister à vouloir bailler à ma Tante d'autres gens que François, pour la servir, et avoir la surintendance de sa Maison; chose qui est un peu dure à supporter à une Princesse comme elle est, esloignée de son pays natal, et laquelle ne peut recevoir plus de consolation, que d'avoir communication et conversation avec gens de sa nation, où elle doit par raison avoir aussi plus de seureté et de confiance au maniment de ses affaires, qu'en nuls autres, et au regard de la jouyssance de son bien et revenu, vous la voulez charger là dessus de la contribution aux detes de mes Cousines vos filles, pour leur Mariage, et de faire outre cela quelque épargne pour subvenir aux autres affaires occurrentes; sans toute fois parler, n'y resoudre de l'ayde et subvention annuelle que vous luy devez faire, pour l'entretenement de son Estat et despense, qui demeureront bien courts, et elle avec peu de moyen d'y fournir, si lesdites charges avoient lieu: et entant que touche la restitution de ses bagues et joyaux, vous n'en avez point encores fait de réponse; en sorte, mon Oncle,

que voyant les choses comme elles sont de ce costé-la, ie vous en ay bien voulu encores écrire presente, pour vous prier autant qu'il m'est possible, de vouloir considerer, que ie ne vous puis parler ny écrire, si non avec telle demonstration d'affection que ie dois de chose qui me touche de si prés, en consanguinité comme fait ma Tante, à l'ennuy de laquelle ie veux participer pour la parfaite amitié que je luy porte, estimant ce que l'on fait pour elle comme si c'estoit pour moy mesme. Et ce qui me fait plus vous presser, mon Oncle, à vouloir satisfaire sur ces trois points, où il n'y a aucun fondement de refus, c'est qu'il me semble qu'elle doit estre d'autant plus respectée en cét endroit, qu'il y va de ma reputation comme vous sçavez, et de la consequence, pour l'Exemple des autres filles de France, qui pourront estre mariées cy-apres à Princes estrangers, combien que par le passé elles ayant esté sur toutes autres honorées de leurs Maris; et ne pense pas que vous voulussiez estre le premier à faire le contraire; mais que vous ferez volontiers, ce que ie vous prie encore une fois de luy vouloir accorder sans plus user de remise ny excuse; autrement vous vous feriez plus de tort qu'a elle mesme; outre que vous me donne-

rez à connoistre que vous voulez faire peu pour moy, et pour ceux qui me touchent. Le Chevalier de Seure vous en dira davantage. Priant Dieu, mon Oncle, etc.

III.

Der Chevalier Deſeure an den König über die Herzogin von Ferrara.

(Aus ebendemſelben Werke.)

Sire, j'ay presenté la Lettre de vostre Majesté à Monseigneur le Duc de Ferrare, et n'ay failly par plusieurs fois, outre le contenu d'icelle, à m'efforcer par toutes les voyes et raisons dont ie me suis peu aduiser, a le persuader à vous gratifier de ce que iustement et instamment l'avez fait requerir; me suis principalement arresté sur le point qui touche de laisser à Madame l'elections de ses Serviteurs domestiques, comme il a fait par le passé, ou pour le moins à vostre Majesté, qui déja luy faisiez entendre que vous luy envoyerez vous mémes, autant qu'elle en auroit besoin; ne m'estant pas fort arresté sur les Bagues, combien qu'il les retienne encores, et n'aye volonté de les rendre; et assés peu sur le maniement de son bien, parce qu'il me

sembloit que le tout dependoit, qu'il gratifiast votre Majesté, de luy laisser l'election de ses serviteurs, se contentant pour l'amour de vous à n'y mettre lesdits Jtaliens: parce qu'à la fin comme je voy de plus en plus, son intention est, les y mettant de parvenir à son premier dessein, qui est à la longue d'eloigner d'elle ses ses autres serviteurs, et faire tant que demeurant le maniment aux dessus dits, il vienne enfin à la priver totalement de son autorité; encores qu'il m'ait assez de fois asseuré que son intention n'a jamais esté de la priver du maniment de son bien, mais seulement y mettre lesdits Italiens, pour la faire contenir en son devoir, et considerer par tel moyen l'autorité, qu'un Mary doit avoir sur sa femme. Incontinent que ledit Seigneur sçeut l'arrivée de ce Courrier qui s'adressoit à moy, il monstra d'estre forte irrité contre Madame, qui luy sembloit en estre occusion; et pensent à son fait tel qu'il est, fit quelque retardement de me vouloir donner audience; pretendant cependant de venir au dessus de son intention, par un moyen qui luy sembla assez aisé: qui toutes fois me fut facile de comprendre, pour estre assez instruit de ses façons de proceder. C'est que Monsieur le Prince son Fils, pendant le retardement de

mon audience m'envoya par deux fois un sien Secretaire, pour m'advertir que le Sr. Duc son Pere monstroit d'estre fort irrité, pour la venue de ce Courrier; et qu'à fin qu'il n'en advint quelque inconveniant, et quelque retardement de vostre service, il avoit avisé qu'il seroit mieux, que pour cette fois on eust un peu de patience, et que suivant cela ie deusse proceder avec luy si doucement, qu'il n'en deust prendre aucune alteration; et que si i'avois quelque chose à negotier de la part de leur Majesté, pour l'affaire de Madame, que ie voulusse commuer cette affaire en autre substance; et que ce qu'il en faisoit, estoit tendant à meilleur fin; afin de n'irriter ledit Sr. Duc son Pere, qui estoit bien prest d'heure en heure d'achever beaucoup de bonnes choses pour vostre service; et que luy mesmes depuys sa venue avoit bien fort achevées, et qu'il croignoit qu'un tel service par un si long temps pretendu, seroit en danger pour ses nouveautéz d'estre bien fort retardé. Sur quoy ie luy fis entendre que ie n'avois aucune charge de V. M. qui deust detourner ledit. Sr. Duc à achever ce qu'il disoit estre si bien en commencé, et de laquelle led. Sr. Duc se denst alterer; mais seulement que V. M. suivant la confiance qu'il avoit en luy, et la grande

seureté de l'affection qu'il avoit connue, qu'il portoit à son service, s'estoit plus qu'asseuré d'estre de luy gratifié touchant l'affaire de Madame, qui importoit si peu audit Sr. Duc; et du quel suivant ce que i'avois entendu par vostre Ambassadeur qui alloit à Rome, luy avoit promis de s'en remettre à vostre volonté, qu'il attendoit d'heure en heure, pour réponse de celles qu'il vous avoit envoyées depuis mon arrivée devers luy; en qui en ce qui me toucheroit, qui bien loin de vouloir le mecontenter, qu'on contraire ie mettrois peine de tout mon pouvoir, de reduire les choses à si bonne fin, que ledit Sr. Duc n'auroit aucune occasion de s'en plaindre; et que le vray office dudit Sr. Prince seroit comme fils de l'un et de l'autre, et comme serviteur du Roy, de s'efforcer de persuader audit Sieur que S. M. fust gratifiée: son dit Secretaire retourna devers moy de rechef, et me pria et conseilla que pour cette fois pour les raisons susdites, ie ne donnasse aucunes lettres audit Sieur Duc, et de tout ce qui en adviendroit mondit Sieur le Prince m'en deschargeroit vers V. M. et qu'au contraire il connoissoit si bien le naturel dudit Sieur son Pere, qui vouloit estre plustost vaincu par l'humilité de Madame, que par nul autre

moyen, qu'il s'asseuroit, que si ie voulois changer madite creance, et faire tant que sa Majesté s'en remit à la volonté dudit Sieur Duc, duquel il connoissoit tant la bonne volonté, qu'il gratifieroit de luy mesme madite Dame, sans en empescher plus personne; et que remettant tout à luy, nous obtiendrions tout ce que nous desirerions à la faveur de madite Dame, sans donner autrement lesdites lettres que i'avois receuës. A quoy ie luy fis reponse que ie n'oserois pas manquer à les donner, et que i'estois trop fait à telles pratiques pour m'en contenter. Et sans vous dire les réponses que ie luy fis à tous les points, ie fis tant d'instance que i'eus audience dudit Sr. Duc, lequel pour la premiere fois fut longtemps sans vouloir me repondre, se monstrant fort éstonné et irrité contre Madame et contre moy, qu'il accusoit d'estre occasion de ces menées qui se faisoient contre luy; et qu'elle et moy nous nous fussions bien bien passez de le priver de la grace de V. M.; enfin pour ensuivre ce que V. M. me commandoit par ses lettres, ie luy voulois persuader de vous gratifier, et essayay de le vaincre de toutes les raisons qui me semblerent plus à propos. A quoy pour cette fois ie ne pus rien gaigner, mais seulement tiray-je de luy, que luy mes-

me vous ferez réponse, et qu'il ne pensoit pas que V. M. eust receu quelques lettres, qu'il vous avoit envoyées, pour ses excuses depuis ma venue: et qu'il ne pouvoit jamais croire, que pour la priere de Madame, ny pour les menées que ie vous pouvois faire, qu'il fust possible que voulussiez le priver de vostre bonne grace, attendu la raison qu'il avoit de son costé: et que tout ce que vous luy écrivez dans cette lettre, estoit pour n'estre adverty de la verité, et que toutes ces choses estoient fausses, qui sont raisons dont il paye tous ceux qui viennent de votre part devers luy. Sur quoy ie luy dis que ie croyois bien qu'elles fussent telles, qu'il disoit, et que non seulement il ne me feroit déplaisir à les vous faire trouver telles; mais que ie l'estimerois grand, s'il vouloit faire trouver vers V. M., ce que Madame et moy vous avions écrit pour mensonge: A qu'encores que telle chose ne fust gueres à mon avantage, si est ce toutes fois que ce seroit un grand moyen de gratifier V. M., et conserver l'amitié que vous luy portiéz, et que cette raison qu'il disoit, estoit la plus apparente, qu'il vous peust alleguer pour tromper et se vanger de tous ceux qu'il doutoit n'avoir écrit la verité.

Trois ou quatre iours aprés, ie fus longuement devers luy, et le persuaday de tant de raisons, qu'enfin sa réponse finale fut, qu'il suppliait V. M. de se deporter de semblables requestes, qui estoit si peu raissonnable que cette-la, specialement touchant ces Italiens; lesquels comme je dit, il ne veut mettre à l'entour de Madame, que pour la faire contenir en son devoir, et pour montrer qu'il est Maistre de sa maison et son Mary; et que quant au bien, il n'a jamais ou volonté de la priver de l'administration d'iceluy; mais que seulement afin qu'il peust estre aduerty de ce qui se fera desormais à la Maison, pour ne retomber aux incommodite d'heresie dont il se voit sorty, il a fait cette deliberation, d'y mettre les dits Italien; et que les Princes ne different en rien des autres hommes communs, sinon d'autant qu'ils sont absolus dans leurs affaires, et qu'il estoit asseuré que cette lettre, et la venuë de ce Chevaucheur, avoit esté impetrée par menées de Cour, comme avoit encores esté auparavant ma venuë devers luy, et que toutes telles choses n'estoient inventées, que pour le priver de l'autorité, qu'un Prince doit, avoir sur sa femme: chose qu'il n'a jamais meritée envers V. M. et que cela

touchoit de trop près sa reputation; et que de plus il ne pouvoit croire s'il vous accordoit cela que vous l'en estimassiez davantage de vous avoir gratifié en chose si deraisonable, et qui ne vous touche en rien pour vostre service, et est á luy de grand incommodité. Ie luy remontray fort au long le tort qu'il se feroit de ne vous gratifier, mesmement qu'il n'etoit question que desdits Italiens, et de vons laisser au lieu d'eux pourvoir Madame de serviteurs, et que cette obstination que ie voyois qu'il avoit, ne me sembloit digne de luy; et que telle dureté ne pouvoit estre fondée, que sur une des deux raisons, qui estoient telles, qu'il se feroit luy mesme peu d'honneur de les alleguer, à scavoir de mettre les dis Italiens pour contenir Madame en la bonne reduction où elle est, ou bien par un secret dessein, venir à bont de luy faire par aux manier ses affaires, afin d'en tirer au bout de l'un quelque profit. Quant au premier point, non seulement ses sages ne se veulent donner blasme, mais en partie doivent efforcer de les couvrir de tout leur pouvoir, comme il devroit faire, s'il a encore quelque doute que ladite Dame ne soit si bien reduite; montrant par la d'enlever le scandale qui en

viendroit advenant cela, et non pas publier qu'il en doute, comme à la verité ie croy qu'en cet endroit, il n'en soit pas plus besoin d'en douter; que s'il le fait pour taciteement espargner quelque chose, de tant plus se feroit-il de tort, parcequel'on penseroit, qu'il ne seroit si riche, qu'on a creu jusques à cette heure; ou bien que l'estant, ce luy seroit peu d'honneur de vous refuser une Requeste pour le respect d'une petit espargne, et qu'il se feroit par tel moyen estimer autant avaricieux, que l'on l'a le passé jugé liberal. Quant à ce qu'il me disoit qu'il le faisoit pour se montrer autorisé, qu'il me sembloit encores que cette raison estoit aussi peu valable; estant asseuré que V. M. ne le vouloit frustrer de l'autorité qu'il doit avoir, comme vous ne l'avez iamais fait, pour le passé, et qu'il seroit aussi obey, reveré et servy des François qu'il vous plairoit mettre à la Maison de Madame, comme des Italiens ses propres sujets: et ne l'avez pas le passé iamais empesché de chastier ceux d'eux qui viendroient à faillir, ny ne voulez faire à present; et l'ay supplie qu'il mesurast avant que de vous refuser, le peu d'honneur qu'il se feroit, et le peu de contentement qu'en auroient tous ses amys, de se mettre en ha-

sard en ce faisant, d'estre privé de la bonne grace de V. M. veus ce que vous luy requeres, a esté par luy octroyé au feu Roy vostre Pere, et depuis à vous tant de temps, iusq'à present; et que cette fantaisie luy estoit venué peu de temps; et l'ay supplié bien fort outres ce de considerer que vostre Majesté n'estoit Prince qui se fust si legerement qu'il pensoit, porté à luy écrire si affectueusement, qu'il y alloit en ce de vostre reputation s'il n'estoit ainsi; pour laquelle conserver il devroit non seulement vous gratifier de si peu de chose, mais à un besoin mettre sa personne et Estat, selon l'assurance que vous en aviez tousiours faite, et que vous feriez de bon coeur la semblable pour luy en toutes choses. Surquoy il me dit que outre ce qu'il me disoit, il vous écriroit par son Ambassadeur bien fort au long ses excuses sur ce qu'il ne vous accordoit; disant que si V. M. le vouloit priver de vostre bonne grace, pour une chose si iniuste et si contre raison, qu'il faudroit qu'il prît patience; mais que Madame avoit grand tort de pourchasser pour ses passions particulieres la ruine de luy, et de sa Maison, et que ce n'estoit pas la le chemin de le reduire à la raison, luy qui estoit trop bon et genereux:

et qu'elle mesme pouvoit, s'en remettant humblement à sa volonté, impetrer de luy toutes choses.

De Ferrare ce cinquiéme Mars.

Le Chevalier de Seure.

IV.

Lilio Giraldi's Zueignung ſeiner Dialogen über die Dichter ſeiner Zeit an die Herzogin Renea.

(Girald. Opp. Edit. poster.)

Stilponem, Megaricum philosophum, acutum sane hominem et probatum antiquis temporibus, accepimus, cum per quietem aliquando iratum Neptunum vidisset, quod illi, ut patrius mos erat, eodem non mactasset, nihil territum dixisse: quid agis, o Neptune? quid ut puer iratus, huc ad me venisti? an ea scilicet causa, quod a fœneratoribus mutuo pecuniam non accepi, ut opimæ nidore victimæ tota tibi civitas compleretur? Cæterum egi ex iis, quæ domi erant, sacra pro facultate feci. Hic subrisisse visus est Neptunus, porrectaque dextra polliceri se secundum annum, uberemque proventum ejus gratia Megarensibus concessurum. Ita mihi Dux inclyta ac Princeps illustrissima, de meis his Dialogis evenire optaverim, quos olim pene puer, seu

ingenii crepundia, composueram, nunc vero demum sub tuo nomine in lucem dare constitui, ut ex domi nata, parva licet, fætura, ex bona tamen nostra voluntate, non exigua literarum studiosis utilitas, fructusque proveniret. Sed qui nec formæ et venustatis deæ pepercit Momus, me terret idemtidem et veluti Calliphanis (ut est in Græcorum proverbio) vanum et inane meum hoc studium accusat; et licet ipse ea, quæ in omnium ore versatur, excusatione metueri nitar, me pro viribus et facultate fecisse: ille nihilominus usque terrere non desinit, id fecisse non satis esse dictitans, desistendum ab incœpto potius, quam aliquid male tentandum. Contra ego his exemplis atque sententiis obniti sæpe sum solitus, ne ceu humilis ac demissi animi homo terreri videar. Cujus id vitium esse scribit Aristoteles, ignominiam ne quid em minimam ferre posse, et quamlibet jacturam, summam existimare calamitatem: illudque imprimitis Hieronymi Rhodii objicio, dicentis, pigriores canes semper domi torpescere, pellesque et ossa rodere, in venationem nunquam descendere, nec ferarum ullum posse ferre rugitum, nec morsus. Nec minus et illud Themistoclis, mox Africani verbum: me dormientem excitant Miltiadis trophæa; hoc est: doctorum mihi hominum volumina, ignaviæ ac socordiæ somnum excutiunt. No-

vus enim in dies liber aliquis datur in vulgus, præsigni aliquo et exquisito titulo inscriptus, ut jam pene nostris speciosæ Græcorum et affectatæ inscriptiones cessisse videantur. Sic et ego, ut Melicus Simonides ait, equino pullo persimilis, qui, etsi timidus matris vestigia consequitur, eruditorum pone vestigia consector. Ad hoc non parum quoque animi id mihi prostare potest, quod ex iis unus ipse videri possum, qui sine sui factura peccare dicuntur, quod si ita est, ut certe est, si mihi forte contigerit, ut omnino hæc mihi res pessime cedat, satis amplum laborum et studii fructum, et mercedis non parum tulerim, cum nihil contra mihi dispendii mimenieat. Si vero male cesserit, præter id quod minus peccatum erit, hi certe etiam mihi veniam dabunt, qui sciunt, quod hominis est errare, atque hi præcipue, qui et ipsi his editionum fructibus aliquando agitati fuerunt. Quod si hac quoque in parte Catonum aliquis in me Censor insurgat, satius esse, inquiens, culpa vacare, quam deprecari contra, illud ego jure retorquere possum, ingenui esse animi probeque instituti, vulneribus, atque ipsa plerumque morte velle Reipublicæ prodesse. Sed ne illud etiam verum est, dum hoc missitamus (licet ne unam quidem ex L. illis quæ sunt

apud Platonem Prodici Cei drachmis assecuti) plurimis horis videmus. His igitur, Dux optima, ne pluribus utar, contra Momum et maledicos, ipse me quodammodo tutatus, collegi atque munivi, Nunc quam rem tentarim, accipe. Decem de Poëtica historia Dialogos, tanquam pro pueris Archytæ tabulam, ut antiquis mos fuit, ne verius dixerim, ut Græcum est adagium ἀρχύτᾳ πλαταγώ, ad novitiorum et rudium literarum utilitatem composui. Nam studiosis et iis praesertim qui Candidati sunt, quantum historias et vitas legere conducat, et ab aliis sæpe dictum, et vulgo est quoque persuasum. In his certe scribendis unum illud in primis effeci, ut quoniam elegantem et compositam historiam me mea facultate scribere non posse videbam, divitem saltem et locupletem facere tentavi: imitatus illum Apellis discipulum, qui, cum Helenam plane ad amussima effingere nequivisset, parergis, hoc est, ornamentis terisque additamentis, illam ornatam effecit. Et simul in his brevitati potius, quam verborum copiæ operam dedi, ne tibi forte et lectori fastidio essem, res potius quam verba congerens. Demum in his conficiendis Dialogis eam mihi legem proposui, quam in suis instituendis discipulis sapientiæ quidam antistites in-

dicire solitas audivimus, ut ne quid meo ipsius instituto arbitratuve facerem, sed omnia aliquo quasi duce prævio; quod enim summorum virorum exemplo sit, id legibus etiam jure factum putatur. Nam quod de poëtis scripsi, cum alios, tum hos excellenti doctrina viros habui, qui ante me de poëtis scripserunt: Aristotelem, Zenonem, Antiphontem Rhamnusium, Nicandrum, Colophonium, Lobum Argidum, Demetrium Magnesium, Dionysium Phaselitem, Damasten Sigeæum, Phaniam Peripateticum, et ex Latinis M. Varronem, Volcatium Sedigitium, et alios, ne nostræ hujus ætatis scriptores commemorem. Quod tabulas finxi et nuncupavi, sum imitatus Anaximandrum Milesium, Cebetem Thebanum, Cl. Ptolomæum, L. Lucianum, Apollonium Tyrium, Hesychium Milesium, Diogenianum Heracliensem Callistratum et utriusque Philostrati εἰκόνας, nostrique Varronis imagines. Quod in hujusmodi historia dialogo usus sum, ante me Heraclides Ponticus de poëtis, et de claris oratoribus M. Tullius idem factitarunt, quos mihi autores suspiciendos potius, quam imitandos, proposui. Nec demum quisquam velim hac mihi parte vitio vertat, quod hæ nostræ nusquam sunt tabulæ, occulta enim significatione Picæ familiæ bib-

liothecam significavi, ex qua sermones hos conficiendos plurima frequenti lectioni collegi.

Tibi vero D. Renata, Princeps optima, eademque illustrissima, hos nostros qualescunque labores obtuli, cum ob meam ergo te plurimam ac perpetuam illam quidem benevolentiam atque observantiam, meumque tibi deditissimum animum, tum ob tuas maxime regias principe dignissimas heroicas virtutes, inprimisque clementiam, benignitatem, atque liberalitatem, quibus virtutibus ita inter cœteras Principes omnes, ut jure ac merito omnis hæc civitas et tota ditio te ut numen aliquod et suspiciat, et veneretur. Quid vero hic religionem et in Deum immortalem cultum et pietatem, quid cætera ornamenta commemorem? tu Christianissimo ac potentissimo Gallorum rege Ludovico XII. parente nata. Tu Herculi II. illustriss. ac Ferrariæ Duci maximo et invictiss. nupta, cui non immerito illud Herculis nomen contigit scilicet μυσαγέτης et Alcides nuncupetur. Tu optimæ indolis et regiæ, exus utriusque liberorum parens. Tu studiorum et studiosorum fautrix et protectrix. Tu me cum longa et infirma valetudine, tum fortuna adversa, quam vitare nemo potest, calamitosum et infelicem sublevas ac foves. Accipe tu igitur hæc nostra qualia-

cunque tuo nomini ac numini consecrata tuo enim auspicio tuta speramus ab obtrectatorum calumniis. Vale.

V.

Lilio Giraldi's Zueignung ſeines griechiſch-römiſchen Kalenders u. ſ. w., an Ebendieſelbe.

(Lil. Girald. Opp. Omn. Edit. posterior.)

Non alienum putavi, Illustrissima Princeps, si nostro huic de annis, mensibus, cæterisque præterea adderem antiquos Romanorem fastos, id est, quod nos hoc tempore Calendarium dicimus; quod tanti temporum errores implicant, aliis aliter apud alios ordinatis ac proditis, ut pleraque nec quo mense, nec quo die, quibuisve consulibus pontificibusque instituta sunt, in tanta varietate, et vetustate non rerum modo, sed etiam autorum, statuere et digerere possit. Quoad ejus tamen nos facere potuimus, hoc qualecunque ad studiosorum utilitatem partim ex sex Fastorum Ovidii libris excerptum, et antiquis quibusdam marmorum fragmentis, partim ex varia jugique nostra lectione confecimus et Romanis Græca adjunximus. Theod. Gazæ imitati diligentiam,

qui multo studio nisus est. Atheniensium menses suis hominibus ostendere. Brevitati vero in primis ea de causa studuimus, tum quod ea est fastorum natura, tum quod ea pars quæ major esse videbatur, de ortu et occasu, cæterisque siderum et cœli motibus a nobis ea ratione est omissa, quod ea ab antiquis et recentioribus est diligentissime pertractata. Extat et græcus Claudii Ptolomei liber hac ipsa de re, qui et latinitati est a Nic. Leonico donatus, ne tibi alios nunc Astrologos commemorem. Certe et scriptores nonnulli, qui de re rustica qui de architectura, quique de re militari præcepta tradidere, hoc ipsum effecerunt. Quin et Aetius aliique nonnulli insignes Medici, quæ signa, tempora et tempestates indicant, id est, temporum prognostica, et quam *πισκμαϛιας* nuncupant, prodiderunt. Illud vero minime quemquam mirari velim, quod cum his Christianorum fastos non adscripserim, cum tanta sit hoc tempore inter nostros controversia, qui status et verus sit Paschalis et Passionis Dominicæ dies, qua de re tot eruditi ad hanc diem fastos et calendaria vel correxere, vel de integro scripsere, ut inanis omnino et supervacaneus noster labor futurus esse videretur, præsertim cum tuæ nationis Gallicæ insignes duo

inter cæteros Joanes Stafflet et Lucidus Samotheus, hanc omnem partem diligentissime sunt excuti. Tibi autem et hæc qualiacumque, serenissima Regina, eo libentius græce si minus latine licet, nuncupamus, quo de omni literarum genere delectari intelleximus. Eo etiam in super magis, ut hominis tibi addictissimi, et ut dicam, maxime obærati, affectum servitutemque cognoscas, simul quoque cum apud te tot sint et vivant viri doctissimi, eis ut nostras has nugas censendas castigandasque tradas. Vale meum et urbis præsidium, cujus Deus votis aspiret.

VI.

Zueignung des dritten der Dialogen L. Giraldi's an Anna von Este.

(Giraldii Opp. Edit. cit.)

Statueram mecum quidem antea priores hos quinque de poetarum historia dialogos uni D. Renatae excellentissimæ Principi nostræ, parenti tuæ, nuncupare. Verùm cum postea mecum altius cogitarem, visum est illos quidem revera illi una dicare, sed in nomine quoque vestro et aulæ ut aliquo modo apparerent, quò mihi sic affecto et imbecilli, et annis morbisque confecto lenior interdum Fortunæ aura

adspiraret. Quare primum quidem dialogum inclitæ ipsi parenti tuæ dedi. Secundum Annæ Partheniæ, mulieri ornatissimæ comiti illius. Tertium hunc tuo nomini inscripsi. Quartum strenuo ac magnanimo heroi, Ant. Gallo Pontis Santonum domino, qui vestræ istius aulæ non minimum est ornamentum. Quintum denique Jo. Sinapio, viro cum eloquenti et erudito, tum medico insigni, et tibi et mihi multis de causis conjunctissimo. Accipe hunc tu igitur dialogum, in quo pro virili nostra ab Homero et Sibyllis, vates Græcos et poetas heroicos et elegiographos sum complexus, qui ad ea usque tempora floruerunt, quibus Latini nostri esse cœperunt. In hoc quoque dialogo de Græcis nonnullis puellis et mulieribus egimus, quæ in hac poetices parte excelluerunt. In hoc certè plurima videbis, quæ adhuc sunt parum nota Latinis hominibus et quæ tibi oblectamentum et voluptatem non parvam afferre poterunt, quæ supra hanc ætatulam ad hæc studia et ingenuas cæteras arteis es sponte tua propensa. Nam cum nondum decimum excesseris annum, ita Latina cum Græcis confers, ut spectantibus miraculum esse videatur. Quid enim nunc dicam, qua facilitate ex vernacula Hetruscorum lingua in Latinam convertas, et ex Latina in Hetruscam? Quid scri-

bendi elegantes notas et characteres commemorem? Quid canendi ac modulandi multiplices cantiones? quid Musices peritiam? quid denique cæteras virtutes Principe dignas in hac tenella ætate eximias, quæ in aliarum matura et adulta vix inveniantur? Macta puella illustrissimo genere procreata, tot ornata virtutibus! Deum optimum maximum enixe precabor, ut te conservet ac tueatur, cum ætate futurum ornamentum et decus ingens parentibus, patriæ, terrarum denique orbi. Interea mei et Dialogi protectionem tute, jamque suscipe, et quo cœpisti studio, optimarum artium ac virtutum viam capesse. Vale. Ferrariæ, Cal. Martij, 1544.

VII.

Gasparo Sardi an die Herzogin von Aumale, Anna von Este.

(Epistol. Florent. 1549. 8.)

Si apud Ferrarienses, finitimosque, a teneris, ut ajunt, ungiculis cognita, probataque semper non fuisset tua prudentia, humanitas, modestia; his meis, qualesquales sint, majestatem tuam obtundere non auderem. Verum, cum noverim studio *Francisci Porti* eruditissi-

mi, quæ ad *Bartholomæum Riccium* alias dederim, te, quum apud nos esses, legere non abnegasse, nunc itidem opera Hippolyti Constabilis, medici tui doctissimi, summaque mihi necessitudine conjuncti, quæ meo nomine tibi reddenda, eidem transmisi, *Dux,* natalibus regiis perquam illustrissima, heroinis moribus, virtutumque omnium numeris absoluta, succisivis saltem horis legere ne dedigneris, manus tuas exosculans, supplex obsecrat Sardus tibi addictissimus, Romano instituto obæratus, ac veluti glebæ adscriptitius. Vale, Patriæ nostræ decus! —

VIII.

Olympia Morato an ihre Freundin, die Prinzessin Anna von Este, Herzogin von Guise.

(Opp. Olympiæ Moratæ Edit. Basil. auctiss.)

Quanquam iampridem longo locorum intervallo disjunctæ sumus *Anna*, princeps illustrissima, tamen ex animo meo nunquam hactenus tui memoria discessit. Si ob multas iustas causas ausa fuissem, ad te meas literas dedissem: nunc autem oblata occasione, cum quidam doctus et pius vir e Lotharingia huc

profectus nos invisisset, nihil mihi potius suit, quam ut quid tu ageres, ex illo percontarer; cum que meas literas ad te perferendas se curaturum pollicitus esset, non putavi te tam animo duro fore, ut literas ab ea datas non libenter legeres, quæ tecum a teneris annis educata fuisset. Scis enim quàm familiariter (licet mea princeps et hera esses) tot annos inter nos vixerimus, et ut literaraia studia nobis communia fuerint, quæ merito mutuam benevolentiam inter nos conciliatam endies magis magisque augere debent. Equidem Princeps præclara, testor Deum, tibi ex animo benevolo, optoque, si qua in re possem tibi inservire (non quod ego rursus in aula agere vitam velim: nam id liceret mihi etiam hic) sed si tibi absens absenti vel consolando, vel quacunqua alia re prodesse possem, id scito me libenti animo, studioque singulari facturam. Nihil vero magis cupio, quam ut serio ad sacrarum literarum studia te conferas, quæ sola te cum Deo conjungere possunt, et te in omnibus istius vitæ miseriis consolari. Ego certe nullum habeo solatium, nullam aliam oblectationem. Nam ut primum Dei singulari benignitate ab illa idololatria Italiæ discessi, meque nuptam medico Andreæ Grunthlero in Germaniam contuli, incredibile

est, quam Deus mutaverit animum meum, utpote quæ prius longissime a divinis literis abhorruerim, iam illis solis me oblectem, et omne meum studium, operam, curam, mentem denique omnem, in eo locem, ut quantum fieri possit, hæc omnia contemnam, divitias, honores, voluptates, quæ quondam adeo admirari solebam. Quæ sane vellem optima Princeps, etiam atque etiam tu considerares. Nihil est, mihi crede, stabile hic, omnia mutantur, et omnibus (inquit ille) calcanda semel via lethi, et cito: volat enim ætas: nihil divitiæ prosunt, nihil honores, nihil Regum favor; tantum vero illa fides, qua Christum amplectimur nos, ab illa sempiterna morte, ac damnatione eripere potest, quæ cum sit donum Dei, eam ab illo maximis precibus petere debes. Non enim sat est, Christi historiam nosse, quam et diabolus non ignorat, sed eam fidem habere oportet, quæ operatur per dilectionem, quæ efficit ut Christum profiteri audeas inter illius hostes, alioqui quem mei (inquit) puduerit, et me illius coram patre meo pudebit. Neque ulli unquam martyres extitissent, si suam occultassent fidem. Quapropter mea suavissima Princeps, cum Deus te tanto affecerit beneficio, ut suam veritatem tibi patefecerit, sciasque; tot illos homines qui jam istic com-

buruntur, innocentissimos esse, propterque Christi Evangelium tot subire cruciatus; certe tuum est officium, ut eos, vel excusando Regi, vel pro illis deprecando, tuam ostendas sententiam. Nam si taces aut connives, fersque tuos ita cruciari, comburique pateris, neque saltem verbis tibi id displicere ostendis, videris tacendo in eorum cædem conspirare, et Christi hostibus assentiri. At dices fortasse: Si hoc ego facerem, possem mihi Regem, vel maritum meum iratos habere, multosque alios inimicos capere. Cogita, satius esse, te odio esse hominibus, quam Deo, qui non solum corpus, sed etiam animam perpetuo igni cruciare potest. At hunc si amicum habueris, nemo tibi nocere poterit, nisi ille permiserit, in cujus manu omnia sunt. Hæc fac tecum animo cogites. Utinam intelligam te serio pietatem colere, et Deum metuere. Incumbe obsecro in sacras literas, et preces. Quicquid (inquit Christus) meo nomine a patre petieritis, dabit vobis. Memineris te mortali conditione generatam esse, neque audias illos qui dicunt: Brevissima est hæc vita: ergo animo obsequamur, fruamur hujus mundi voluptatibus: quin potius Paulum audias, qui ait: Si secundum carnem vixeritis, hoc est, si corporis voluptatibus vos dederitis, perpetuo peribitis. Plura

aliàs in hanc sententiam scribam, si meas literas tibi gratas fuisse intellexero, curaboque; ad te Christianos libellos perferri, si Christum discere voles. Hæc amore summo in te adducta scripsi. Cum enim me Deus ad summum cœleste regnum asciverit, eorundem æternorum bonorum te participem fieri maxime vellem: quod si ita cecidisse, ut opto, intellexero, summam ex eo voluptatem capiam, gratiasque; Deo agam ingentes. Vale. Heidelbergæ, Calend. Iunij. 1554.

IX.

Denkschrift des Bischofs de Riez an den König, über die Ermordung des Herzogs von Guise-Balafré, mit allerlei Beiträgen zur Geschichte des innern, wie des politischen Lebens der Familie, insbesondere aber Anna's von Este und ihrer Söhne, ihrer Verhältnisse zum Hofe, zu Coligny u. s. w.

(Mémoires de Conde T. VI.)

Au Roy très-Chretien, Charles neufiesme de ce nom.

Sire. Pourceque les exemples des vertueuses actions, se doivent (queun l'occasion s'y offre)

reprêsenter devant les yeux des princes, mesmement quand ils viennent des personnes aymées, de qui l'on reçoit aisément l'imitation, j'ay bien voulu vous rendre compte des dernières oeuvres et propres de Mr. de Guyse, ayant reçu de luy c'est honneur, lorsque je vins au Camp avec la Royne, qu'il m'appella pour luy assister en son extrême maladie, et vieiller, les nuicts avecques luy. Ce qui m'a faict resouldre de prendre cest hardiesse, a esté le commendement de madite Dame, qui a désiré qu'une si saincte et exemplaire fin d'un tel Prince fust par mes escripts cognue à vostre Majesté, et tesmoignée à tout le monde. Et encores, Sire, que pour l'amour que nous luy avons portée, vous ne pourrez lire cecy sans quelque tristesse, je m'asseure toutesfois que vous ne trouverez moins de contentement d'esprit en la saincteté de sa fin, que de douleur en une si grande perte, et jugerez que les louables et chrestiennes actions de sa mort, sont bien respondantes aux illustres effects de sa vie. J'y ay esté présent, et luy ay rendu le plus fidelement et le mieux que j'ay peu, le dernier debvoir qu'il désiroit de moy: dont je n'estime rien toutes les autres instructions que j'ay jamais receues, au pris de celles que ses divines pa-

rolles m'ont imprimées de dans le cœur; et semble, Sire, que véritablement on luy fervit tort d'estre marry d'une mort si heureuse pour luy, de lequelle luy-mesme se resjouissoit, et qui après tant d'honorables Trophées, a adjousté par la victoire de ce monde et de soy-mesme, une immortelle Couronne à ses precédens honneurs: car ses rares et tant excellentes louanges, qui pour l'instabilité des choses, pouvoient recevoir quelque imitations, sont séellés et confirmées par sa magnanimité au mespris de ce siecle, par sa douceur à pardonner à ses ennemis, par sa prudence de pouvoir à sa Maison, et finablement par un ardent zêle de charité et d'affection envers Dieu. Si je pouvois entièrement rédiger par esprit se dernières parolles, vous cognoistriez, Sire, que je vous dy bien peu, au pris de ce qui en est; mais je crains (comme je doibs) que mon imbécillité diminue par trop, tant de perfections; combien qu'une partie exprimée suffrira tousjours à ceux qui les lirant pour se former un vray exemplé et miroir de vertuz qui au passage extrème de ceste vie se peuvent attendre d'un homme Chrestien: en quoy je ne doubte point, que vous, Sire, ne m'adjoustrèz foy, qui sçavez la suffisance, et espere que les autres ne me souspeçoime-

ront point de mensange en choses testifiées par la Majesté de la Royne, par Messeigneurs les Princes, et plusieurs autres Seigneurs et Personnages d'authorité, de qui, j'en ay entendu l'une partie, et l'autre je l'uy veue et ouye moy-mesme.

Avant que d'entrer au recit de ceste triste desaventure, je reprendray le propos un peu plus hault, pour vous faire entendres Sire, que Mr. de Guyse voyant l'evidente ruyne qui adviendroit à ce Royaume, par la continuation de la guerre qui attirait les Estrangers de tous costes, et que luy et les siens y mettaient les bien et la vie; aussi pour effacer l'opinion qu'aucuns avoient conceue, qu'il voulust par les armes maintenir Sa Grandeur, il s'aduisa de despècher par plusieurs fois hommes exprès, avec memoire, vers la Royne; mesmement le Seigneur De Crena«, pour l'inciter de plus en plus à la paix, suivant les propos qu'il en avoit mis en avant, tant an Camp après la bataille de Dreux, qu'à Chartres, et dernièrement à Blois; mesme parlant à Monsieur le Prince de Conde, lorsqu'il le fut visiter: et conseilloit à madicte *Dame* de choisir quelques personnages propres, pour aller à Orleans chez Mr. le Connestable, négocier cest affaire; surquoy elle s'advisa de

despêcher Messieurs de Lymoges et d'Oysel, leur commandant de passer au Camp, pour en communuquer avec le dict Seigneur de Guyse; ce quils fireat le Sabmedy trezième février; et après lequ'ils eureut receu son advis ils s'en allérent ce mesme jour à Orlèans, où ils parlèrent à mondit Seigneur le Connestable, à Madame la Princesse de Condé, à Monsieur d'Audelot, et autres qui avoient là le maniement des affaires. Cependant que la paix se tractoit, Monsieur De Guyse estoit ententif à la guerre, pour se garder de surprise, et pour ceste occasion, estoit allé le Jeudy ensuyvant au Portercau, où il s'arresta longuement, espérant au retour trouver en chemin lesdicts Sieurs revenants d'Orléans; mais voyant qu'ils tardoient trop àvenir, il se delibéra d'aller devant les attendre à son logis, et de passer la rivière de Loyres dans un bateau, à cause que le Pont, dont ceux de la Religion qu'ils disent Reformée, avoient rompu une Arche, n'estoit encore refaict. Lors le Seigneur De Crenay qui l'accompagnoit et couchoit ordinairement en sa chambre, s'avança d'aller trouver Madame de Guyse, pour l'oster de la peine où elle pouvoit estre, à cause du tardif retour de Mr. san mary, et luy dire qu'il arriveroit in-

continent. Il adoint qu'ayant passè la rivière de Loyres, le meurtrier qui ne merite qu'on le nomme, s'estant lonquement promené le lang du rivage, attandant son occasion, l'appercent et luy demanda quand Monsieur viendroit; ledict Crenay luy repondit qu'il estoit bien près, et continua son voyage. Le traistre voyant le temps à propos pour executer l'entreprise qu'il avoit faicte de tuer Mr. de Guyse, et ne voulant plus differer, pour l'opinion qu'il print, comme il dist depuis, que s'il voit davantage, il mettoit en brief à execution le dessein de la prise d'Orléans, l'attendit jusqu'à la descente du bateau, puis gaigna le devant, mouté sur un cheval d'Espagne, que pour cest effect peu de jours auparavant, il avoit acheté d'un de gens mesme dudict Seigneur; et le voyant an droit d'un chemin croisé, entre deux grands noyers, sur le destour de main gauche qui conduit à son logis, estant jà demie heure de nuit, (ne le voulant regarder à la face, de peur, à ce qu'il confessa après, qu'en le regardant, il ne perdict la volunté de luy malfaire, comme il avoit faict plusieurs fois) il s'avança, et luy tira par derrière de fort pres un coup de Pistole chargé de trois balles, qui l'attaignit sonts l'espanle droicte, et passa tout oultre,

dont la violence fut si grande, qu'il se courba et baissa la teste jusques sur le col de son cheval, puis se dressant et voulant mettre la main à l'espée, trouva la force de son bras perdue. Lors ils luy sembla que l'espanle luy estoit emportée de ce coup et se jugea estre mortellement attaint. Après qu'il fut venu à son logement, et entré dans sa chambre il trouva Mme. de Guyse qui n'attendoit rien moins que de le voir arrive en tel estat; et la voyant effrayée d'un si soudain et inopiné accident, après l'avoir baisée, il la consola, et luy dict qu'il luy portoit une piteuse nouvelle; mais telle qu'elle estoit, il la falloit recevoir comme venant de la main de Dieu, et s'accorder à sa volunté: que l'on l'avoit tué auprès de son logis, en trahison, parlant de la paix avec Mr. de Roustain (de Rostaing) et s'ebahissoit qu'il eust tant de malice aux hommes; qu'il n'avoit nul regret de mourir, mais bien qu'un de sa nation eust commis un tel acte; et quand Mme. de Guyse pleurant dist, qu'elle en demandoit vengeance à Dieu, il la reprint, disant qu'il ne failloit point irriter Dieu qui nous commandoit de pardonner à noz malefaicteurs, et luy laisser la vengeance, comme estant le présent plus agréable que l'homme Chrestien luy scauroit faire:

qu'il estoit très-héureux de mourir pour son honneur, et pour le service du Roy: bien avoit-elle occasion de se douloir car il l'ainvit et l'avoit tousjours tant aymée: mais que Dieu la consoleroit, qui aux tribulations ne delaisse jamais les siens, au membre des quels elle estoit; et voyant Mr. le Prince de Ginville pleurant, il le baisa aussi, et luy dist: Dieu te face la grace (mon fils) d'estre homme de bien; puis se souvenant de vous, Sire, et de la Royne, il dist, que vous seriez bien marry de son inconvénient, et que vous perdiéz un bon serviteur qui ne vous avoit jamais faict faulte. En parlant de Madame sa mère, de Monsieur le Cardinal de Lorraine, et de Messieurs ses frères, et du desplaisir que tous ceux qui l'aymoient, recevoient de sont triste accident, il leur souhaitta pouvoir prendre la resolution en son mal, qu'il prenoit luy-mesmes. Après que sa playe fut veue par le Chirurgiens, qui trouvèrent que le coup n'entroit dans le corps, il concent meilleure esperance de sa vie, et dist qu'il estoit disposé pour vivre ou mourir, ainsi qu'il plairoit à Dieu; le priant que s'il le cognoissoit estre utile pour son service et son honneur, et pour le bien public, il le leissant en ce monde, si non qu'il le print bientost;

remettant toutesfois le tout à son Ordonnance. Je ne veulx oublier à vous dire que le traistre meurtrier ne fut suivy que par Mr. de Roustain, qui naguère estoit venu vers Mr. de Guyse de la part de la Royne, et luy faisoit lors compagnie; mais pour ce qu'il estoit sur son mulet et empesché par l'obscurité de la nuit, il ne luy peut faire longue poursuyte et aussi que celuy qui fuyoit, tenuit l'espèc en la main, et s'escriant, faisoit luy-mesme semblant de ponsuyvre celuy qui avoit donné le coup; mais le juste Jugement de Dieu ne permit que pour course uy diligence qu'il sceust faire toute la nuict, et le lendemain tout le jour, et encores lautre nuict, il se penst guères esloigner du lieu de son malefice; de sorte qu'entre Gergeau et Olivet il fut pruis (comme par miracle) de ceux mesmes qui ne le cognoissoient point; et après avoir esté ouy en la présence de la Royne et de Messieurs les Princes et Seigneurs de vostre Conseil, il a esté mené à Paris, pour estre jugé par la Court de Parlement, selon son démerite. Je vous diray seulement, Sire, qu'entre autres choses, il confessa qu'il estoit venu à Messac, vers le dict Seigneur, faignant se repentir d'avoir porté les armes avec ceux de la Religion qu'ils disent Reformée, et les vou-

loir d'oresnavant porter soubz sa charge, pour vostre service, et qu'il avoit quelque temps conversé en sa Maison, à fin de trouver plus aysement le moyen de le tuer; mais la grande bonté et gracieuseté qu'il voyoit en luy, l'avoit tousjours gardé de executer sa mauvoise intention.

Messieurs de Limoges et d'Oysel passoient la rivière quand le coup fut donné, de sorte qu'ils l'ouyrent clérement; et venuz au logis dudit Seigneur ils se trouverent prest à se mettre au lict, et s'estant condoluz avecques luy de ceste infortune, il leur dist que l'on avait assez maltraicté pour une fois; mais qu'il ne se trouveroit point qu'il eust jâmais faist de telles despesches: qu'il aymerait beaucoup mieulx mourir qu'en faire de pareilles, et n'eust jamais pensé qu'il y eust en tout de cruauté en France. Lors ayant loué Dieu de ce qu'il n'estoit en danger, comme luy-mesmes l'estimait, il luy rendirent compte sumir airement pour ne l'ennuyer de leur negociation, dont il se resjouit, voyant les affaires si bien acheminez à la paix. Il est vrai, que sur le propos des Ostaiges, il dist qu'il estoit bien d'advis que Mr. d'Estampes et Mr. d'Auville allassent à Orleans; mais quant à Mr. le Prince son fils, il doubtoit que Madame sa femme

et ses amys, y feissent quelque difficulté, pour le mauvais estat, où il estoit, toutesfois si la Royne cognoissait estre necessaire qu'il y allast pour le bien de la paix, et qu'il luy pleust luy commander, non seulement il l'y voudroit envoyer, mais aussi tous les autres enfans ensemble. Peu après les Capitaines de l'armée le vindrent visiter, portants au cueur et au visage une incroyable tristesse, auxquels il dist qu'ils voyoient en quelle façon estoient traictés les gens de bien et les bons serviteurs de Vostre Majesté: que l'on frappoit ainsi par derriere, quand on n'osait frapper par devant: qu'il les pryoit de parachever les despeches qu'il avoit commencées, et de pourvoir aux affaires de la guerre, seursque pour sa blessure nostre servire fust retardé; et que ses secretaires obéyroient à leurs commendements, en attendant de nouvelles de la Royne. Puis quand il la voit arrivée au camp, le samedy vers le soir, expressement pour le voir, il se resjouyt grandement de sa présence, et de l'honneur qu'elle luy faisoit de lui tenir plusieurs favorables propos, se monstrant très-soigneuse de sa guerisan, comme celle qui vouloit chercher tous les moyens qu'il luy servit possible, de la luy faire recouvrer, scachant assez combien elle

importait pour le bien de ce Royaume et pour vostre service: de quoy il la remercia très-humblement; et luy ayant rendu compte de ses actions et entreprises, et communiqué tous les desseins, il sembla estre de beaucoup allegé, et plus content que de coustume; mais le mal croissant tousjours de plus en plus, et se forces se diminuants, pour le sang qu'il avoit perdu, il se trouva entre la double et l'espérance de sa vie, sans toutesfois laisser le soing de vos affaires, desquels il confervit souvent et longuement avec la Royne qui le visitoit tous les jours deux fois. Monsieur le cardinal de Guyse y arriva le Lundy sur le soir, qui luy fut nu redoublement de Consolation et un grand soulagement à Mdme de Guyse, qui estoit si affligée qu'elle avoit bien bésoing d'un tel secours, pour pourvoir aux choses nécessaires; et quand la Royne y revint le Mardy, après qu'elle lui avoit demandé comme il se portoit, il lui tint de propos qui s'enfuyt, en la présence de Messieurs les Princes, et des Seigneurs de vostre Conseil.

A la Royne.

Madame! Vous voyez l'estat où je suis reduiet par le coup que j'ay reçu pour maintenir l'honneur de Dieu et le service du Roy,

dont le plus grand desplaisir que je sente, c'est de ne pouvoir continuer à le servir et vous, comme j'ay de coustume; car aultre les anciens bienfaits que j'ay eux des Roys et de vous, Madame, vous me faites encores de préseut tant de bien d'honneur de me visiter ainsi souvent, et me consoler par vos serges propos et offres honorables, que j'en sens une obligation passant tous les biens qui se peuvent recevoir de Prince ny de Princesse du monde. Je me trouve en un combat où il fault nécessairement que je vainque où que je sois vaincu. Si je demeure le vainqueur, et la vie m'est conservée, je ne l'espargneray jamais en rien pour le très-humble service du Roy et le vostre, et emploiray autant que je feis onques, et plus s'il m'est possible, en toutes les occasions qui se pourtant offrir; mais si Dieu veult que la force du mal ayt la victoire sur moy, et que je sois venu à la fin de mes jours, je commande à mes enfans de toute la puissance que, j'ay sur eulx, de succéder à mes volontés en est endroit et les tenir comme mes biens, pour un certain héritage, afin de se dedier continuellement eux et leurs vies, pour vostre humble service. Je m'assure que vostre bonté, sans mes parolles, les vous recommandera tousjours assez

et que les longs services que j'ay faits aux Roysmes bons Maistres, et à vous, ne serait jamais affacez de vostre mémoire si ne veulx-je laisser à vous en faire une très-humble et affectueuse récommandation, et vous supplier Madame, de tenir leur mère et eulx en vostre souvenance. Je ne vous veulx point parler de mes facultez; mais je vous veulx assurer qu'ils auront bien besoing de vostre faveur et ayde. Je m'en vrais, s'il plaist ainsi à Dieu, sans aucun regret de laisser ceste vie; et combien que le Roy et vous, feissiez perté d'un très-affectionné et fidèle serviteur, si est-ce que puisque Dieu vous laisse Monsieur le cardinal de Bourbon, et Messieurs les princes du sang pour vous assister, avecques plusieurs autres seigneurs, je ne vous ferai pas grand'-faulte, et m'estimeray heureux d'estre mis horz monde, mesmement en ce royaume, où je ne vous voy en telle dispositions d'esprits, que nous ne pouvons aucunement souffrir le repos n'y estre en patience: pourquoy il fault, Madame, et je ne vous en supplie très-humblement que vous pourchassiez une bonne paix et metiez une fin au bon commencement que vous y ayez donné, comme vous cognaissez estre nécessaire; ce que je désire pour les autres plus que pour moy, qui ne suis

assuré de jouge d'un tel bien veu le danger où je me trouve d'une mort prochaine, dont toutesfois la peur ne me trouble point: car comme faisant profession des armes, je m'en suis de long-temps résolu et comme Chrestien, Dieu me fait la grace de me donner une assurée esperance de mon salut: il me presente sa clémence et sa bonté: il met devant mes yeulx sa misericorde et encore que par la rigueur de sa loy, je me sente subject à la condamnation de mes faultes, toutesfois par sa douceur paternelle et par ce grand merite du sacrifice de son fils, je voy pour moy une pleniere remission préparée; je me tiens afleuré de ce qu'il m'a promis; je sçay que le createur ne veult point perdre sa creature qui met sa fiance en luy; et encores que mes iniquités soient venues par desser ma teste, si ay-je certaine espérance, que l'abisme de sa misericorde surmontera l'abisme de mes peches et que l'ayant pour moy, l'enfer ny la mort ne me pourront faire nuisance. Soit doncque de moi ce qu'il plaira à Dieu en ordonner; je ne demande ny desire rien outre sa volonté que je me propose en tout pour mon but et résolution, pour la suyvre d'un coeur content et humilié, me soubzmettant à l'obéissance que doibt la facture à son

facteur, l'enfant à son eternel père et le captif à celuy qui a faict sa redemption. Je concluray mon propos en ces deux poincts, que si la vie me demeure je la recongnoistray de Dieu, comme j'ai tousjours faict toutes choses et la despendray très-volontiers pour scn honneur, et pour le service du Roy et le nostre: si je la pers, j'espère que je mourray en luy et que par sa grace, il me fera participant de son Royaume celeste.

Ces propos, Sire, qui furent plus diffusément et mieux par luy poursuivir attirerent abondamment les larmes des yeulx de la Royne et de tous les seigneurs assistans: à quoy toutes fois elle s'esvertua de respondre, qu'elle esperoit que Dieu luy feroit ceste grace, de le laisser encores en ce monde pour le besoing qu'en avoit ce Royaume, pour conserver la Religion et pour vostre service: de sorte qu'il luy seroit luy-mesme aydant a faire pour sa maison et pour les siens, ce qu'il desirait; mais si Dieu (ce qu'elle ne pensoit) en ordonnait autrement, elle ne faudroit son pouvoir envers vous, Sire, pour leur bien et grandeur, et feroit ny plus ny moins pour eux, qu'elle avoit deliberé de faire pour luy-mesme, sous jamais oublier ses tant importans services, qui ne sçauroient estre

assez dignement recompensez; et luy vouloit dire plusieurs autres propos, mais se trouvent empechée par la douleur qui l'avoit saisie elle fut contraincte de se retirer. Sur le soir l'ardeur de sa fièbvre augmenta avec une sueur froide, non sans quelque débilitation de son entendement. Lors je luy parlay de Dieu, de la consolation qu'il devoit prendre en luy, et de la patience de son mal, comme venant de luy; ce qu'ayant un temps escouté, il me respondit qu'il estoit très-bien adverty qu'il fallait recognoistre Dieu aux adversitez comme aux prosperitez, comme Mr. le cardinal son frère qui estoit la présent, luy avoit bien sceu dire: et pour tant ce qu'il se sentoit grandement travaillé de la fièbvre et de la sueur, il pria qu'on le laissast prendre son repos. Un peu après restant advisé par Mr. le Cardinal son frère que le temps estoit venu où il luy failloit penser à sa conscience, recepvoir les saincts sacremens, et disposer de ses derniers affaires; après avoir esté quelque temps en cogitations, il me fait appeller, n'estans lors que mondit Seigneur le Cardinal son frère, et Mr. de Roustain avecques luy; et adressant sa parole à moy, dict qu'il avoit deliberé de faire trois choses. Premièrement de rememorer ses faultes pas-

sées pour se reconcilier avecques son Dieu; les dire en confession particulière à son Aulmosenier et declarer par une confession publique devant tous, ce qu'il pensoit devroit venir à nostre recognoistance. Secondement de ce presenter au Sainct Sacrement de l'Eucharistie, invoquer la faveur divine en son secours, pour luy faire la grace de le pouvoir dignement recepvoir; et finablement, après qu'il auroit deschangé son esprit du faix de sa conscience, pourveoir à ses affaires domestiques, et faire son Testament. Et sur ce propos, avecques une grande élevation d'esprit, il se mit à parler de Dieu, du Sacrement du corps de Jesus Christ, et de la seureté de ses promesses, si sainctement, qu'il ne laissoit aucun lieu à nous qui estions présens, de luy pouvoir dire chose pour son édification, qu'il ne se la dist soy-mesmes, qu'à luy conforter ses bonnes intentions. Après qu'il se fut confessé à son Aulmosenier, la minuict passée, il voulut que la Messe fut dicte devant luy; et particulièrement m'appella, pour me tenir près de sou chevet; et estant la Messe achevée, il fût tourner le Prebstre devers luy, et ayant faict approcher Madame de Guyse et Mons. le Prince son fils, il commença de parler à elle, qui misérablement esplorée, se

composoit mieulx qu'il luy estoit possible, pour ne luy monstrer l'extrème ennuy qu'elle portait: puis adressa son propos à mondict Sieur le Prince son fils, et le continua comme vous pourrez veoir en ce qu' s'ensuit.

A Madame de Guyse.

Ma chère et bien aymée compagne, puisque Dieu veult que je m'en aille le premiere, c'est bien raison, cependant que j'ay encores le loisir, qu'à vous la premiere j'adresse mon propos vous communiquant de mes derniers affaires. Nous avons longuement esté conjoincts ensemble par le sainct lieu de Foi et d'amitié, avecques une entiere communion de toutes choses. Vous sçavez que je vous ay tousjours aymée et estimée, autant que femme peult estre, sons que nostre mutuelle amitié oùt receu aucune diminution en tout le temps de nostre Marriage, comme je me suis tousjours en mes debvoir de le vous faire congnoistre, et vous à moy nous donnons tous les contentemens que nous avons peu. Je ne veul pas nier que les conseils et fragilitez de la jeunesse, ne m'ayent quelquesfois reduict à choses tout vous avez peu estre offensée: je vous prie m'en vouloir cxcuser et me les pardonner: si veul je bien dire que je ne suis

pas en cest endroict des plus grands pècheurs ny aussi des moindres: combien envers Dieu je sois en tout des plus coulbables: mais depuis quelques années vous sçavez bien avecques quel respect j'ay conversé avecques vous, vous ostant toutes occasions de recevoir le moindre mès contentement du monde.

Dieu m'a donné des biens: je vous en laisse la part que vous en vouldrez prendre. Je vous laisse les enfans que Dieu nous a donnez, qui sont assez bien heureusement nez et nourriz jasques icy. Je vous prie par l'inviolable amitié d'entre nous deux, que vous leur soyez tousjours bonne mère; que vous leur rendiez les prudens et songueux offices que vous leur debvez; les nourrissant sur toutes choses en l'amour eu en la craincte de Dieu, pour obëir a sets Commendemens et suyvre le chemin de vertu; que vous les entreteniez en l'obëissance du Roy et de la Royne ma bonne Maîtresse, et de Messieurs ses Enfans, sans recognoistre que leurs Majèstéz et lesdicts Seigneurs: que vous leur donniez de bons précepteurs qui les instituent aux bonnes lettres; j'eut eus les lettres qui se sont subjectes à aucune repréhension, et que vous leur donniez de sages Gouverneurs, qui les puissent dresser au chemin des gens de bien et d'honneur, pour estre tels

que je les desire. Les plus chers thrésors que vous leur puissiez faire acquerir, sont les vertus, qui leur seront une seconde obligation envers vous, non moindre que la naissance. Je vous prie de tout mon cœur, les avoir tous pour recommander, et principalement mon fils icy présent, qui estoit le plus advancé d'aage, pourra servir de guyde et d'exemple aux autres. Je vous donne la puissance de leur faire les partages de mes biens, et d'oster à celuy qui vous sera desobëissant la tierce partie de la part qui luy escherra, et la donner à celuy de ses frères que vous vouldrez choisir; en quoy je m'asseure que vous vous gouvernez par l'advis et conseil de Madame ma mère, et de Messieurs les Cardinaulx mes frères; et s'il advint que vous vous oubliez en ce dont je vous prie, vous rendant plus rigoureuse ou nonchalante à vostre devoir envers eux, je prie mon Dieu qu'il vous en donne une forte punction, pour vous faire congnoistre vostre faulte. Je ne dis pas cecy, ma mye, pour aucune défiance que j'aye de vous, car je vous tiens en trop bonne estime; mais l'amour paternelle et le grand désir que j'ay, que vous suyviez ma volonté, me faict parler en ceste sorte. Or je vous prie mettre si bien en vostre mémoire ce mien dernier propos, qu'il n'en puisse j'amais sortir.

A Monsieur le Prince de Joinville.

Mon fils. Tu as oy ce que j'ay dit à ta mère, que Dieu te laisse pour tenir ma place, et et t'estre une bonne et sage à conduicte, tant qu'elle demeurera en ce monde, je te commende de luy estre obëissant, et de luy rendre honneur et réverence suyvant les bons conseils et prudentes instructions qu'elle te donnera: aye, mon mignon, mon amy, l'amour et la craincte de Dieu principalement devant tes yeulx et dedans ton cœur: chemine selon ses voyes par le sentier droict et edroict, laissant et large et oblique qui conduit à perditions: garde ses Saincts Commendements tant qu'il te fera possible: demande luy en la grace, et il de le donnera: dresse toutes les actions et desseins an chemin de la vertu, pour laquelle avoir, il te fault enquérir que c'est que vertu; et l'ayant aprins, t'enquérir où sont les hommes vertueux, et après les avoir trouvez, hanteles, fréquente les, et te les propose pour imiter: lors Dieu sera la grace de devenir vertueux: nette laisse aucunement attirer aux compagnies vitieuses: car la fragilité de la jeunesse s'attache aysement à l'exemple du mal, et pour petit commencement que tu en ayes, tu ne te donneras garde que peu à peu te laissant vaincre au vice, tu y viendra jusques au

plus hault dégré ; garde toy mon fils, d'y entrer, pour n'obscurcir par tes coulpes, l'heure de ta naissance : évite toutes les occasions qui t'y pourroient conduire ; ny mesme au jeu, ne commence à tromper pour quelque petite occasion que ce soit : car du peu tu viendrois au beaucoup, et acquerois avec le temps une constume vitieuse : meprise la conversation des femmes mal sages : car il ne s'en peult acquerir que malheur et donnation : ne cherge aucune avancement par voyes mauvaises, comme par un vaillance de Court une fortune vitieuse, ou une faveur de femmes : car ce sont tous incertains appuiz, sur lesquels ne se peult fonder aucune chose stable ; mais attens les honneurs de la libéralité de ton prince, par tes services et labeurs, et ne désire les grandes charges ; car elles sont très-difficiles à exécuter ; mais en celles où Dieu t'apellera, employe entièrement ton pouvoir et ta vie, pour t'en acquitter selon ton devoir, à l'honneur de Dieu, et au contentement de ton Roy, lequel tu doibs recongnoistre (après Dieu) pour Souverain Maistre et Seigneur, et la Royne ma bonne Maitresse, pour ta Souverain Dame, du tout leur dediant tes services, et honnorant Messieurs comme frères et enfans de tes roys, et si la bonté de la Royne te faict participer

en mes estats, n'estime point que ce soit pour les merites ; mais seulement en faveur de moy et de mes laborieux services ; et regarde quand tu seras venu à l'aage d'en pouvoir prendre le maniement, de t'y porter avec moderation, faisant à un chacun tous les raisonables plaisirs que tu pourras, sans jamais faire injuste de plaisir à personne. Les grandeurs ne sont rien, si elles ne sont accompagnées de la vertu ; et d'autant qu'e levé en plus hault dégré tu seras, d'autant seront tes faultes plus apparentes, mais quelque bien qu'il te puis advenir, garde toy d'y mettre ta confiance : car ce monde est trompeur, et n'y peult estre asseurance aucune ; ce que tu vois clairement en moy-mesmes, qui estant un grand Capitaine, suis tué par un petit soldant. Je ne dis pas cecy pour ma louange : car je la rends du tout à Dieu ; mais pour t'enseigneur le mespris du monde, estimant que grand Capitaine se peult dire celuy qui est Chef de tant de vaillans hommes combatans pour l'honneur de Dieu, et pour le service de leur prince. Or, mon cher fils, pour la fin de mon propos, je te recommande ta mère : que tu l'honnores et la serves, ainsi que Dieu et nature te le commendent ; que tu ne luy deplaises : que tu garde l'union avec eux : car c'est le

vouloir de Dieu, et le nœud de ta force; et je prie mon Dieu qu'il te donne sa saincte bénediction, comme je te donne présentement la mienne.

A Messieurs les Cardinaulx de Lorrayne et de Guyse.

E vous Messieurs les Cardinaulx mes frères, qui m'avez tousjours tant aymé, j'ay receu de grands biens de vous, lesquels je desire que les miens puissent recongnoistre, en vous obëissant, et vous faisant service; je vous prie les avoir en vostre recommendation, et leur estre pères, et vous rendre protecteurs de ma femme et de ma Maison. Je m'asseure, que mon frère, Monsieur d'Aumal, sera tousjours envers eulx office de bon oncle et que mes autres frères vous obëiront comme voz enfans. Vous, Monsieur, le Cardinal mon frère, qui estez esloigné pour une si bonne occasion, je vous prie quand vous entendez ceste nouvelle, prendre la consolation avecques Dieu, que vous sçauriez très-bien donner aux autres; et vous Monsieur le Cardinal mon frère que Dieu à voulu faire assister à ma fin, et qui avez prins la peine de venir trouver à ce besoing nécessaire, vous m'avez grandement obligé de ce bien et tant d'autres que j'ay receux

de vous, mais sur tout de ce qu'en ceste extrémite vous m'avez advisé de penser à Dieu et à ma conscience et de recevoir les Sacremens selon la saincte et louable constume de l'eglise.

Aux Assistans.

Et vous Messieurs, qui estes présens, que Dieu m'a envoyez pour ma consolations, je vous prie ne vous lassez point de continuer jusques à ma fin, les bons et charitables offices que vous avez commencez. Je ne cuidois pas estre si près de mon but, et sentois mes forces assez grandes pour aller plus oultre; mais puisque mon heur est prochaine il est temps que je pourvoye à mes derniers affaires. Je vous prie, Messieurs, quand Dieu n'aura appellé à l'autre vie, souvienne vous d'avoir toute ma famille pour recommendie envers la Royne et luy ramentevoir mes longs et fidelles services, qui ont esté les meilleurs que j'ay peu envers les Roys mes bons Maistres, et envers elle; et luy dire, que s'il luy plaist départir à mon fils mes Estats, j'espere qu'elle en sera bien et fidellement servie. Quant à Messieurs les Cardinaulx mes frères, je croy qu'ils se contentent des biens qu'ils ont. Il fault que je

dis de Mr. d'Aumalle mon frère, que c'est un bon et vaillant Capitaine qui a bien et longuement servi et qui merite que l'on recongnoisse. Quant à moy, vous voyez l'estat où je suis reduit par la blessure d'un homme qui ne sçavoit bien ce qu'il faisoit. Je vous prie faire très-humble requeste à la Royne, qu'en l'honeur de Dieu, et pour l'amour de moy, elle luy pardonne. S'il est trouvé avoir offensé le public, je n'y touche point; mais en ce qui concerne l'interest particulier de ma vie, suppliez-là affectueusement de ma part, qu'il ne reçoive aucun dommage; et vous qui en estes la cause, je vous suis grandement obligé: je servis bien ingrat, si je ne vous remerciays puisque par vostre moyen je suis voisin de l'heure où j'espère asseurement m'approcher de Dieu, et jouyr de sa présence. Les Roys ont de belles maisons, les princes en ont, j'en ay de belles; mais ce ne sont que ténebreuses prisons, au prix de la saincte Cité et de la haulte habitation où je m'advance. C'est le temps où je doibs penser aux offences que j'ay faictes, et recueillir les facultes de ma vie. Vous sçavez que j'ay eu de grandes et difficiles charges et ce a esté sans les chercher. J'ay esté Lieutenant des Roys en grandes armées, de-

dans et dehors ce Royaume, ayant commandement sur les Finances dont je signois les Roolles, et expediois les Acquits; qui n'estoit soing de petite importance; mais je ne les ay employées que pour le service du Roy, sans jamais en appliquer rien au proffit de moy ny des miens. J'ay esté quelquefois contrainct d'user d'asprès sevéritez; comme en Lombardie, de faire mourir des hommes pour peu d'occasion, pour avoir seulement prins un pain, ou un morceau de lard; qui estoient rigueurs necessaires pour la guerre; toutesfois désagréables à Dieu, dont je sens un fort grand deplaisir; comme d'autres semblables offences. J'ay esté aussi d'avis qu'on print des biens de l'Eglise, et qu'on vendist du temporel des Benefices; mais ce a esté à bonne intention, pour la necessité du temps et l'utilité publique; et ay tousjours désiré une bonne réformation en Eglise, afin que Dieu y fust mieulx honoré et servy. J'espère que ce bien adviendra en la Chrestienté, lorsque on verra ceulx qui l'entreprendront porter la marque de vrays et fidelles serviteurs de Dieu. Quant aux derniers armes que j'ay prinses, j'invocque la beauté divine en tesmoignage, que j'ay esté conduit par aucun interest particulier, par ambition, ny

par vengeance; mais seulement pour le zèle et l'honneur de Dieu, pour la vraie religion que j'ay tenue sans fléchir, et le service de mon prince: qui sont cause que je meurs présentement, dont je me tiens heureux, et remercie de très-bon cueur mon Dieu, de m'avoir faict tant de grace. Je vous prie de croire que l'inconvenient advenu à ceux de Vassy est advenu contre ma volonté; car je n'y allai onques avecques intention de leur faire aucune offence. J'y ay esté deffendeur non aggresseur; et quand l'ardeur de ceux qui estoient avec moy, me voyans blessé, leur fit prendre les armes, je fey tout ce que je peu pour leurs coups, et garder que ce peuple ne receust aucun outrage. J'ay désiré et pourchassé par tous les moyens qu'il m'a esté possible une bonne paix; et qui ne la désire n'est point homme de bien ny amateur du service du Roy, qu'elle la face, pour la conservation de son Royaume qui est tant affligé, que s'il demeure quelque temps en ce miserable estat, l'enfant ne pourra heriter aux biens de son père, ny le Seigneur maintenir ce qui est sien. Il vaudrait mieulx estre ailleur beschant la terre, tellement que si Dieu ny rémedie j'ay pitié de ceux qui demeurent après moy. Il est vray que le moyen

de la paix est hors de la puissance: des hommes pour les volontez exorbitantes et les cueurs trop endurciz; de sorte qu'il fault que ce bien advienne à ce pauvre Royaume seulement par la bonté de Dieu. Il nous la donnera quand il sera temps et quand nous aurons appaisé son içy par nostre conversion de vie. Il est nostre père et nous sommes ses enfans. Il sçait mieulx que nous-mesmes que nous est profitables. C'est luy, de qui il fault attendre toutes bonnes choses; car le monde n'est plain que de tout mal, de misere et de calamité. Il luy plaist qu'il soit ainsi pour exciter nostre Foy et nous garder de mettre icy nostre fiance. Et vous, mes amys et serviteurs, qui avez prins pour moy tant de peines, je n'ay pas faict beaucoup pour vous; si ay-je faict ce que j'ay peu, et si mieulx je pouvois, je le feroys volontiers. Je vous prie, si la colère me quelquesfois incité à vous dire ou faire chose qui vous ayt despleu, me le vouloir pardonner; et si à quelqu'un d'entre vous on à d'autres je me trouvais redevable d'aucune debte, dont il ne me souvienne, j'entends que à la première demande il y soit promptement satisfaict.

Oraison à Dieu.

O mon Dieu! que grande est ta clemence et benignité envers ta créature, envers ton pauvre serviteur; tu m'a départy en ma vie plusieurs grands bienfaicts, tant d'honneurs et de prosperitez et tant de faveurs; mais mon Dieu toutes me sont rien au pris de celle que tu me fais de m'appeller à toy. O heureuse la playe qui en si peu de temps me delivre de cette prison terrestre, et me mene en la céleste habitation vers toy, mon Dieu, qui es le salut, le bien seul et asseuré où nous debvons pretendre, ou j'aspire de tout mon cueur, et j'espère de parvenir non point par mes merites, ny par mes oeuvres qui sont très-imparfaicts; car je ne suis que pecheur; mais par ton infime bonté et misericorde, par le mérite du sang espandu de ton Fils mon Salveur. Je mets tous me pechez sur mes espaules, et les jette à ses pieds, afin que tu les reçoyves et me laves dans le sang de ton Fils Jesus-Christ. O Trinité divine et incompréhensible, trois personnes en une Deité, soyez-moy aujourd'huy secourable: ne permettez point que pour me faultes, l'ennemy use de sa puissance sur moy. Tu m'as promis, mon Dieu, que tu recepvras la conversion du pêcheur toutes les fois qu'il se

répentira de ses faultes. Regarde mon humilité, mon desplaisir et ma ferme espérance: espérance qui n'abuse point et ne confond jamais: car elle est appuyée sur la roche de vérité, sur tes sainctes promesses qui ne furent oncque vaines et ne peuvent faillir. N'entre point en jugement avec ton serviteur. Je demande ta misericorde qui est infinie, qui surmonte l'infinité de mes pechez. Fais moy participant de la mort de ton fils Jesus-Christ, qui a vaincu la mort et le peché du monde. Confirme moy de ton sainct esprit: mets dedans mon cueur avec ton doigt divin, la foy et la confiance en ton souverain ayde, jusqu'au dernier souspir de ma vie. Embrasse mon esprit de ta charité, afin qu'il ne pense qu'en toy; qu'il ne desire que toy; et ne permets que mes tentations soyent par-dessus mes forces. Or, mon Dieu, je sens desjà ta promesse accomplye: je me sens estre au nombre de tes Esteux, dont je te rends infinies graces. Je voy tes saincts bras ouverts pour me recevoir aux felicitez eternelles pour me faire vivre entre tes bienheureux. O mon Dieu, je n'ay plus aucune doubte de mon salut: il n'y a plus qu'un peu d'espace qui me garde d'aller à toy. Je suis venu au bout de mon voyage: je n'ay que le travers d'une rue à

passer: abrège moy, mon Dieu ce passage, non point pour me delivrer de ma peine: car je me contente de ce qu'il te plaist, sçachant bien qu'il n'y a tribulation qui soit digne de la future gloire: mais je désire ce partement, pour bien-tost voir ta divine face. Or, mon Redempteur Jesus-Christ, je me voys présenter au Sainct Sacrement de ton precieux corps, où tu es présent réalement et en essence, ainsi que tu l'as dit, pour le recevoir en toute humilité et me nourrir de ceste divine pasture, pour me fortifier en l'imbecilité de ma chair, par ta chair, et me conjoindre et unir inséparablement avecques toy; combien que je soys du tout indigne d'une telle grace.

Ces oraisons beaucoup mieux et plus copieusement récitées qu'elles ne sont escriptes, furent accompagnées d'une si merveilleuse véhémence, venant d'un personnage tel qui parmy les mortelles afflictions, retentit encores en son action et son visage, l'accoustumée dignité, que nous ne sçavions ce que nous devions le plus faire ou nous douloir d'une pitié si lamentable, ou nous resjouyr d'une ame si heureuse, on engraver ses saincts préceptes en noz entendemens, ou admirer son infinie éloquence. Après que son Aulmosnier luy eut faict une briefve exhortation convenable

au Sainct-Sacrement qu'il luy administrait, il le receut avec une grande humilité et reverence, puis se monstrant encores plus consolé qu'auparavant, se resjouissoit en Dieu le priant sans cesse de demeurer avecques luy et estre sa force et deffence contre toutes les cautelles et embuches de l'ennemy duquel il n'avoit aucune craincte; et souvent se remettait sur la seureté des divines promesses, et sur le merite du sang espandu pour nous en la Croix; de sorte qu'en ses tant eslevez propos, il n'emploia moins de trois heures; dont pour le rélever de la peine qu'il avoit de parler trop longuement, je prins souvent la parolle, pour luy dire, ce que je jugeois estre le plus convenable aux termes où il estoit, et quelquesfois je luy lisois de la saincte escripture, mesmement des espitres Sainct-Jacques, à quoy il prenoit un grand plaisir, disant avoir à regret qu'il n'y avoit employé le temps dispendu inutilement en choses vaines, et que la jeunesse fervit bien de se nourrir en si saintes lectures. Après, il pria Mr. le Cardinal, n'oublie de luy faire administrer l'extreme unition, et quand on allégua l'incommodité du Camp et des Eglises ruinées, il dit qu'il seroit marry s'il ne l'avoit. Je ne parleray point de ses ordonnances touchant ses affaires

domestiques, ses funerailles et obsèques, que je remets à son Testament, et les autres particularitez d'importance au-propos qu'il tint à Mr. de l'Aubespine pour les rapporter à la Royne, de sa part l'ayant envoyé quérir expressément pour cest effect.

C'est Sire, ce que j'ay peu recueillir des principalles et dernières actions de Monsieur de Guyse. Il rendit l'ame à Dieu, le mercredy XXIIII Febvrier, et le sixieme de sa blessure, entre dix et onze heures après midi en quoy l'on peult voir ses singulières graces que Dieu luy a faictes, de l'avoir advisé de mener Mr. le prince son fils au Camp, pour luy donner les premieres instructions militaires, luy monstrer le chemin d'honneur et de vertu, et de faire venir Madame sa femme comme prévoyant ce qui luy debvoit advenir, afin que la mère et le filz fussent près de luy en ses dernières necessitéz, pour le secourir et recepvoir ses commendemens: puis de voir avant sa fin la Royne, Mr. le Cardinal de Guyse son frère, et la plupart de ses bons amys et serviteurs: et si je doibs estre mis en quelque compte, que je me y sois trouvé pour reduyre en memoyres ses dernieres paroles, qui me sont à son advis point périssables, et finablement que sa maladie

n'as pas este si longue, qu'il en puisse avoir receu beaucoup de tormens : ny si briefve qu'il n'ayt eu de loysir de donne ordre aux affaires de sa maisons, de pourvoir à sa conscience ; et qu'encores après sa mort nous recueillons les fruits de ses bons conseils, par la paix qui a esté bastie sur les mesmes fondemens qu'il avoit faicts. Ainsi se departir de nous ce grand personnage, laissant à nos yeulx les abondantes larmes de douleur, et à nos esprits, la doulceur de consolation infinie pour l'heureuse récordation de ses tant rares graces et vertus si excellentes, qu'elles seront celebrées au monde avec immortelle louange.

Le sainct et pitoyable discours, comme ce bien Prince François de Lorraine Duc de Guyse, se disposa à recevoir le Sainct Sacrement de l'Autel et l'extreme Onction et des regretz et complainctes que feirent les capitaines et soldats, après qu'il fut decedè, à Paris pour Barbe Regnauld, demourent en la rue St. Jacques à Enseigne de l'elephant.

Ce bon Prince Duc de Guyse, ayant une fièvre continue avecque sa playe, par les doctes et bien experimentés Medecins, qui la

estoient, fut faicte consultation pour chercher le moyen, de luy donner guerison, et trouverent qu'il y avoit peu dèspoir à sa convalescense, laquelle chose ayant Mons. le Cardinal de Guyse, se transporta vers son frère, et luy feit entendre l'opinion des Mèdecin l'admonestant de ce disposer pour chretiennement recevoir les saints sacrement de l'Eglise. Quand ce bon prince eut ouy l'advertissement de son frère, au lieu de se troubler, au lieu de se fascher, au lieu de se tormenter, regarda son frère d'un oeil doux et benin et luy dict: ha! mon frère, je vous ay aymé grandement pour le passé, mais je vous ayme encores plus que je ne feis onques, veu le bon vouloir que vous me portez; je congnois maintenent que vous m'aymez: car me faictes un vray tour de frère, dont grandement je vous suis tenu, et du bon coeur vous en remercie: vous ne me pouviez annoncer chose qui me fust plus agréable; que de m'inciter à prendre les remedes ordonnez de l'Eglise, pour avoir vie et salut lassus avecques Dieu, où j'aspire d'un désir parfaict. Et incontinant ce prince bien né, se mit déurtement en Oraison, et pria Dieu long-tcmps, estant comme raoy au Ciel; puis après demanda un Confesseur et vint un personage docte et honorable

homme de l'eglise qui l'ouist en confession, et s'accusa avec grand dévotion et contrition. Devant Dieu et son confesseur; puis après, estant confesse, ayant parfaicte contrition de ses faultes, se remit à faire dévotes prières à Dieu, avec propos plus céliques que terrestres et continua ainsi jusques environ la minuict; puis on prépara un Autel pour célebrer la saincte Messe devant luy, laquelle il ouit avecques pleurs, larmes, oraisons et grande dévotion; et après que la Messe fut achevée premier que recevoir son Créateur apella touta la compagnie au tour de luy, et pria qu'au luy donna audience. Lors en présence de tous les assistans, feit une Confession générale de toutes ses fautes commençant à sa jeunesse jusques à l'heure presente; et parloit d'une telle façon, avecques telle devotion, qu'on pensoit ouir parler un ange du Ciel qu'un homme terrestre; cela faict, apella Madame de Guyse son epouse et luy dit plusieurs propos à secret, en luy recommandant Messieurs ses enfans; l'exhortant aussi à prendre patience, puisque c'estint le vouloir de Dieu. Madame toute esplorée se retira un peu et feit venir Monsieur le prince de Jainville son fils, et se présenta devant son pere qui luy donna sa bénédiction et luy feit de grandes

rémonstrance, comme un vray père; et après feit son testament et ordonna de sa dernière volonte. Quand il eut faict comme un Zachée et fidellement disposé de sa maison, se meit à prier Dieu et avecques larmes et dévotes oraisons recent le Sainct Sacrement de l'Autel et puis rendit graces à Dieu. La estoit un vertueux et notable prélat, Monsieur l'evesque de Riez qui se meit à lire le Sainct Evangile et les epistres de Sainct Pierre et St. Jacques devant luy jusques à son trespas: la leçon desquelles ce bon prince escoutoit en grande affection et disoit à tous propos: ô mon Dieu, que voilà bien dict: o mon Dieu! quc ces parolles me consolent. Quand fut au matin qui estoit le Mercredy des Cendres jour Sainct Matthias, on le voulut faire manger et luy présentenent des restaurans et viandes exquises pour soustenir un peu le corps debilite: ostez, dit-il, ostez: car j'ay pris la viand eceleste, la manne du Ciel par laquelle je me sens si consolé, qu'il m'est advis que je suis deja au paradis; ha! me voulez donner ces alimens terrestres, pour me retenir encore icy? Ce corps n'a plus necessité de nourriture, j'ay esté frappé à la mort pour soustenir l'Eglise et la querelle de mon Dieu lequel je prie affectueusement qu'il veille pardonner à celluy

qui m'a blessé et donnè le coup mortel, de bon cueur je luy pardonne, et ne veux qu'il luy soit faict aucune chose: toutesfois, s'il y a quelque intérest public, je ne le puis garentir de cela, mais de ma part n'aura aucun intèrest. Monsieur le reverendissime Gardinal de Ferrare, Légat du Sainct Siege apostolic, arriva au logis et voyant que ce prince s'approchoit de la fin, se disposa et avec réverence et dévotion luy donna la saincte et extrême Onction. Cependant l'esprit de se bon prince se retiroit des extrémitez du corps donct il perdit la parole; mais monstrait par signe qu'il approuvoit les sainctes escritures qu'on récitoit devant luy; et sur les dix heures du matin, ou environ, leva les yeux en haut, feit un soupir vers le ciel, et rendit l'ame au sein d'Abraham. O que ce n'est pas la fin d'un tyran; ô que ce n'est pas la fin d'un Catiline perturbateur d'une republique: ô que ce n'est pas la fin d'un Scilla, comme vous l'avez escrit et estimé, ô aveugles heurétiques en vos paroles menteuses, et invectives injurieuses. C'est, c'est la fin d'un prince Chrestien, c'est la fin d'un Roland; c'est la fin d'un Sainct Luys, de la race duquel il est descendu, à cause de sa propre mere qui est yssue de la noble maison de Vendosme. Le

corps dudit prince fut mis en un lieu ou chacun pouvoit passer pour le voir. Geux de la court et du pais à l'entour, venoient entranpes pour le voir, mesune grandes compagnies de Capitaines Gendarmes et Soudars vindrent aussi pour le voir, et tous ceux qui passoient au lieu où il estoit, estoient si desperés et avoient le cneur tant faisi de regret que l'nn ne pouvoit parler à l'autre, et fondoient tous eu larmes. Dedans le Camp on n'ayoit que plainctes, regrets, soupirs et lamentations: on mettoit les Enseignes bas, on trainoit les picques, les Tamborins sonnoient le pitoyable disconfort; tous ceux de Camp fondoient en larmes, voyant qu'ils avoient perdu leur Achille leur Hannibal, leur César; et chacun à son endroit faisoit mémoire des promesses du prince trespassé; le corps duquel a esté avec honneur transporté à Blois; et après quatre jours sera posé et mis au tombeau, attendant le jour de la resurrection universelle, en laquelle plaise au tout-puissant et grand pere de famille nous faire participer et jouir du banquet et convi eternel, qu'il a préparé à tous ses Estens qui auront obei à ses commendements et faict sa saincte voulonté. Fin. E. P. M. N.

X.

Zur Geschichte der Wirren Anna's von Este, Wittwe Guise, und ihrer Familie mit dem Admiral Coligny *).

Parceque chaque voit aujourd'huy par tous les endroits de ce royaume plusieurs grandes rumeurs et bruits des differents qui sont entre les deux maisons de Guyse et de Chastillon de semer ordinairement et diversement desquels la plus grand'part des hommes jugent selon leurs affections et passions, et beaucoup d'eux voudroient bien s'ayder de ceste occasion, pour esmouvoir les peuples, et faire quelque nouveau rennement, espérans par la s'advancer et aggrandir, comme assez d'autres durant ces dernières troubles ont esté eslevez aux estats et honneurs dont ils estoient indignes, cet lesquels autrement ils n'eussent jamais attaint: les autres en sont en peine continuelle, dontans tels inconveniens, et désirans aussi l'establissement d'un répos public:

---

*) Brief discours de tout ce qui a esté négotié pour la querelle qui est entre les maisons de Guyse et de Chastillon, depuis l'Edit de pacification des troubles naguères survenus en ce Royaume, jusque au 8 jour de Janvries 1563.

d'autres aussi, ausquels il suffit de discourir et parler bien à leur ayse de toutes heures condemnent l'une et l'autre partie, peut-estre sans grand jugement: aucuns d'autre part ne voulans se participer de toucher, voire du bout du doit, aux afflictions ou travaulx privez ou publiques, et aussi peu considerer les effects de la providence de Dieu, ne s'on donnent grand peine, et mesurent tout selon le bon ou mauvais succeds et évènement, et le plus souvent s'enquièrent de telles choses plus par curiosité, ou pour ne faillir à suivre la party de la faveur qu'ils tiennent pour autre regard; il m'a semblé (à ceste cause) ne devoir faillir (usant du moyen que j'ay de sçavoir au vray comme toutes choses passent en ce temps lesdites maisons) d'en faire un brief et certain discours: non pour contenter les curieux, mais pour profiter au public, en éclaircissant un chacun de la verité du fait; et par mesme moyen descouvrant ceux qui taschent d'entretenir ce different ou le faire servir de converture à leurs passions, desseins et entreprises, a ce que nous premions mieux garde de ne nous laisser méner desormais de fauces opinions et persuasions, et que nous ne souffrions à leur appetit et occasion, la tranquillité publique estre altérée.

Mais pour mieux satisfaire à un chacun et mesme à ceux qui n'ont pas en moyen de ce bien entendre ny le fondement ny la continuation dudit different, ny la façon des choses sont poursuyvies je les prendray uu peu plus haut et le plus simplement toutesfois que je pourray. Et pour entrer incontinent en propos je commenceray parceque chacun a peu voir et qui est assez notoire. Comme après que l'année passée, il eut pleu à la bonté de Dieu regarder de son oeil de pitié de ce pauvre royaume tant travaillé et affligé d'extrêmes calamitez ruines et desolations par l'injure de la dernière guerre et le consoler par une pacification; le trouble et désordre y avoit esté si nouveau et estrange, les divisions et unimitez si aspres et vehémentes et les injures et offences si grandes et récentes, que les volontez des subjects ne pensent estre sans soudain réconcilliées et rappellées à union, ny l'estat de ce dit royaume réduit à sa prémière tranquilité; dequoy estoient en partie cause les passions d'aucuns particuliers, lesquels, on parcequ'ils n'estoient assez-touchez du ressentiment des lamentables afflictions de ce pauvre peuple, ou plustot prévoians et ne pouvent souffrir les cuers de leurs espérance et entreprises, par ceste paix et repos public

estre interrompu, et par la le chemin couppé à leur ambition; ou aussi ménez d'une dureté et obstination avec deffiance de ceux qui leur avoient résisté constamment, induisoient les cours de Parlemens et principalles villes de ce Royaume, avec lesquelles de long-temps ils avoient secrettes pratiques et intelligences, à retenir encores les armes, et à refuser ou différer de recevoir l'Edit de la pacification tellement qu'il a esté besoin à sa majesté d'user finallement de ménassez et faire nouveaux et rigoureux edits, pour lever les armes aux habitans desdites Villes, et les améner à la recongnoissance que chacun doit à l'obéissance de Sa Majesté et la conservation de son estat.

Or incontinant après la paix accordié, la ville d'Orléans qui avoit esté la retraite de M. le prince de Condé et de ceux qui s'estoient joints avec luy pour s'opposer à ceux qu'ils disoient estre infraiteurs des Edits du roy et ordonnances des Estats, monstra la prémière des toutes les villes de cedit royaume l'exemple à l'obéissance; et aussitost le dit Seigneur Prince s'en alla auprès de la personne du roy, comme le lieu et dégré qu'il toùt en ce royaume le requiert: et d'autre costé Monsieur l'Admiral voulut aller voir sa maison et

famille de laquelle il avoit déjà long-temps esté absent, où il ne sut si-tost arrivé, que ses ennemis le craignans comme il est vray-semblable, on estimans que sa présence à la Cour, reculleroit leurs affaires et l'effect de leurs entreprises, bandèrent tous leurs esprits en ce seul dessein d'empescher qu'il ny vint; et pour cest effect se fondans sur quelques depposi-tions assez variables d'un nommé Poltrot, commencèrent à vouloir chargé ledit sieur Admiral de la mort du feu de Guyse et tirer à chacun à ceste opinion, qu'il avoit induit ledit Poltrot à ce qu'il avoit fait; ou, parceque à la vérité, ils estimoient que ledit sieur Admiral en fust coulpable et consentant; ou aussi affin que sons couleur de poursuivre la vindicte de ladite mort, ils eussent moyen de s'armer et se rendre plus forts et suivis, pour tousjours maintenir leur grandeur, crédit et reputation, eslongner de la cour ou accabler, s'ils pouvoient, ledit sieur Admiral, lequel néaumoins démonstrant ne craindre beaucoup leurs entreprises et ménasses, délibéra avec la volonté et mandement de la royne et après avoir séjourné environ un mois à sa maison de venir trouver le roy et se tenir auprès de sa personne, allégant qu'il vouloit parfaire le deu de sa charge comme estant

l'un des principaux officiers de la couronne; et desjà s'estoit achéminé jusques à Essone, dissant d'une journée de S. Germain-en-Laye, ou lors le roy estoit, quand Monseigneur le prince de Condé, estant adverty qu'il se dressoit plusieurs conspirations et menées contre ledit Sieur Admiral et que toute la maison et la cour du roy estoit pleine de soldats que ses ennemis avoient apostez, comme l'on disoit autant pour crainte qu'ils avoient, que pour autre occasion, luy fit cest honneur de le venir trouver audit Essone, où il le prià de differer pour ce coup son arrivé à la cour, luy faisant entendre que tel estoit l'advis de leurs majéstéz et que la royne luy mandoit qu'elle n'estoit assez forte pour le garder s'il venoit: à quoy ledit Sieur Admiral ne voulut faillir d'obeir s'en retourner de là en sa maison, et mondit Seigneur le prince accompagné de Mr. d'Andelot audit S. Germain où quelques jours après qu'il fut arrivé et qu'il eut congneu évidément les entreprises qui se battissoient tous les jours contre ledit Sieur Admiral et que ses ennemis luy imposoient beaucoup de calomnies, chose qui importoit au public, et qui eust esté peut-estre à la fin occasion de remettre ce royaume en trouble, parla vertueusement le 15me de May

dernier en plain Conseil du roy adressant ainsi son propos à la royne, par un Escrit qu'il présenta.

»Madame! j'ay esté parler à Mons. l'Admi-»ral et fait venir icy Mr. d'Andelot, pour en »la présence du roy, dire à vostre Majesté, »que Mr. l'Admiral m'asseuré, et le croy, »que tout ce qui a esté on pourroit estre »ajousté, prèsumé et mis en avant contre »luy, sur le fait de la mort de Mr. de Guyse, »contre ce qu'il a confessé et fait imprimer, »est faux; qu'ayant esté calomnieusement char-»gé par la déposition subornée de deffont »Mercy contre luy, combien que de droit il »n'y fut obligé, estant question d'un fait hosti-»lité, il a requis à vostre Majesté ledit Mercy »estre gardé prisonnier jusques à ce qu'il »peust-estre confronté avec luy, et proteste de »sa sincerité, à faute de ce faire; à quoy »n'ayant esté satisfait par l'importunité de ses »ennemis, cuidants rendre obscure la lumière »de son innocence, il estime que la protesta-»tion par luy faicte luy doit servir envers »toutes personnes de bon jugement de suffi-»sant temoignage, Arrest et Declaration de »son innocence: pour quoy il declare qu'il a »satisfait à sa conscience, devant Dieu, et à »son devoir envers les hommes. Et quant à

»nous, c'est-á-dire à moy, et à tous ceux »quiont porté les armes sous moy, nous di- »sons: puisque les armes ont esté declarées »avoir esté portées pour le service du roy »que le fait de l'homicide mis en avant con- »tre ledit Admiral advenu en temps et fait »d'hostilité n'est judiciable, me subjet à estre »purgé par voye de Justice; car autrement »se seroit directement contrevenir à l'edict »de paix, et nous frustrer du bien d'iceluy, »au regard de choses advenues et des armes »princes d'une part et d'autre: et depuis l'e- »dit de la paix, Mr. l'Admiral s'offre a suy- »vir la voye de Justice par devant les juges, »toutesfois non suspects: à la charge que ses »adversaires aussi, ou tenans cause d'eux, »seront tenus suyvir pareilles voyes, pour le »cas à eux imposé, chacun selon l'ordre du »temps et gravité du crime. De ce Madame, »je vous fais très humble requèste, tant de »la part de Mr. l'Admiral, que de la mienne; »declarant, que s'il a personne qui entreprenne »de s'adresser à luy de fait ou de parolles, »ou par autre voye que la susdite, je luy fe- »ray congnoistre, que je m'en ressentiray tout »ainsi que s'il estoit fait et adresser à ma »personne propre estant son amy, et luy oncle »de ma femme de laquelle j'ay plusieurs en-

»fens; et en outre estant un grand Chevalier »très necessaire pour le service du roy; et »d'autant que l'inimité de la maison de Guise »à celle de Chastillon est notoire, je vous prie »ne permettre que le nom et force du roy »ou couverture de la religion soit imprinté »pour favorizer aux querelles particulières des »uns ou des autres, et si ceux de la Maison »de Guise en pretendent quelqu'une, qu'ils la »declarent et l'on congnoistra de quel costé »sera le bon droit et la force pour le main»tenir.«

Après que l'escrit cy-dessus fut leu en plein Conseil, Mondit Seigneur et prince le confirma de sa parolle, adjoustant, que Mr. l'Admiral avoit eu ce royaume plusieurs parens, des quels aucuns estoient presens. Lors Mr. le Maréchal de Montmorency commença à dire: puisque la verité en ceste querelle particulière il n'y alloit point du roy ne de la religion, que l'intention de Mr. le Connestable, que de la sienne, car comme obeissant fils, en se conformant du tout à l'intention de son pere, il s'emploiera du tout pour ses cousins germains.

Sur cela Mr. d'Andelot adressent sa parolle à la royne qui estoit près du roy, dit que Mr. l'Admiral avoit receu grand déplaisir, luy

ayant esté le moyen de pouvoir venir en ceste Compagnie, pour deux raisons; la première et principal pour le desir qu'il avoit de voir le roy et baizer les mains de sa Majesté, l'autre pour estant en la dite Compagnie, escouter ceux qui en aucune façon le voudroient charger de la mort du Sieur de Guyse, pour leur respondre et rendre bon compte de toutes ses actions; mais puis qu'il estoit question qu'on demandoit justice de luy, il la demandoit pareillement: affin de faire ses diligences d'informer des actions dudit feu Sieur de Guyse et qu'il éspéroit par bonnes et justes preuves faire apparoistre des choses pour lesquelles il en avoit qui n'auroient plaisir d'avoir esté causé d'un tel remuement de mesnage.

Sur ce intervinst Arrest dudit privé Conseil, par lequel il fut deffendu tant à ceux de la maison de Guyse, que de Chastillon, leurs parens, amys et serviteurs, de ne s'offencer ny faire offencer les uns les autres, par voye de fait et de force, ou autrement sur peine d'estre declaréz désobeissans à sa Majesté, ny mesmes se poursuyvre les uns par la voye de Justice, jusques après les armes dèposées, on qu'autrement par luy en eust esté ordonné; lesquelles deffences furent in-

continant portées à Chastillon audit Sieur Admiral, lequel y rendant obeissance, se contint à sa maison avec ordinaire et privée compagnie des ses amys et domestiques, comme l'on a depuis peu apercevoir; au moyen de quoy les choses demeurèrent en repos quelque peu de temps, et mesmement jusques à près la prinse du Havre-de-Grace, que les armes estant depposées, lesdits Sieurs de Guyse, soit que la douleur et la passion ne leur permist differer plus longuement ladite poursuite contre Mr. l'Admiral, on que, comme aucuns estiment, leur naturel soit d'estre impatient du repos, et de voir passer les choses sans quelque remuement ou nouvelles entreprises délibèrent de faire une grande assemblée, tant de leurs parens que de tous autres qu'ils pourroient amasser pour en estre accompagnez, pour cest effect emploièrent les mois d'Aoust et de September dernier, à recercher, voire et mander Princes, Seigneur, Gentils-hommes Cappitaines et soldats de toutes parts tant sujets du roy qu'estrangers, en intention de venir avec un grand preparatif et cérémonie, demander justice de la mort du feu Duc de Guyse en la cour de Parlement toutes les chambres assembléz, le roy séant en son List de justice à Paris, ou néaumoins

Sa Majesté ne peut arriver au temps qu'ils avoient projecté, à l'occasion de la maladie de la royne survenue à Meulan, durant laquelle et lors mesmement que Sa Majesté estoit au fort de son mal, le bruit estoit commun, et non sans apparence, que lesdits Sieurs de Guyse avoient deliberé, si la mort de ladite Dame fut ensuivye, d'employer leurs forces à le saisir de la personne du roy, et l'améner à Paris, et encores depuis il a esté sçeu pour vérité, que plusieurs pratiques s'estoient faictes de leur part, avec les principaux de ladite Ville, jusques à avoir esté mis en avant et offert par lesdit Parisiens, de fournir quinze mil hommes de pied, et huit cens chevaux, pour l'execution de ladite entreprise, laquelle fut rompue par la bonté de Dieu, qui rendit la santé à ceste princesse si sage et necessaire en ce temps pour le bien des affaires du roy, et pour le repos commun.

Cependant Mr. de Vaudemont s'ennuyoit à Paris, lequel ils avoient fait venir par belles parolles que par importunité pour les assister et accompagner; et quelque peine qu'ils eussent mis d'assembler gens, leur trouppe estoit au reste assez petitte, sans les soldats levez pour leur garde, entretenuz par ceux de leur

gouvernemens et leurs compagnies de gens-d'armes qu'ils avoient fait passer de gouvernement en outre, les laissant vivre à discretion loger par etiquette, et porter armes descouvertes et deffendues tout par l'Edit de la Majorité du roy fraichement publié à Rouen, que par lesdites deffences, dont desja il estoit venu à la cour de si grandes plaintes, qu'il estoit temps de les employer.

Cela fut cause qu'ils se hastèrent de venir trouver leurs Majestez audit Meulan, m'en assant ouvertement d'avoir vindicte de ladite mort par Justice, ou par force; et là présentèrent à l'issue de Vespres une requeste au roy (estans à genoux) par laquelle ils démandérent en termes généraux, justice du meurdre proditoire et inhumain, cruel et malheureux assassinat commis en la personne du feu Sieur de Guyse, Pair, Grand-Maistre et Grand-Chambellain de France et lors Lieutenant General de sa Majésté; et l'ouverture d'icelle leur faicte en tel lieu et par devant tels juges que le droit, les loix, edits et ordonnances de Sa Majesté le portent; ce qui leur fut prumptement accordé; et tellement qui dés le lendemain ils partirent pour se retirer vers la cour de Parlement de Paris.

Or Monsieur le Cardinal de Chastillon

congnoissoit bien la hayne et animosité de ladite cour de Parlement de Paris, contre Messieurs l'Admiral et d'Andelot ses freres, (qui à la verité est assez notoire et manifeste) avoit deux mois auparavant et durant le voyage de Normandie, fait instance à leurs Majestez par plusieurs fois et en plusieurs lieux, à Rouen, Tigenten et Gaillon d'avoir une intervation à ladite Cour, de congnoistre les Causes de sesdits freres, laquelle luy avoit esté promise, avec declaration faicte par bouche de leursdites Majestez, qu'il seroit trop desraisonnable que ceux de ladite Cour congneussent des choses des Sieurs de Chastillon, et fussent leurs juges; mais alors prévoyant ledit Sieur Cardinal, comme il est vray semblable, la fin à quoy tendoit l'assemblée et requeste desdits Sieurs de Guyse, requist en plein Conseil, se faisant fort pour sesdits freres absens, que la congnoissance de toutes leurs causes tant civilles que criminelles, meues et a mouvoir, soit en demandant ou en defendant fut interdicte à ceux de ladite cour qui jà avoit esté recusez par sesdits freres, et qui par tant de prejuges, s'estoient declarez leurs ennemis capitaux et encores naguères avoient refusé de publier l'edit de la pacification et Majorité laquelle requeste ayant esté mise en delibéra-

tion du Conseil, auquel le roy, la royne sa mere et plusieurs princes du sang, et seigneurs dudit Conseil assistèrent, fut trouvé si raisonnable, qu'à ladite Cour fut interdicte la congnoissance desdits causes, et icelles évoquées à la personne du roy et renvoyées en son grand Conseil.

Ladite Evocation ayant esté signifiée à ladite Cour, et aux Commissaires par elle délé-guez pour informer sur ledit homicide est instruire le procez, fut par icelle arresté qu'elle ne pouvoit passer autre, n'y autrement poursuyvre contre les dénommez en ladite Evocation, où il se trouveroit contre eux charge sinon que les defenses portées par icelle, fussent levées: qui estoit assez à dire que quelque qualité qu'il y eust en ladite requeste, on ne vouloit s'addresser qu'à ceux de Chastillon, ny les traiter ailleurs que par devant les cours de Parlement, qui desjà les avoient condamnez et prejugez.

Se voyant donques lesdits Sieurs de Guyse ainsi arrestez sur cul, au moyen de ladite Evocation, et estans grandement faschez de voir ce qu'ils avoient mis grand'peine de faire jusques alors, s'en aller en fumée, ou avoir bien peu d'effect commencèrent à avoir recours à d'autres artifices qu'on dit estre ac-

coustumez cn leur maison, pour essayer par ce moyen de rompre ladite Evocation: tantost ils faisoient courir le bruit du Mariage de la Royne d'Escosse, leur niepce, avec le prince d'Espagne, tantost ils faisoient semer des nouvelles de Rome et du Concile, et mesme d'uue ligne qui se faisoit et de la guerre que le roy d'Espagne nous alloit commencer, aussi des effects du voyage du Cardinal de Lorraine à Rome; par mesme moyen avançans de tout leur pouvoir les Censures contre la royne de Navarre et quelques Evesques de France; quelquesfois ils faisoient tenir plusieurs langages à leur avantage par l'Ambassadeur d'Espagne et le Nonce du pape; une antrefois ils faisoient le bec au prévost des marchands et Eschevins de Paris, pour parler à leurs Majestez; et d'autre part, ils donnoient de faux advertissements de plusieurs endroits de Provinces de France, au dèsavantage de ceux de la religion pretendue reformée; affin d'intimider la royne, et parla gagner ce point de faire révoquer en leur faveur, ladite Evocation, et au mesme temps ayans recours à la chiquanerie, ils furent à ceste fin dresser plusieurs belles requestes qu'ils présentèrent au roy, requèrons par iccelles que la congnoissance dudit homicide fust renvoyée et attribuie à l'un

des Parlemens de Tholose, Bourdeaux, Dijon et Rouen, sans toutesfois se départir de la jurisdiction de la Cour de Parlement de Paris; et parceque la première desdites requestes fut delivrée audit sieur Cardinal pour faire tenir à sesdits freres sans estre sigmée ny respondue d'aucun des Secretaires d'Estat, ny mesme des requérans portez par icelle, l'on y eut si peu d'esgard qu'ils furent contraints et conseillez d'en faire signer une autre par Madame de Guyse, dont encores le commencement se trouva conceu au nom de quelqu'un de ses beaux freres, et estoit tel:

„Sire! et vous Madame, bientot après le malheureux accident en la personne de feu Monsieur mon frere, Madame ma soeur et moy suppliasmes vos Majestez, que leur bon plaisir fust nous faire justice, ect.“ Ainsi signée Anne D'Est, envoyée par homme exprès audit Sieur Admiral. Ce qui a fait que beaucoup de gens ont estimé que lesdits Sieurs de Guyse tendoient seulement à gagner temps, et cependant amuser ledit Sieur Admiral; lequel s'estant contenu en sa maison depuis lesdictes defenses, comme il a esté dit, au bruit de l'assemblée susdite des Sieurs de Guyse et de leur arrivée à Meulan, se trouva incontinant accompagné de grand nombre de Gentils-hom-

mes ses amis qui volontairement l'estoient venu voir et trouver pour sa defense en sa maison, doutans que lesdits Sieurs de Guyse entreprinssent d'innover quelque chose au préjudice du repos public et de l'Edit de la pacification; dont il ne faut taire qu'il fit assez son debvoir de renvoyer une grande partie, craignant, comme il leur faisoit entendre, que telles assemblées n'alterassent à la fin la tranquilité publique. Cependant il depescha vers leurs Majestez estant lors à Paris, pour faire instance des menasses et attentats desdits de Guyse, contre lesdits Edits et defenses, requérant sur ce luy estre fait raisons et justice.

Lesdits Sieurs de Guyse qui n'estimoient auparavant que ledit Sieur Admiral eust tant de moyen et faveur parmi la noblesse, et que lors ils congneureut leurs forces n'estre suffisantes pour l'offences, et à peine pour se deffendre et luy résister, receurent assez volontairement les nouvelles deffences qui furent faites en ce-temps là ausdites maison de Guyse et de Chastillon de ne s'accompagner que de ceux qui leur estoient ordinaires et domestiques; lesquelles furent portées à Chastillon, du commendement du roy, audit Sieur Admiral, par le Comte de Charmy, lequel à son retour fit bon rapport de la compagnie qu'il y avoit

trouvée, de leur façon de vivre, et du langage que ledit Sieur Admiral luy avoit tenu; de sorte que leurs Majéstez s'en contentèrent.

Peu de jours après, le roy delibera de faire un voyage à Fontainebleau et passer par les maison de Monsieur le Connestable et par Nanteuil et Monceaux; ce qu'ayant ledit Sieur Admirale entendu, et voyant venir sa Majésté a une journée près de sa maison, partir avec son train ordinaire deux jours avant l'arrivée de Sadite Majésté audit Fontainebleau, en intention de venir à la Cour, dequoy lesdits Sieurs de Guyse etans advertis, n'obmirent aucune invention pour rompre ce coup, et firent venir de Paris, le plus de gens qu'ils peurent à leur devotion portans armes, et aucuns d'eux decouvertes; d'autre part ils donnèrent à entendre à la royne, que Monsieur d'Aumale estoit party pour s'envenir à Fontainebleau avec mil au douze cens Chevaux, et au mesme temps ils faisoient grandes instances et dolléances de ee qu'ils pouvoient avec justice d'un tel hommicide; taschant par la destourner ledit Sieur Admiral, et empescher sa venue; ensemble intimider ladite Dame, laquelle à la verité, craignant quelque nouveau dèsordre et remuement, estoit d'avis de mander audit Sieur Admiral qu'il s'en devoit

retourner chez luy sans ce qu'il fist remonstrer à leurs Majéstez, qu'il ne pouvoit rebousser chemin, que premier il n'en eust entendu du roy les occasions, et qu'il ne luy eust baizé la main, òu autrement, ce luy servit faire un grand tort et deshonneur, et pour la secondefois.

Cela fut cause que leurs Majéstez ne séjournérent qu'un jour à Fontainebleau, et allérent le lendemain disner à Chailly, distant deux lieues dudit Fontainebleau, où ledit Sieur Admiral se devoit trouver, et là il leur fit entendre qu'il estoit venu en intention de ce tenir doresnavant plus près de leurs Majèstez qu'il n'avoit fait depuis quelque temps, tant pour avoir moyen de faire de deu de la charge et reng qu'il tient en ce royaume, qu'affin aussi d'estre en lieu pour pouvoir mieux respondre à tous ceux qui le vouloient charger. Et quant à ce qu'il avoit entendu, que ceux de la maison de Guyse entreprenoict de le soubconner ou defferer comme estant cause de la mort du feu Sieur de Guyse, il en avoit désja de son bon gré et seurs en estre contraint, declaré qu'il en sçavoit; et pour mieux esclaircir la vérité du fait, il avoit requis que Poltrot fust gardé pour luy estre confronté, avec protestation de sa sincerité à faute de ce

faire ; combien qu'il ne soit aucunement tenu de s'en justifier, estant ledit fait couvert par l'Edit de pacification, lequel encores qu'il fust justiciable, ne peut estre traité, si non par gens faisans profession des armes, et non par la chiquanerie mal séante à personnes de telle qualité : pour le moins doit-il estre ouy par sa bouche. Et ou aucun voudroit mettre en avoit quelque chose au contraire de ce qu'il en a escrit, il maintient qu'il est faux, et est prest d'en respondre à tous ceux qui s'en voudroyent adresser à luy. Et au reste lesdits Sieurs de Guyse ne se penvent plaindre de n'avoir justice, vindicte et satisfaction dudit hommicide, ayant fait mourir Poltrot dit Mercy, d'une mort plus cruelle qu'on, n'a fait souffrir à ceux qui entrefaisant tué ou empoissonné les roys mesmes et les enfans des roys : ils n'ont non plus d'occasion de se plaindre qu'il n'ait esté fait assez d'expiation d'honneurs funébres, pompes et céremonies au corps mort, ayans esté plus grandes et plus remarquables que celles que les roys ont acoustumé d'avoir ; pour le moins ont celles esté bien differentes à elles qui furent faites au feu roy François second, auquel il estoit tant tenus ; ayant la ville de Paris estre au devant du corps, porté le deuil, fait mettre

les armes de Guyse du costé du grand temple de nostre Dame, où a este inhumé son coeur, et celles de la ville et de l'autres avec plusieurs grands honneurs royaux. Aussi peu se peuvent-ils douloir qu'ils ne peuvent avoir justice, puis qu'elle leur est ouverte au grand Conseil, lequel n'a esté requis, nommé n'y affecté par luy, ains du propre mouvement de sa Majesté avec l'advis de son Conseil, à esté choisi comme non suspect ne recusable pour ne s'estre ceste seule compagnie déclaré partialle durant ces troubles, comme au contraire ont fait les quatre parlements qu'eux mesmes requièrent, et qui sont avec pareille raison, recusables, que le parlement de Paris. Bien se pourroit-il avec plus juste occasion douloir d'eux, de ce que sans preuve valable, et sans leur seul opinion et soubson, ils entreprennent de le defferer, faisant une planche pour Bioler l'Edit de la pacification et remettre les troubles en ce royaume. Une chose entre autres trouvoit-il en eux de nouvel exemple, et qui entre les barbares mesme seroit trouvée estrange et desraisonnable, c'est qu'encores que tous accusateurs ayent toujours acoustumé de se mettre en peine et devoir pour attirer les accusez à se répresenter devant le roy ou sa justice; au contraire ses

parties taschent par tous moyen dont ils se peuvent adviser et contre tout droit et coustume, qu'il ne comparoisse et se présente devant sa Majesté, où il sera tousjours plus à propos pour estre ouy, respondre par sa bouche et pour se justifier et recevoir jugement de ce qu'on luy voudroit impaser: ce qui demonstre assez clairement qu'ils ne tendent sinon à le calomnier et vouloir faire condemner, s'ils pouvoient, sans estre ouy, et par juges apostez; et partant doit rendre à Sa Majesté preuve suffisante de leur mauvaise conduite.

Plusieurs autres raisons allégua ledit Sieur Admiral, servans à la justice de sa Cour; dont leurs Majestez démonstrerent avoir quelque satisfaction, et pour le faire court, au partir delà il suyvit le roy à une journé prés. Et combien que lesdits Sieurs de Guyse fussent bien accompagnez, et que par tout un bruit commun s'espandist de leurs forces et ménasses le lendemain après que le roy fut arrivé à Paris ledit Sieur Admiral contre toutes leurs opinions et discours, alla avec une asseurance qui luy est assez accoustumé et familiere, trouver Sa Majesté audit Paris, qui essoit leur principal fort, retraite et franchise et faut confesser qu'il y entra avec aussi grand

honneur et notable compagnie de Seigneurs et gentilshommes dont aucuns volontairement le suivoient les autres estoient sortis au devant de luy, que Seigneur qui y soit arrivé depuis vingtans; lesquels Sieurs de Guyse se monstans au contraire si estonnez sans grande occasion, qu'aussi-tost qu'ils le sentirent approcher, ils troussèrent bagage en diligence, et délogèrent tous du Louvre et des environs, pour s'aller retirer à l'hostel de Guyse, où ils faisoient faire ordinairement guet et sentinelle; ce qui diminua un peu de leur reputation, au grand regret et desplaisir de leurs amys et serviteurs, qui couvroient ceste retraite, sur ce qu'il n'eussent en le coeur de voir celuy qui avoit fait tueur leur frere, sans s'en ressentir sur l'heure; et protesta *Madame de Guyse* premier que partir, en présence de la Royne et d'aucuns Seigneurs] du Conseil du Roy, qu'elle n'entendoit si faire partie contre ledit Sieur Admiral.

Cinq ou sis jours après, recongnoisans la faute qu'ils avoient faite pour ceste retraite, et le langage qu'on tenoit d'eux à leur grand désavantage pour ceste occasion, ils avisèrent paresemble pour le mieux, que le Cardinal de Guyse, Madame de Guyse et le duc de Nemours retournoient loger au Louvre; et

lors ledit Sieur Admiral repondit en ces mots à la protestation susdite, qu'il ne pouvoit ny devoit respondre jusques avec qu'il eust partye legitime, avec laquelle en cas de débat, il peust soustenir l'evocation qu'il avoit pleu à Sa Majesté luy ordonner; d'autant que de la constitution des parties depend l'entrée des jugemens, et que sans ce l'on ne peut assoir préalable jugement.

Au mesme temps, quelques gentilshommes dont on s'estoit voulu aider contre ledit Sieur Admiral pour le charger dudit homicide et desquels ledit de Guyse pensoient bien estre asseurez, se présentèrent à la royne, pour le deschanger, et maintenir que jamais ils n'en avoient parlé, ny rien sceu au congneu, et que ce qu'on en pourroit avoir fait entendre au contraire à Sa Majesté, estoit faux et controuvé.

Sur ces entrefaictes, lesdits Sieurs de Guyse, on ne voulans, ou n'osans, et n'estons conseillez de se declarer partie contre ledit Sieur Admiral, luy mirent une femme enteste et continuèrent de plus en plus à la traitter par la chiquanerie tendans tousjours affin de faire lever et oster l'interdiction de la cour de Parlement de Paris, à laquelle *Madame de Guyse* commença lors à présenter requeste,

en autre qualité qu'elle n'avoit fait, se déclairant Partie contre ledit Sieur Admiral, par laquelle elle demandoit qu'il fust passé outre à faire informer dudit homicide, ce qu'elle ne peut obtenir de ladite cour, qui arresta qu'attendu ladite Evocation à celle signifiée, portant inhibition et interdition à celle ne prendre jurisdiction ne congnoissance de la matière, la juger, diffinir, ny commettre Commissaires pour l'instruction icelle. Beaucoup ont estime que c'est Arrest avoist esté donné par ladite cour affin que lesdits Sieurs de Guyse prinsent par la nouvelle et plus grande occasion de ce plaindre et douloir à la royne, de ce qu'ils ne pouvoient avoir justice dudit fait, et l'importance pour faire revoquer ladite Evocation, non sans espérance que par-là ils y pourroient parvenir.

Finalement, recerchans toutes les subtilitez du palais, et les formalitez de la chiquanerie, assez toutesfois, pour dire vérité mal-séante à telles personnes et pour tel fait, et appellans à leur conseil à l'hostel de Guyse tous les plus rusez praticiens de Paris ils firent dresser une requeste en nom de Madame de Guyse, comme partie, pour présenter au roy, laquelle il m'a semblé bon d'inserer de mot à mot, avec la response que quelques jours

après, fit ledit Sieur Admiral d'autant que par icelle l'estat présent de leur differend et poursuite en justice, se pourra assez clairement congnoistre, et à quelle fin l'une à l'autre partie prétend. La teneur ensuit.

Au Roy.

Sire! *Anne d'Est*, vefve du feu Duc de Guyse, pour elle et ses enfans, vous remonstre en toute humilité, que l'Escrit cy attaché (signe Baurdin) recongneu par l'Admiral de Chastillon, pour sommaire de la response par luy faite à la précédente requeste de la suppliante qui est aussi jointe à la présente, ne peut ny ne doit par droit et raison empescher que la suppliante n'obtienne de vostre Majesté l'ouverture de Justice, quelle vous a requise et requient très-humblement et instamment selon l'ordre ordinaire de la justice, et les voyes légitimes deues et accoustumées par vos édits et ordonnances et mesme par les plus récentes plus autorisées et plus solennement faites en la dernière assemblée de tous les Estats de vostre royaume; et ce par les mesmes raisons jà-deduites par ladite précédente requeste de la suppliante, fondées entièrement sur voz Edits, Loix et Ordonnances; auxquelles ledit Escrit responsif dudit de Chastillon, ne donne

une toute seulle valable ny considerable solution; pour ce que la fin dudit Escrit ne tend qu'a exclurre (si faire ne peut) toute voye de justice pour le fait dont on est question, ou pour le moins de le traiter par voye oblique, et Commission extraordinaire et inusitée à jugez inhibez, et ayans les mains liées par vos Ordonnances, et ce sous couleur d'une conquation généralle qui ne peut ne doit comprendre un crime de Lèze-Majesté et hommicide si qualifiée d'un pair de France, vostre Lieutenant-Général en vostre armée. A ceste cause le bon plaisir de vostre Majesté sera Sire, faire droit à ladite suppliante sur le contenu en sadite Requeste cy attachée, sans aucune remise ou communication à la partie, de la présente qui n'est qu'une mesme avec ladite précédente en consideration, qu'il ne seroit rien plus inique, que de bailler à un accusé de tel crime, juges par luy demandez et poursuyvis.

La response dudit Sieur Admiral est telle.

Au Roy.

Sire! Puisqu'il a pleu à vostre Majesté non par faveur, mais par justice, après grande et meure deliberation avec la royne vostre mère, Princes de vostre sang et autres Seig-

neurs de vostre Conseil, évoquer à vostre personne toutes les causes, tant civilles que criminelles que vostre très-humble et très-obéissant subjet, l'Admiral de France, a et pourra avoir, et par mesme moyen attribuer la congnoissance d'iceluy à vostre grand conseil, sans qu'il eust esté de la part dudit suppliant nommé ou requis iceluy Admiral vous requient et supplie très-humblement, que l'importunité et poursuite de *Madame de Guyse,* ne contraigne vostre Majesté révoquer ou retracter vostre arrest et renvoy et faire ouverture par nouvel exemple de n'estimer stable ce que par vous et vostre dit Conseil est arresté; mesmement que quoy par vous et vostre dit Conseil est arresté; mesmement que quoy qu'elle suppose par ses requestes, par la loix, l'establissement de vostre royaume, la justice; administration et distribution d'icelle est en vostre main non liée ny obligée à cour de Parlement ou autre, pour, soit de volonté, soit par justice, la raison et nécessité le requérant la commettre à qui bon vous semblera, comme vous et voz prédécesseurs avez fait en plusieurs cas et exemples; non jamais toutesfois en plus grande raison qu'en la cause dudit Admiral, le party duquel tous les Parlemens de ce royaume ont non seule-

ment condamné, et authorizé le contraire, mais aussi sont entrez en ligue, et induit les villes où ils sont assis, à se liguer et bander contre Mousieur le prince de Condé et à ceux qui à luy se sont joints pour la conservation de voz édits et authorité, et ont en ce suivy son party; s'associans ceux desdits Parlements, secretement et sans vostre volonté avec le Sieur de Guyse, qui a estê cause de retarder ledit Admiral jusques à présent, d'accuser la mémoire dudit defunt, d'avoir prins les armes sans adveu de vostre Majesté, ou deliberation de vostre Conseil, et fait plusieurs choses au prejudice de vous et du repos de vostre royaume hors les faits remis et abolis par vostre edit de pacification; estant très-certain qu'en icelles cours, il n'obtiendroit justice en son droit et beaucoup moins contre ledit Sieur de Guyse; mais puis qu'ainsi est que la vefve et successeurs d'iceluy, au préjudice de vostre repos et de la paix publique de vostre royaume, s'efforcent sans couleur de demander justice, mettre ledit Admiral és mains de ses coujurez ennemis, n'ayans outre occasion qui les puisse ou doive inciter de l'accuser, sachans en conscience qu'il est très-innocent de l'occasion du deffunt, que pour attenter à sa vie et honneur dudit Admiral, qui sous l'au-

thorité de Mr. le prince de Condé s'est opposé et a resisté aux entreprises contre vostre majesté : ces choses considerées ledit Admiral vous supplie très-humblement le faire et laisser jouyr de l'effect de ladite Evocation de renvoy, non obstant les requestes de ladite Dame vefve, remettant par vous en mémoire qu'onques il le nomma ny affecta vostre dit grand conseil : mais que la necessité des affaires passez, n'a laîssé vostre royaume autre cour qui de sincère justice et en lieu de leur accez, puîsse congnoistre de chose qui touche ou appartienne audit Admiral, soit en demandant ou en deffendant, et y renvoyer lesdites parties pour instruire et juger le procès que ledit suppliant entend intenter et poursuivre contre la mémoire dudit feu Sieur de Guyse; pour aussi estre par ledit conseil préalablement jugé, si ladite vefve sera recevable en sa prétendue accusation, attendu l'ouverture préjudiciable que ce seroit faire à vostre Edit de Pacification, et conséquemment au bien et repos public, et autrement faire droit aux parties, comme de raison.

Telle est la teneur de deux requestes.

Or durant toutes ses poursuites et différents la Royne qui par ses actions, démonstre assez qu'elle mérite d'estre mise au rang des

plus sages et vertueuses princesses du monde, ayant principallement l'oeil à la conservation de l'Estat du Roy, et entretenement de la paix publique a sçeu d'une merveilleuse prudence et conduite balancer les choses avec un paix et mesure équitable, tenant tousjours néanmoins la main ferme à ce qu'elle congnen estre raisonnable et de justice, sous qu'elle en ait peu estre divertie par aucunes solicitations des deux parties, ne par quelque importunité que *Madame de Guyse* luy ait peu faire, encores que (selon le lieu et degré qu'elle tient) elle a moyen d'estre tousjours auprès de Sa Majesté, et qu'elle entre et luy parle à toutes heures et occasions. Et au demourant, voulant ladite Dame obvier à toutes voyes de force, et considerant aussi le moyen qu'ils auraient de faire de grandes assemblées à Paris, dont inopinément eust peu avoir quelque tumulte et désordre, elle reigla incontinent chacune desdites parties à quarante gentilshommes pour leur suite et compagnie.

Depuis est arrivé qu'entre ceux qui suyvent lesdits Sieurs de Chastillon, un nommé le Sieur de Chastellier, enseigne de la compagnie de gensd'armes de Monsieur d'Andelot, de long temps son familier et dudit Sieur

Admiral, et couchant en leur chambre avoit une querelle ancienne contre le capitaine Charry, qui avoit en ses dernières guerres suivy le partie de Messieurs de Guyse, fondée sur ce qu'il avoit tué le frère dudit Sieur de Chastellier à la Mirandolle, treize ou quatorze ans y avoit; depuis quelque temps, où ils s'estoient peu rencontrer ensemble, ou les lieux et occasions de se demander quelque chose l'un à l'autre, ne s'estoient trouvez si à propos comme depuis un mois que la royne, comme advisée princesse qu'elle est, craignant retomber aux inconvéniens dont elle ne faisait que sortir, et regardant songneusement à la seureté du roy, avoit pour la garde dudit Seigneur, retenu ledit Charry qui estoit en réputation de vaillant homme, luy laissant cinq cens hommes soubs sa charge, choisis de tous ceux de son régiment qui naguères avoit esté cassé; au moyen de quoy pour son devoir, il se trouvoit ordinairement au Louvre, et en assez d'autres lieux où pouvoit ainsi estre ledit Sieur de Chastellier, lequel, comme gentilhomme de cueur et de maison qu'il est, pensants (comme il est vrai semblable) que son honneur seroit offencé, se trouvant ou estoit son ennemy, s'il laissait passer ceste occasion sans luy demander le tort qu'il luy

tenint et que sa veue et présence luy ramentévoit et rafranchissoit assez, se délibéra soudainement d'avoir raison dudit Charry; et sans en avertir sinon trois ou quatre de ces amis, et sans avoir aussi esgard au tort qu'il faisoit à ceux qu'il suyvit, ny à la disposition du temps aussi hardiment et vaillamment comme inconsidèrement et mal-à-propos, le dernier jour de l'an luy cinquiesmes, sans autres armes que l'Espée et la dague, s'adressa audit Charry estant sur le pont St. Michel; et après luy avoir crié de quinze ou vingt pas loing, qu'il mist la main à l'Espée et qu'il sçavoit le tort qu'il luy avoit fait, n'ayant que l'espée seulle et ayant quitté cappe et dague (avec qu'on ne peust dire qu'il eust avantage sur ledit Charry, qu'on disoit estre estropiat de la main gauche) le chargea et le tua sans qu'autre y mist la main, comme l'on peut veoir par les informations sur ces faites; par lesquelle il semble que ledit Charry ny fait pas selon la réputation qu'on luy donnoit. L'on tient aussi pour certain, que ceux qui estoient avec ledit Chastellier, ne se bongèrent jusques ad ce qu'ils veirent les autres qui estoient avec ledit Charry, mettre la main à l'Espée dont l'un mourut sur le champ, et

l'autre laissé pour mort, et nul de ceux qui accompagnoient ledit Chastellier blessé.

De ce meurdre, la royne demonstra et avec bonne raison, estre grandement faché et offencée, tout pour le regard du lieu où il avoit esté commis, auquel la personne du roy estoit, que pour la crainte qu'elle avoit que quelque tumulte ne survint entre ceux de la ville. A ceste cause elle fait faire toute la diligence dont elle se peut aviser, pour recouvrer ceux qui l'avoient fait, lesquels estoient desjà sauvez, et jusques icy n'ont esté appréhendez. D'autre part Messieurs de Chastillon faisoient paroistre estre fort deplaisans de ce fait, et mal contens dudit Chastellier, d'autant que sans mettre en aucune considération, comme ils disoient ny le lieu, ny le temps, ny autres telles circonstances, il avoit satisfait à luy seul, et n'avoit regardé le danger où il les mettoit; et aussi peu le soubsoin qu'il engendroit contre eux, qui a la verité, estoit d'autant plus grand, que il leur estoit familier, et ledit Charry eslevé et favorisé par ceux de Guyse, desquels chacun estime qui estoit déclaré amy et serviteur juré, et auquel en outre lesdits Sieurs de Chastillon avoyent, comme l'on disait, parlé naguères assez rudement devant la royne.

Assez de gens demouroient pour telles considérations en ce soubçon, si le temps qui descouvre tousjours la vérité de telles choses, ne l'eust beaucoup diminuée et depuis levée au moyen d'un propos que quelques jours auparavant ledit Sieur Admiral avait tenu aux Sieurs de Caumont, lesquels avoient receu un tort dudit Charry, dont ils se ressentoient grandement, et estoient partis exprès de leur maison, pour en avoir la raison et s'en venger ainsi qu'ils avoient bien le moyen et y avoient donné assez bon ordre (comme depuis l'on a sçeu) et comme gentilshommes de fort bonne maison qu'ils sont, car ainsi qu'ils estoient prêts d'éxécuter leur entreprise ils s'avisèrent de la vouloir approuver et faire trouver bonne audit Sieur Admiral, luy faisant entendre le tort qu'avoit fait ledit Charry à l'un d'eux et le moyen qu'ils avoient d'en avoir leur raison: sur quoy il s'est trouvé pour vray, que ledit Sieur Admiral leur remonstra tellement le tort qu'au contraire ils se feraient et à leur conscience et à leur devoir, tout pour le regard du service de Dieu et de la religion qu'ils tenoient, que de l'obéissance deue au roy qui avoit naguères si expressement deffendu de renouveller aucunes querelles, leur proposent aussi la saison qui estoit si mal à

propos, et en autre leur fit une prière si affectionnée de remettre le tour à quelque autre temps (jusques à les asseurer, comme depuis l'on a sçeu, que leur honneur n'y seroit point offencé et qu'il le prenoit sur luy et sur le sien) qu'il rompit ce coup, et les fit retourner en leur maison. Cela a fait croire aux personnes de sain jugement, que si lesdits Sieurs de Chastillon eussent porté une si mauvaise volonté audit Charry, ils eussent laisser exécuter l'entreprise desdits Sieurs de Chaumont qui ne les suivoient, ny ne leur estoient familiers, sans en estre subjets à aucun soubçon, ou se fussent aidez d'autres moyens, plustost que d'y employer ledit Chastellier qui leur estoit famillier, et couchant en leur chambre, avec un soubçon apparent et inévitable.

Il ne faut point douter que ceux qui tenoient le party de la maison de Guyse, ne fussent fort mutinez de cest acte: mais tout ce qu'ils ont fait, ensemble aucuns habitans de Paris, a esté de semer le bruit partout, que lesdits Sieurs de Chastillon en estoient autheurs, et d'induire les Eschevins et principaux marchants de la ville, à faire grande instance à la royne, de leur faire rendre leurs armes. Quand au corps dudit Charry,

ils le furent inhumer auprès du cueur du fen duc de Guyse au grand temple de Nostre Dame avec grands honneurs et cérémonies funèbres; et estoit le bruit commun, qu'on luy avoit trouvé grande somme de deniers provenans du gain qu'il avoit fait à la dernière guerre.

Environ à temps, parceque lesdits Sieurs de Guyse avoient commencé à user de récusations contre plusieurs du conseil du Roy, et sans grande occasion, comme il semblait à beaucoup de gens jusques à se récuser aucuns qui n'estoient par eux ou alliez desdits Sieurs de Chastillon, n'advancez par eux ny leur obligez: lesdits de Chastillon qui s'estoient auparavant abstenus de récuser aucun dudit privé Conseil, et mesme les présidents de la cour du parlement, encores qu'ils fussent interdicts par ladite Evocation, proposèrent aussi leurs récusations: tellement que presque le roy seul avec la royne sa mère, restotent pour decider c'est affaire. Là-dessus fut proposé une couverture de s'accomoder à prendre pour juger une desdites Cours de Parlement, et grand Conseil ensemble: dont lesdites parties ne peurent tomber d'accord pour les suspitions alléguées d'une part et d'autre. Par après, *Madame de Guyse*

présenta le quatriesme de Janvier, une autre requeste au roy et à la royne, par laquelle elle concluoit ad ce qu'il pleust à leurs Majestez seuls, juger et decider promptement la fin du non recevoir allèguée et mise en avant par la susdite requeste dudit Sieur Admiral, de la conséquence dudit Edit de pacification; persistant au reste en toutes requestes précédentes; sur quoy est intervenu un arrest prononcé aux partis le cinquiesme dudit mois, par lequel est porté que le roy se voyant seul avec la royne sa mère, pour décider d'une affaire qui est de tel paix et importance, qu'il requient l'advis et sage conseil d'un prince plus expérimenté et de plus grand age que le sien; vendant aussi obvier aux inconvéniens que la poursuite dudit affaire, faite en temps si mal-à-propos, pourroit apporter à la tranquillité de son soyaume a de son propre mouvement déclaré qu'il retient à luy et à sa personne la congnoissance dudit proces; lequel de sa pleine puissance et authorité royalle, et pour plusieurs grandes et pertinentes raisons, il tient en estat suspends et sur séance pour le temps et terme de trois ans prochains venans, ou autre temps qu'il plaira à sa majesté, selon que ses affaires le pourront porter; pendant lequel il

a deffendu aux parties d'en faire aucune poursuite, et à tous juges d'en prendre congnoissance aucune; retirant et renouvellant aux parties les deffences cy-devant faites, de n'attempter ny entreprendre l'une à l'encontre de l'autre, aucune chose par voye de fait, ny se travailler directement ou indirectement durant ledit temps, sur peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté, et estre punies comme contempteurs de ses Edits et Ordonnances.

Ledit quatrième de Janvier, Messieurs d'Aumalle, de Guyse et le Marquis d'Elbeuf, vindrent à l'heure que le Conseil se tenoit, prendre congé du roy et de la royne en la salle basse du Louvre, où on les avoit veu entrer depuis l'arrivée dudit Sieur Admiral, s'estans (comme dit est) retirez à l'Hostel de Guyse; durant lequel temps ils n'avoient eu le moyen de parler à leurs Majestez que quatre ou cinq fois, qu'ils les estoient venus trouver hors de Louvre à la Messe où à Vespres, ou en quelque autre lieu selon les occasions et commoditez ou ils supplioient la royne, de se trouver sans que ledit Sieur Admiral y fust; qui au contraire à la vérité, a tousjours dit qu'il ne croignoit point de les voir, et se trouver en lieu où ils seroient;

allégant souvent que c'estoit aux chassieux à fuir le soleil. Beaucoup de gens non partiaux ny passionnez ont trouvé assez mauvais que sans avoir esgard aux deffences du roy si expresses et portées par l'Edit de sa Majorité, et depuis faites par Sa Majesté renbullement et publiquement en sa grand'salle de Louvre à tous gentilshommes et autres estans en son Estat et à ses gages, de ne suivre ny accompagner aucun prince au Seigneur, lesdits Sieurs de Guyse furent à ceste venue qu'ils firent au Louvre, accompagnez de personnes tenans tels Estats chez le roy, comme sont les Comtes de Sancerre, Capitaine de cent gentilshommes de sa Maison, et de Brissac, Colonel de vieilles bandes de Piedmont et qu'en autre le lendemain au partir de Paris, ils eussent avec eux gens de cheval, portans longues harquebouzes et les mesches allumées contre l'Edit et Ordonnance, prenans en cet equipage le chemin de Geinville, où ils disoient s'en aller au devant du Cardinal de Lorraine qui y devoit estre arrivé du retour du Concile, et estants en grande exspectation de sa venue qu'ils desiroient infiniment et dont ils se promettoient beaucoup, l'on faisait courir un bruit parmy eux, qu'au mesme temps qu'ils partiroient le roy com-

manderoit aux Sieurs de Chastillon, de se retirer en leurs Maisons, ce qui s'est depuis trouvé faux, comme assez d'autres bruits et nouvelles qui durant ces temps derniers sont sorties de la mesme boutique; car ils ont long-temps demouré depuis auprès de leurs Majestez, dont ils ont receu tout tel visage et traitement, que de coustume, et auront encores lors qu'ils y seront.

Voilà le discours au vray de ce qu'estant ordinairement à la suitte de la cour, j'ay peu voir et apprendre des actions et depportement desdits Sieurs de Guyse et de Chastillon, depuis l'Edit de la pacification, et l'Estat de leurs differens; par lequel je pense avoir assez satisfait amplement à ceux qui voudroient estre esclarcis de la vérité du fait, lesquels par mesme moyen, pourrant aisément congnoistre lesquels c'est que la sincérité reluist le plus leur en laissant le jugement libre; seulement j'adjousteray ce qu'il me semble me devoir taire, c'est que Monseigneur le prince de Condé s'est employé de telle constance et magnanimité à soustenir contre tous la cause dedits Sieurs de Chastillon, lorsqu'il en a esté besoing, que si ce eust esté la sienne propre il n'en eust peu faire davantage dont

ils luy sont grandement redevables. Madame la *Duchesse de Ferrare* n'a de son costé obmis aucun bon office qu'elle ait pensé estre propre et pouvoir servir à moyenner quelque bon accord contre lesdits Maisons. D'autre part aussi Monsieur le Connestable fait assez congnoistre qu'il a tousjours préferé le service du roy et le repos de ce royaume, à toutes affections et qu'il n'a jamais approuvé ny suivy les entreprises dedits Sieurs de Guyse, ny participé à leurs mauvais desseins (si tant est qu'ils en ayent eu de tels); ainsi seulement d'un grand zelle a soustenu sa religion, et se porte aujourd'huy si sagement et vertueusement à soustenir le bon droit de ses mepveux, et à entretenir de tout son pouvoir la paix et tranquillité publique, par ce dernier acte peut bien couronner tous ses autres dignes et recommandables faits, ensemble servir de bonne bouche, et à sa cronique et à cest Escrit, lequel je finiray, suppliant l'infinie bonté et providence de Dieu, de vouloir tenir ce pauvre royaume en sa très-saincte protection, et réduire les coeurs et volontez des subjects à un bon accord et union qui tourne à l'advancement de sa gloire et du reyne de son fils nostre Seigneur Je-

sus-Christ qui avec luy et le Saint Esprit vit et regne éternellement ès siecles dês siècles. Ainsi soit-il.

XI.

Des Kanzlers Michael l'Hopital Dank-Elegie an Anna von Guiſe.

Ad Annâm Astensem!

Anna, mihi natis hæc de tribus una superstes,
Vivit adhuc, vivitque tuo seruata recenti
Munere, dum tota cædes flaglaret in urbe:
Præterea nec spes occureret ulla salutis.
Hanc natam, patri quæ semper et omnibus horis
Adsidet, infirmamque regitcum matre senectam,
Adspicio nunquam, adspicio, sine pectore grato
Et memori laudisque tuæ, laudisque tuorum.
Tu plures animas servasti nuper in una:
Illam ipsam, atque novem pueros, et utrumque parentem.
Unius in vita vitam debere fatemur
Omnes Credimus esse tuum quod vivimus omnes.
Illa mihi curam studiumque iacentis et agræ
(Multos namque dies ægram iacuisse ferebant)
Narravit, ne quis percussor forte subiret

Interiora domus, ne quis se forte latentem
Extraheret (nec enim rabies tum sæva pepercit
Matribus: infantes etiam dicuntur in amnem
Præcipites mersi) dein cum furor ille quievit,
Paulatim et rabies vulgi temeraria cessit,
Præsidiis media positis regione viarum;
Ipsa ut vicinæ narravit limine portæ,
Mille manus emissa inter gladiosque virorum,
Cognita cum nulli rheda veheretur operta
Una tuæ comitum vulgo tum credita matris.
Sic rediens patremque metu curaque leuavit,
Quis Deus hunc animum tibi virgo, quis hanc tibi mentem
Spiritus immisit? Deus est Deus, Anna maritæ
Qui tibi cor pupugit, quod fecerat ante puellæ.
Qui Deus etsi hodie vobis est fabula, ne tu
Neve aliis pergant aliam confingere causam,
Nam memini, dum te Ferraria dulcis alebat,
Non solum te forma alias anteire puellas,
Verum etiam matres ipsas pietate virosque
Omneis; ex illo est tua tempore maxima nobis
Gloria, cuius vix umbrans Ferraria vidit.
Nos illa fruimur solida, longumque fruemur.
Diis ita si visum est superis, si vota precesque
Nostras accipient æqua pia numina mente.
Scilicet illius est merces hæc ampla laboris,

Quem sumptum ante mihi viginti et quattuor annos
Ipsa soles iactare, nimis nulla aut tenui in re
Grata; absenti esses cum virgo, sponsa marito,
Ipse tui curam gererem, rerumque tuarum,
Ascitus pactis dotalibus author et auspex.
Quanquam nec labor ille fuit, sed primus honoris
Tum gradus a te postque tuis mihi stratus ad illa
Quæ deinceps nobis rex et regina dedêre
Maxima, dum nos vulgo homines florere putabant.
»Nullum adeo magno et regali in pectore frustra
»Semen amicitiæ jacitur; cum fœnore iacta
»Summa redit, redeunt generoso ex semine fructus
»Multiplices variique. O, si tua libera quondam
Quæ fuerat tibi mens intactæ integra puellæ,
Nulla re, nulla vi aliò detorta fuisset,
Quam minus aut hodie respublica nostra laboret;
Aut ego, quam sint nostræ hodie meliore loco res
Plurima dissimulanda tibi. Simulanda fuere
Plurima, tam varis in vultibus ingeniisque

Convenientum hominum ex omni regione o-
corum.
Quæ nunquam patiare, tuæ si spontis in aula
Vivas, nulla addicta viro, multisque potentum
Imperiis, sed quæ in mediis consistere navis
Fluctibus ulla potest, rapidisque obsistere
ventis?
Atque ego, cum premerer stimulis, iraque
tuorum
Immerita, quantum colui, tum semper amavi,
Te nunquam iratam, consanguineique doloris
Participem sensi; quid si tua regia virtus
Illorum potuit sensus et flectere corda;
Immo et placatos et reddidit (ut prius) æquos!
Cuius multa rei videor cognoscere signa,
Nunc expertus opem (force quod vix ipse pu-
tavi)
Auxiliumque tuum tristi hoc in tempore nostro,
Expertus vita in generi, natæque salute:
Agnosco veræ te religionis alumnam:
Agnosco magni prognatam stirpi Loisi
Regis, cui se ausit componere nemo priorum
Justitia, probitate, fide, pietate vel armis.
A quo progenies regum pulcherrima nobis,
Perpetuos regno, terrisque datura nepotes:
Mi pacem, veniamque meis, dum vita manebit.

XII.

Briefe des Bischofs von Evreux und des Cardinals von Perronne an die Herzogin von Nemours, Anna von Este.

(Lettres et Mémoires d'État.)

A Madame la Duchesse de Nemours à Paris.

Madame!

La faveur dont vostre Excellence a usé en mon endroit, a esté si signalée, que le seul delay de vous en rendre graces très-humbles, me sembleroit une extreme ingratitude. Il vous plaira donc recevoir les lettres, par lesquelles je vous eu fay maintenant le remerciment, avec le mesme accueil que vous receustes celles, par lesquelles je vous en fis la demande: et d'autant encore à meilleure occasion, que les unes furent fondées sur la confiance et les autres sur l'experience, de vostre generosité. Ce sont tous les fruits, Madame, que vous pouvez espérer d'un bienfait, semé en une fortune basse et sterile, telle qu'est la mienne. Il est vray que comme vous ne vous proposez autre prix en obligeant, que d'exercer la bonté et hautesse de vostre courage: aussi vous suffit-il, que ceux

sur qui vous en faittes luire les effets, les ressentent et recognoissent. De cela, Madame, je vous supplie très-humblement, vouloir prendre ceste lettre pour gage, et me faire l'honneur de croire, que vostre faveur ne s'est jamais estenduë sur personne, qui en conserve une mémoire plus vive et plus immortelle, ny qui avec plus de devotion, employe ses prières, pour impetuer de Dieu.

Madame, qu'il vous conserve en santé et prosperité.

Vostre très-humble, très-obligé et
très-obeyssant serviteur
J. Evesque d'Evreux.

De Condé etc. 1604.

Réponse à la lettre de cangratulation de ceste Dame.

Madame, j'ay reçu à une extreme faveur, l'honneste lettre de congratulation, qu'il vous a pleu m'écrire. Vous m'aviez déjà tout obligé d'infinis temoignages et demonstrations de vostre amitié, que je ne scavois par quel service commencer à les recognoistre: mais le nouveau soin, que vous avez daigné prendre de me gratifier de cest office de courtoisie et d'honnesteté, y a ajousté un tel comble,

que je n'ay point de paroles suffisantes, pour vous en remercier. Je vous supplie, Madame, me donner vous mesme le moyen de vous en rendre graces par effets et services, en me favorisant de l'honneur de vos commendements. Je mettray peine de les executer à vostre contentement, et de meriter le bonheur d'estre tenu de vous. Madame, pour

vostre très-humble et affectionné
serviteur
J. Cardinal du Perrou.

De Condé 27 Juin 1604.

XIII.

Vermischte Notizen über Renea und Anna während ihres Aufenthalts in Frankreich, ihre religiöse Meinungen, über die angebliche Theilnahme letzterer an der St. Barthélemi u. s. w.

Viele einzelne Notizen über Renea und Anna während ihres Aufenthalts zu Blois, als Herzogin von Guise und Nemours, findet man im »Cérémonial de France, ou Description des Cérémonies, Rangs et Rances observées aux Couronnemens, Entrées, et Enterremens des Roys et Roynes de France, et autres Actes et Assemblées solemnelles; recueilly des Mémoires de plusieurs Secretaires du Roy, Herauts d'armes et autres, par Théod. Godefroy. Paris. 1619. 4°.» Beide Damen, zumal aber letztere, erscheinen bei den verschiedenen Hoffesten, Krönungen und Leichenfeier unter Heinrich II. und den folgenden Regierungen in vielfacher Thätigkeit. Dieses Werk enthält überhaupt auch schätzbare Beiträge zur Sittengeschichte jener Zeit.

Allerlei Aufschlüsse über Leben, Wirksamkeit, Einfluß und Verhältnisse der Guise ertheilen so-

wohl die Biographie, als die Memoiren Philipps de Mornay. (Ausg. in 4.)

Aus den Memoiren der Margarethe v. Valois erfahren wir Verschiedenes über die beabsichtigte Heirath des Herzogs von Guise (Sohns der Anna und des von Poltrot ermordeten Helden) mit der Wittwe Portia; ebenso über die St. Barthelemi.

In »Lacretelle histoire de la France pendant les troubles religieux» sind Notizen über die Gräuelscenen von Amboise und über die zweite Heirath des Herzogs von Nemours mit Mademoiselle de Rohan, mitgetheilt. Catharina von Medici hatte dafür gestimmt; der Papst und der Hof von Ferrara aber die Heirath der schönen Wittwe mit dem Bruder ihres Gatten begünstigt.

Auch die »Histoire des Bourbons. Paris. 4°. 2 Vol.» spricht über Anna von Este sich aus, so wie über ihre zweite Vermählung. Es wird darin des Cardinals von Guise, als besondern Begünstigers derselben, so wie seiner politischen Absichten bei der fraglichen Sache, erwähnt.

Aus einer ferneren Stelle Lacretelle's geht auch die völlige Unschuld der Herzogin von Nemours an der Bartholomäus-Nacht hervor, und ihr über dieselbe empfundener Abscheu wird geschildert.

Von großer Wichtigkeit sind die »Arcana Seculi XV« von Hubert Languet, Chursächsischem Gesandten zu Paris. In den Epistolis secretis ad Principem suum Augustum (Halæ Hermundur. 1709. 4°) kommen viele Briefe und Briefstellen über die Guisen, namentlich über die Herzogin, vor. Wir theilen dieselben zur Ergänzung unserer Geschichtserzählung und zur Erläuterung verschiedener Thatsachen und Motive, hier mit.

Epist. II (p. 4—5): — — Dux Lotharingiæ hic est una cum conjuge. Paulo ante ejus adventum Card. Lotharingicus et Guisii omnes discesserunt ex aula, ob simultatem inter ipsos ortam ex hac causa, Cum Card. Lotharing. animadverteret viduam Guisii fratris vehementer amari a Duce de Nemours (qui est patruclis Ducis Sabaudiæ) et ejus nuptias ab ipso vehementer expeti, existimavit sibi dari occasionem locupletandi filios fratris. Non permisit itaque, ut Guisia, quæ tota ab ipso pendebat, consentiret in eas nuptias, nisi a

Duce de Nemours hæres omnium bonorum instituerétur, si sine liberis decederetur, quod tandem est ab ipso impetratum. Ea res ideo male habet Ducem Lotharingiæ, quia ejus patruus Comes Valdemontius (quem V. Cdo. vidit Francofurti) duxit in uxorem Sororem unicam Ducis de Nemours, quæ ex institutione Guisiæ exhæredatur a fratre.

Epist. LI. p. 110: — Cardinalis Estensis renuntiat Cardinalatui, ut ducat uxorem, eo quod non suscipiat liberos Dux Ferrariensis ejus Frater, quem dicunt ita corruptum libidinibus, ut non sit aptus ad gignendos liberos, quamvis nondum sit quadragenarius. Ejus conjux, soror Imperatoris, (Barbara Austriaca) dicitur esse ita valetudinaria, ut fere perpetuo decumbat. Si Cardinalis suscipiat liberos, pulcher bolus eripietur Guisiis ex faucibus: eam enim successionem jam spe devoraverant, nam ipsorum mater est soror Ferrariensis.

Lib. II. Ep. LXXXVII. p. 247 sqq. — — Moriens Sanct Andræanus reliquit unicam filiam, hæredem omnium bonorum. Viro Sanct-Andræano Connestabilis et multi alii eam ambiverant suis liberis. Facta etiam erat mentio filii Guisii. Interfecto itaque Sanct-Andræano visum est tantam prædam non esse dimittendam e manibus: quare persuasum est ipsius

Sanct-Andræani uxori, ut simul cum filia migraret in ædes Guisii quæ tunc morte mariti consternata, facile obtemperavit ejusmodi consiliis. Mortuo Guisio (ut solet fieri) non potuerunt diu vivere concordes in unis ædibus duæ mulieres ambitiosæ. Voluit itaque Sanct-Andræana a Guisia discedere et filiam abducere, sed hoc est ei denegatum. Dixit enim Guisia: convenisse inter maritos viventes de conjugio inter ipsorum liberos, et fuisse voluntatem patris puellæ, ut ipsa educaretur in ædibus Guisii. Obtulit Sanct-Andræana supplicem libellum Regi et Reginæ, quo filiam a Guisia repetebat. Guisia respondit: cognitionem ejus causæ nec ad Regem nec ad Reginam pertinere, sed ad judices ordinarios, nimirum ad Parlamentum. Inventi sunt testes, qui dicerent Sanct-Andræanum armatum et jamjam initurum prœlium in quo periit, dixisse, se velle ut filia apud Guisium educaretur, si ipse periret. Sic luditur. Sed non de re parva. Puella est octo aut novem annorum tantum, et pater dicitur reliquisse redditus annuos 60,000 Francorum: bona autem mobilia ejus æstimantur 700—800,000 Francorum, cum tamen nemo in tota Gallia vixerit in majori luxu quam ipse, quamdiu valuit auctoritate.

Tam multos potuit beare illud satis breve regnum Henrici (II) Regis *).

Daß das Fräulein von St. André in dem Hause einer so tugendhaften Prinzessin, wie Anna von Este, ihre Erziehung erhielt, war wohl ein Glück zu nennen; denn ihre Mutter, eine Dame von ungewöhnlicher Schönheit, stand gerade nicht im Rufe übertriebener Sittenstrenge.

Epist. XC vom Jahr 1563 gibt Aufschluß über die Fortschritte der Spanier in Italien auf Unkosten der Franzosen, und die harten Bedingnisse, welche sie in ihren Unterhandlungen mit italienischen Fürsten denselben auferlegen. Agunt etiam — heißt es dann weiter — cum Ferrariensi, ut sororem det uxorem filio unico Ducis Parmensis, quem habent in Hispania obsidem voluntatis omnium Farnesiorum. Vermuthlich ist unter dieser Schwester Lucrezia, die nachmalige Herzogin von Urbino, genannt.

Epist. XCI von demselben Jahr enthält folgende Stelle: Rex nondum est hic (Lutetiæ) sed speramus eum propediem venire. — — Agitur per quosdam et præcipue per viduam

---

*) Man wird hier, so wie fast in allen Briefen, leicht erkennen, daß die Animosität der Protestanten gegen die Familie der Guisen einen bedeutenden Antheil an der Farbe der Erzählung hat.

Ferrariensem, Matrem Guisiæ, de componenda controversia inter Guisios et Castilionæos; nescio quid de ea re sperare debeamus. Filia Sanct-Andræani jam restituitur matri: ajunt, Condæum petere eam uxorem filio; credo quod non denegabitur ei.

Epist. XCV vom Oktober 1563: Scripsi antea Guisios obtulisse regi supplicem libellum, quo petebant constitui judicium de cæde Ducis Guisii. Hoc autem in genere proponebant, nec quenquam nominabant. Res est magna pompa acta ad commovendos spectantium animos; nam regem convenerunt in templo et ante ipsum procubuerunt Mater et Conjux Guisii, Card. Borbonius, Dux de Montpensier et ejus filius, primogenitus Guisii mortui, Card. Guisius, Aumalius, Marchio D'Elbeuf, Duces de Nemours et de Longueville. Astabant Valdemontius et Legatus Ferrariensis. Ipsa Mater Guisii habuit orationem ad Regem sine ulla significatione perturbati animi, quum reliqui flexent effusissime. Rex respondit, se etiam non interpellatum facturum fuisse quod peterent; se enim sæpius audivisse, justitiam esse regum et regnorum conservatricem. Factum est autem decretum in Regio senatu, quo permittebatur ipsis persequi jus suum in judicio parium Franciæ. Id autem judicium est

parlamentum hujus urbis. Facto eo decreto, Guisii venerunt in hanc urbem, et ultima Septembris iverunt in curiam, stipati magna caterva amicorum, et ipsi Senatui supplicem suum libellum cum decreto Regis obtulerunt. Verum interea dum ipsorum advocatus causam istam magna vehementia agit, ecce aliud decretum a Rege affertur, quo omnes Castilionæorum controversiæ rejiciuntur ad magnum Consilium, ut vocamus, et interdicitur Parlamento, et omnibus aliis judicibus, ne de iis sibi cognitionem sumant. Hoc ubi intellexit Aumalius, statim proripuit se in aulam, clamans se ludibrio haberi, et expostulavit cum Connestabile, cujus artibus ista fieri existimavit. Quoniam Guisii, dum hæc agunt, dicebantur induxisse magnum numerum militum in hanc urbem, factus est ad Admiralium magnus concursus nobilitatis nostræ religionis, nihil tamen inde ortum est turbarum. Multi magno studio hoc agunt, et præcipue vidua Ferrariensis, socrus Guisii, ut componatur ista controversia, inter Guisios et Castilianæos; de qua re bene spero, nam audio propterea huc advocari Condæum, qui nuper secessit in Picardiam, ut viseret liberos suos reversos ex Germania, ac forte etiam ut vitaret hanc urbem, ad quam Rex accedebat. Si hoc nego-

tium succedat, non erit pessimus status harum regionum, nam hæc unica controversia videtur mihi posse dare causam novis motibus. —

Epist. XCVI vom Nov. 1563 gibt Aufschlüsse über den Handel der Guisen mit Coligny, und daß der Zwist etwas eingeschläfert, aber noch nicht beendigt sey, ferner, daß Anna von Este das Fräulein von St. André freigegeben, aber nicht in die Hände der Mutter, sondern unter die Aufsicht der Königin. Es ist sodann auch von dem Verdruß des Prinzen von Conde die Rede, welchem die Braut bis zur Ankunft und Entscheidung des Cardinals von Lotharingen vorenthalten ward.

Epist. XCVIII vom December 1563: Parum abfuit, quin hodie tumultus sint hic orti. Apud viduam Ferrariensem, Matrem Guisiæ, habita est concio in ipsa arce Regia, ad quam factus est magnus concursus. Hoc animadvertens populus, cœpit tumultuari et dicere: Regia edicta per nostros violari. Regina, ut præcideret occasionem tumultus, jussit duci in caraerem tres aut quatuor, qui fatebantur se ei concioni interfuisse, qui tamen, ubi tumultus conquievit, statim sunt dimissi. Quid de ea re sit futurum, nescio; sed vereor, ne nimis properemus.

Diese Stelle wirft viel Licht auf Renea's Charakter und unerschütterliche Beharrlichkeit in

ihren religiösen Ueberzeugungen, auch auf die Kühnheit und Zuversicht, mit welcher die Protestanten damals noch für ihre Sache hofften, endlich auf Catharinens persönliche Indifferenz bei den kirchlichen Wirren. Sie war fanatisch und tolerant, je nach den politischen Umständen. Die Versuche von Vermittlung der Herzogin Wittwe von Ferrara in dem Prozesse der Guisen mit Coligny zeigten, wie sehr diese bemüht war, Alles entfernen zu helfen, was den Angelegenheiten des Protestantismus schaden konnte. Daß sie, trotz des obigen Vorfalls, gleichwohl in ihrem Schlosse zu predigen und predigen zu lassen fortfuhr, und mit den Hugenottischen Großen in genauer Verbindung stand, geht aus einer ferneren Stelle des folgenden Briefs hervor.

Epist. IXC vom 17. December 1563: Scribo alteris meis litteris duodecima hujus Mensis, habitam esse concionem apud Viduam Ferrariensem, ad quam omnes promiscue sint admissi, et ob eam rem pene tumultuatum in urbe. Hoc ita ægre tulit Regina, ut consentiente, Connestabile, voluerit interdicere, ne ii, qui in hac urbe habitant, ad vicinas Ecclesias audiendarum concionum, vel sumendæ cœnæ Dominicæ causa accedant, aut liberos suos eo baptizandos deferant. Verum Condæus, Admiralius et alii ita se opposuerunt,

ut non tantum non sit hoc decretum, sed etiam sit mandatum præfecto vigilum, ut adsit nostris, quando noctu sepeliunt suos mortuos. Interdictum tamen est Viduæ Ferrariensiæ et aliis Proceribus, ne quenquam in posterum ad suas conciones præter domesticos.

Epist. C (20. Jan. 1564) iſt mit Notizen über den unſeligen Streit zwiſchen den Familien Guiſe und Coligny, über die fortgeſetzten Bemühungen Anna's, ihres Gatten Mord zu rächen, und den verſchiedenen Drohungen und Gegendrohungen beider Partheien, angefüllt.

Schätzbare Nachrichten über die Herzogin liefert endlich auch noch Villemain »Histoire des Huguenots.«

XIV.

Poetische Nachträge,

bestehend

in erotischen Gedichten italienischer und französischer Dichter

an

Renea und ihre Töchter.

XIV.

Sonnette Giambattiſta Giraldi's an Renea, Anna und Lucretia.

(Aus der Gedichteſammlung: le Fiammc. Vineg. 1580.)

I.

Non andò tanto mai Lucretia altiera
Di riposta incredibil' honestate,
Ne di divina angelica beltade
Helena al sposo infida, a i Trojan fiera.

Quanto n'andate voi cara guerriera
Ornamento e splendor di questa etade,
Superba d'impiéta, di crudeltade,
Cagion ch'amando i mi consumi é pera.

Non vi è però d'honor tanta fierezza,
Come pensate voi, ma scema in parte
Il vostro pregio, a null' altro secondo.

Che se di pari in voi pietà e bellezza
N'andasser, rimarreste in ogni parte
Perfetta sol, fra le perfette al mondo

II.

Donna, che togli con gentil costume
La luce a Phebo si, che col felice
Vivo splendor, come di noi Beatrice,
Par che di parte, in parte il mondo allume:

Al tuo chiaro, sereno, eterno lume
Sotto lasciando'l mio stato infelice,
(Per rinovarmi in te come Phenice)
Spiego queste mie stanche, audaci piume.

Non torcer da me dunqu'el lume raro
De tuoi be raggi, ma perfetta prova
Mostra qui, che'l puoi far del tuo valore:

Che se'n te'l mio pensier hor si rinova,
Si dirà poi che non ha, od hebbe amore
Di te nel regno suo spirto piu chiaro.

III.

O di rara virtute altiero essempio
Donna, cui'l ciel fu di belta si largo,
Ch'appo voi perderia la Donna d'Argo,
Che recò a Troia si doloroso scempio.

Se per levarmi da l'oscuro e empio
Secol, che di mortifero letargo
Preme, chi'l segne, ne miei versi spargo
Le vostre lodi, e tante carte n'empio.

E ch'io conosco me basso, e terreno,
Voi eccelsa, e divina, e con i vanni
Del vostro nome spero alzarmi al Cielo

Tal che quantunque se ne venga meno,
Questo terrestre mio caduco velo,
I mi viva per voi mille, e mill' anni.

IV.

Donna real, dal cui leggiadro velo,
Quanta fu mai beltà, quanto valore
Si sempre, e l'altro pregio, e'l vero honore,
Che' infiammar suol nostri desiri al cielo.

S'esser vi puo d'honor l'ardente zelo,
Che per voi m'arde, e mi dilegua il cuore
E se mai vi scaldò fiamma d'Amore,
Ond'ho la piaga, che tanto amo, e celo.

Soccorrete al digiun crudele, e scarso,
Che mi consuma, e col bel lume vostro
Serenate i miei di scari, infelici.

Che si dirà ben poi, che sol beatrici
Son l'alme luci vostre, ond' io son' arso
Di me, d'Amor, di tutt' il secol nostro.

V.

Donna, cui pensier basso unqua non tolse,
Da l'erto calle, ove con ferma mente
Poggiaste al vero ben, si altieramente,
Che la difficil via non vi dolse.

Poi ch'a seguirui Amor l'alma mia volse
Chon si saldo pensier, con cosi ardente,
Che cio, che pregia piu la mortal gente,
Dal bel preso camin non la rivolse.

Piacciavi homai condurmi a quella meta,
Ove voi giunta sete, ove m'invia
Il mio desire al vostro alto conforme.

E se cio pure il mio destin mi vieta,
Piacciavi almen, che ne la sacra via
De vostri santi piedi i segua l'orme.

VI.

O fugali pensieri, o leggier' anni
Lievi via più d'ogni ben lievé vento,
Rodendo me, crescete il mio tormento,
Onde la vita manca, e non gli affanni.

Conosch' io ben vostri fallaci inganni
E del mio tolle error spesso mi pento,
Ma al mio palese mal son cosi intento
Che fuggendo'l mîo ben, cerco i miei danni.

Di voi non gia, ma sol di me doglio
Che crescier' veggio'l mio mal aspro e rio,
Ne mai del duro nodo i me discioglio,
Ma com' havessi de l'eterno oblio
L'acque gustate, torno al mio cordoglio,
E'n sieme col dolor cresce il desio.

Sonnett Joachims de Bellay.

(Divers Poëmes, Paris 1568. 8.)

A mes Dames de Vandosme et de Guyse.

Du plus grand heur, dont le ciel soit avare,
Du plus grand bien que nature ait donné,
Le ciel, nature et les Dieux ont orné
Celle qui est l'ornement de Navarre.

Des plus beaux dons, du sçavoir le plus rare,
Qui sont encor' en nostre siècle né,
Ce siècle voit richement couronné
Celle, qui est le thresor de Ferrare.

Je te salue, ô fleur du Navarrois,
Je te salue ô fleur du Ferrarois,
Puisque voz fruits, qui ia nous apparoissent,

Favorisséz des hommes, et des Dieux,
Croissant pour nous, demonstrent à noz yeux,
Qu'à nostre bien et vostre honneur, ils croissent.

Tasso's fernere Canzonen, Madrigale und Sonnette an die zwei Schwestern.

An Leonore von Este *).

Amor, tu vedi, e non hai duolo, o sdegno
Ch'al giogo altrui, madonna il collo inchina?
Anzi ogni tua ragion da te si cede.
Altri ha pur fatto (oimé!) quasi rapina
Del mio dolce tesoro; or qual può degno
Premio, aggualiar la mia costante fede?
Qual più sperar ne lice ampia mercede
Dalla tua ingiusta man; s'in un sol punto
Hai le richezze tue diffuse, e sparte?
Anzi pur chiuse in parte,
Ove un sol gode agni tuo ben congiunto
Ben folle è chi non parte
Omai lunge da te, che tu non puoi
Pascer se non di furto i servi tuoi.
Ecco già dal tuo regno il piè rivolgo
Regno crudo, e'nfelice: ecce io già lasso
Quì le ceneri sparte, e'l foco spento;
Ma tu mi segui, e mi raggiungi; ahi lasso!
Mentre del mal sofferto invan mi dolgo
Ch'ogni corso al tuo volo è pigro, e 'lento:
Già vie più calde in sen le fiamme i sento,

---

*) Rime Amorose. (Canz.) N°. 1.

E vie più gravi al piè lacci, e ritegni:
E come a servo fuggitivo, e'ngrato,
Qui sotto al manco lato,
D'ardenti note il cor m'imprimi, e'l segni
Del nome, a forza amato:
E perch' arroge al duol, ch'è in me si forte
Formi al pensier, ciò che più noja apporte.
Ch'io scorgo in riva al Poletizia e pace
Scherzar con Imeneo, ch'en dolce suono
Chiama la turba a' suoi diletti intesa
Liete danze veggio io, che per me sono
Funebri pompe, ed una istessa face
Nell' altrui mazze, e nel mio rogo accesa.
E come aurora in Oriente ascesa
Donna apparir, che vergognosa in atto
Irai de' suoi begli occhi a se raccoglia
E ch'altri un bacio toglia,
Pegno gentil dal suo bel viso intatto.
E i primi fior ne coglia,
Que', che già cinti d'amorose spine,
Crebber vermigli infra le molli brine.
Tu, ch'a que fiori, Amore, d'intorno voli
Qual ape indiostre, e'n lor ti pasci, e cibi;
E ne sei così vago, e così parco;
Deb come puoi soffrir, ch'altri delibi
Umor si dolce, e'l caro mel t'involi,
Non hai tu da ferir saette, ed arco?
Ben fosti pronto in faettarmi al varco

Allor, che par vaghezza incauto venni,
Là, ve spirar tra le purpuree rose
Sentii l'aure amorose,
Ch'aperte, e sanguinosé,
Ancor dimostro a chi le stagni, e chiuda;
Ma trovo chi l'inaspra, ognor più cruda.
Lasso! il pensier, ciò che dispiace, e duole,
All' alma inferma or di vitrar fa prova,
E più s'interna in tante acerbe pene.
Ecco la bella donna, in cui sol trova
Sostegno il core, or come vite suole,
Che per sa stessa coggia, altrui s'attiene.
Qual edera negletta or la mia spene
Giacer vedrassi, s'egli pur non lice,
Che s'appogi a colei, ch'un tronco abbraccia,
Matu, nelle cui braccia
Cresce vite si bella, arbor felice,
Poggia pur, nè ti spiaccia,
Ch'angel canoro intomo à vostri rami
L'ombra sol goda, e più non speri, o brami.
Nè la mia donna, perchè scaldi il petto
Di nuovo amore il nodo antico sprezzi,
Che di vedermi al cor già non l'increbbe:
Od essa, che l'avvinse, essa lo spezzi,
Porocchè omai disciorto (in guisa è stretto)
Nè la man stessa, che l'ordio, portrebbe
E se pur, come volle, occulto crebbe
Il suo bel nome entro i miei versi accolto,

Quasi in fertil terreno, arbor gentile;
Or seguirò mio stile,
Se non disdegna esser cantato, e colto,
Dalla mia penna umile:
E d'Apollo ogni dono a me fia sparso,
S'Amor delle sue grazie in me fu scarso.
Canzon si l'alma è né tormenti avvezza,
Che se ciò si concede, ella confida
Paga restar nelle miserie estreme.
Ma se di questa speme,
Avvien, che'l debil filo alcun recida:
Deb tronchi un colpo insieme,
Ch'io il bramo, e'l chiedo, al viver mio lo stame,
E l'amoroso mio duro legame.

An Leonore von Este.

(Bei ihrer Wiedergenesung *).

Mentre, ch'a venerar muovon le genti
Il tuo bel nome in mille carte accolto,
Quasi in celeste tempio idol celeste;
E mentre, ch'ha la Fama il mondo volto
A contemplarti, e mille fiamme ardenti
D'immortal lode in tua memoria ha deste,
Deh non sdegnar, ch'anch'io te canti, e'n queste
Mie basse rime volontaria scendi,
Nè sia l'albergo lor da te negletto,
Ch'anco sott' umil tetto
S'adora Dio, cui d'assembrarti intendi;
Nè sprezza il puro affetto
Di chi sacrar face mortal gli suole
Benchè splenda in sua gloria eterno il Sole.

Forse, come talor candide, e pure
Rende Apollo le nubi, e chiuso intorno
Con lampi non men vaghi indi traluce,
Cosi vedrassi il tuo bel nome adorno
Splender per entro le mie rime oscure,
E'l lor fosco illustear colla sua luce:
E forse anco per se tanto riluce,
Ch'ov' altri in parte non l'asconda, e tempre

---

*) Rime Amorose. Canz. N°. 19.

L'infinita virtù de' raggi sui,
Occhio non fia, che'n lui
Fiso mirando non s'abbagli, e stempre;
Onde, perch'ad altrui
Col suo lume medesmo ei non si celi,
Ben dei soffrir, ch'io si l'adombri, e veli.

Nè spiacerti anco dee, che solo in parte
Sia tua beltà ne'miei colori espressa
Dallo stil, ch'a tant'opra audace move;
Perocchè, s'alcun mai, quale in te stessa
Set, tal ancor ti ritraesse in carte,
Chi mirare oseria forme si nove,
Senza volger per tema i lumi altrove?
O chi mirando folgorar gli sguardi
Degli occhi ardenti, e lampeggiar il riso.
E'l bel celeste viso
Quinci, e quindi avventar fiammelle, e dardi,
Non rimarria conquiso?
Bench' egli prima in agni rischio audace
Non temesse d'Amor l'arco, e la face.
E certo il primo di, che'l bel sereno
Della tua fronte agli occhi miei s'offerse,
E vidi armato spaziarvi Amore,
Se non che riverenza allor converse,
E meraviglia in fredda selce il seno,
Ivi i perià cpn doppia morte il core.
Ma parte degli strali, e dell' ardore
Sentii pur anco entro'l gelato marmo:

E s'alcun mai per troppo ordire ignudo
Vien di quel forte scudo
Ond' io dinanzi a te mi copro, ed armo,
Sentirà'l colpo crudo
Di tue saette, ed arso al fatal lume
Giacerà con Fetonte entro l'tuo fiume.

Che per quanto tolor discerne, e vede
Dé secreti di Dio terrena mente,
Che da Febo rapita al ciel sen voli;
Providenza di Giove ora consente,
Ch'interno duol con si pietose prede
Le sue bellezze al tuo bel corpo involi;
Che se l'ardor de'duò sereni Soli
Non era scemo, e'intepidito il foco,
Che nelle guance sovra'l gel si sparse,
Incenerite, ed arse
Morian le genti, e non v'avea piu loco
Di riverenza armarse;
E cio, che'l fato pur minaccia, allora
In faville converso il mondo fora.

Ond ei, che proga il ciel, che nel tuo stato
Più vàgo a lui ti mostri, e ch'omai spieghi
La tua beltà, che'n parte ascosa or tiene,
Come incauto non sa, che ne' suoi preghi
Non chiede altro, che morte. E ben il fato
Di Semele infelice or mi sovviene,
Che'l gran bramò, come dé suoi
Nembi, e fulmini cinto in sen l'accoglie

Chi gli è sorella, e moglie;
Ma si gran luce non sostenne poi:
Anzi sue belle spoglie
Cenere fersi, e nel suo caso reo
Nè Giove stesso a lei aiovar poteo.

Ma che? forse sperar anco ne lice,
Che sebben dono, on d'arda, e si consumi,
Tenta impetrar con mille preghi il mondo;
Potrà poi anco al Sol di duò hei lumi
Rinno vellarsi in guisa di Fenice,
E rinascer più vago, e più giocondo
Equanto ha del terreno, e dell' immondo
Tutto spogliando, più leggiadre forme
Vestirsi: e ciò par, ch'a ragion si spere
Da quelle luci altere,
Ch'esser deé l'opra alla cagion conforme.
Nè già si puon temere
Da baltà sì divina effettè rei,
Che vital è'l morir, se vien da lei

Canzon, deh sarà mai quel lieto giorno
Che'n que'begli occhi le lor fiamme prime
Raccese io veggia, e ch'arda il mondo in loro
Ch'ivi, qual foco l'oro,
Anch' io purgherei l'alma: e le mie rime
Foran d'augel canoro,
Ch'or son vili, e ne glette, se non quanto
Costei LEONORA col bel nome santo.

Canzone Tasso's an Ebendieselbe *).

Fama, ch'i nomi gloriosi interno
Porti, e'l opre divolghi, e i fatti egregi
Pui volentieri ov' e'l onor più bello
Qual pompa illustre di trionfo adorno,
Con vinti Duci, e catenati Regi,
Con spoglie di nemico, o di rubello,
Qual Cesare, o Marcello,
Qual Divo, qual Erne contante penne
E degno di volor per l'Occidente
O contra il sol nascente
O dove il Mauro, Atlante il ciel sustenne,
O sui monti risci, com' ora è questa,
Cui sa bella onesta, bellezza onesta.

Fama, tu sei, com' aura: e s'ella suole
Volar tu voli: e se risuona, e spira,
Tu spiri, e tu rimbombi in varie parti.
Ma lei move soventi il nuovo sole:
Te disdegnoso dal suo ciel rimira,
Quanto più t'allontani, e ti departi,
Empiendo Armeni, e Parti.
Ed Assirj, e Caldei d'un chiaro nome
Ed ella di viole, e d'altri fiori

---

*) Nach Andern an Leonore von Medici. Rime Amorose, N°. 15.

Sparge più dolci odori,
Quanto più lunge dispiega le chiome:
Fu di mille virtu l'ordor lontano
Porti minore, e d'una bianca mono.

Qual peregrino omai canuto e stanco,
Gia declinando, il sol, talvolta arriva
In un prato di sior vago, e dipinto
Verdes giallo, purpureo azzurro, e bianco,
O sovra una fiorita, e fresca riva;
Ma l'odor del narciso, o del giacinio
Non è da lui distinto,
O di candida rosa, o di vermiglia
Fal io d'alti costumi e dolci, e gravi
Mille spirti soavi.
In lei sento confusi, ah meraviglia
Ne si bella armonia le nostre lodi,
Come sue tempre fanno o'n tanti modi.

O Fama, o lei presente, un' ombra al vero
Tu mi somigli: or perderai dall aura,
Se du lei perdi? O rapida, o volante
All' indo il volo addoppia edull sbera,
E le forze, e le voci Amor ristaura,
Giungi piume alle spalle, e nelle piante.
E s'ella tante, e tante
Lingue mon cura, o si discorde suono,
Parla tu cò leggiuari, e Foschi accenti,
Ch'addolier pormo i venti

E far, che si dilegui il nembo, e'l tuano.
E quinci listra, e quindi il Nilo mienda,
Quanta lame del cielo in lei resplenda.

Questa è la colta lingua, a lui s'accrebbe
Coll imperio de suoi la gloria inguisa,
Che far può di molt' altri il nome obscuro;
E quel degli avi accelsi ornar dovrebbe.
D'eterni onori: e non sa mei divisa
Ferra dalmare, ove non luce Arturo,
Che l'alto, e dolce, e puro
Parlar non prezzi, e chi piu sugge il volgo,
E sembra aquila al volo, e cigno al como.
Ma lasso! io pur intanto
I, ale à mici vaghi versi omai raccolgo:
E se tu poggi al grand Olimpo, io giaccio
Colla cetra alle faldi, e penso, e taccio,

Canzon, le selve; e i monti
Passa la vago l'amo, e fiumi, e mari,
E spesso il capo entro le nubi asconde:
E tu la terra, e l'onde
Cerca, s'al tuo voler la forza è pari;
Che l'anorato nome in fronte impresso
Lunga gloria può darti, e grazia appresso.

An eine große Dame, verehrt unter dem Bild einer Nymphe *).

Amor, che non crescea,
Crebbe nato il fratello:
Voi crescerete per amor novello,
Voi, che sete l'Amore, o che'l somiglio,
Amorosetta, e vago a meraviglia
Ma nasce il dolce cambio, e già vi tiene
Fra diletti piu cari
Donna reale, è'l vostra amore è pari:
Ecresce questo, e quello, e ben conviene
Voi no, ma lieta, e pago
Site di quella forma, ind' e si voga.

---

*) (Leonore v. Este) Rime Amorose, pag. 375.

Canzone Tasso's an Lucretia von Este, Herzogin von Urbino *).

Santa Pietà ch'in cielo
Fra gli Angelici cori
Strai beata e l'alme eterne, e Sante
Ed accesa di zelo
Scalde gli alati amori
Di nuovo, e dolce foco, 'l primo amente
Sallo il ciel, che cotante
Opere tue elette, e sole
Vede: Sallo in terra,
Mi usci per te di guerra
An grembo recede divina prole,
Fatta a ciel graziosa
Siccome ancella, ch'al signor si sposa

Fu ti parti di rado
Delle magior eterna,
Ch'e del ciel luminosa, e delle stelle
E prendi lieta a grado
Per piagge, ove non verna,
Non turbate da nembi, o da procelle,
Sempre egualmente belle,
Ir rimirando intorno
Or questo, ed or quel giro,

---

*) Rime Amorose. Canz. Nro. 14.

B'l cristallo, e'l zaffiro,
M'un paro, e'l altro d'alme luce odorno,
E'l bel foco, e'l bel lutte,
E'l compo, che strionsa, e non combatte
E se affetto cortese
Pur a scender t'induce
Ne' regni, che la morte ange, e contrista,
Sprezzi l'umil poese
Spezzi l'incerta luce
Di tenebre, di nubri, o d'ombre nusta.
Me puoi fermar la vista
In cosa, che t'appaghi,
Ma ciò, ch'ondeggia, e gira.
Ciò, ch'esala, o che spira,
Sdegni egualmente, e i sissi seggi e i vaghi;
Sol negli umani aspetti
Un non so, che divin par, che t'alletti.
Ah discender te piaccia
Ov' io t'invito ah vieni,
E vedrai forma alla celeste egaule,
Donna, ch'in chiara faccia
Vinte i vostri sereni,
Ch'Angiol la stuni, e chiedi: ove sen l'ales
Chc nel volto reale
La maesta riserba
Di chi l'alta suo imago
V'impresse, e n'è si vago,
Come di specchio bel giovin superba

Ch'ha il sol reegli occhi, e'n tempre
Dolci, ond' nom ne gioisca, e non si stempre;
Che del latte la stralda
Ita nel candido seno
E'l oro delle stelle ha nel bel crine:
Ne i lumi ha la rugiada,
Che dal volto sereno
Spargor cuaggiu notturne e mattutine:
Che l'armonie divine
Ha nelle dolci note,
O facciano i contenti,
O'l corso di veloci, e pigre rote;
Sicche vistala in viso,
Dirai: venendo a te, m'inparadise
Ma della nihil alma
Mi narrerebbe i pregi
Senno, virtute, alti costumi onesti?
Tu che corona, e palma,
E di stelle aurei fregi
Spesso gli eletti meritar vedesti.
Fra' santi, e fra celesti,
Fra gli angelici spirti,
Ripor puoi la ben nata
Reale alma onorata,
Cui fan ghirlanda qui gli allori, e mirti,
E'n ciel vieptu felice
Fregio avrà che Arianna, e Berenice.
Ma tu sol manchi force

Nel bel seno, o Pietate,
E'l coro fac di sue virtu imperfetto,
E ben gia se n'accorse
Fin da sua prima etate
Stuol d'amanti, che n'arse e fu negletto,
Perche in inasprissi il petto
Di rigor cosi saldo,
Che diamante, o diaspro
Non fu mai cosi aspro
Suche d'Amor non penetrasse il caldo,
Ne tu, Pieta, v'entrasti,
Se non dietro à pensier pudichi, e casti.
Or prendi per iscorte
Onestia, cortesia,
Bella Pietade, e nel bel sen penetra
E la mia dura sorte
In voce umile, e pia
Narra, e del petto il bel diamante spetra
E grazia omai m'impetra
Ch'a miei duri tormenti
Non rivolga si tardi
I dolci onesti sguardi,
E che inchine l'orecchie à mici lamenti
E chi'l caro saluto
Non discompagni da cortese ajuto.
E perche appien consoli
Il mia angoscioso stato
Ch'è di nuova miseria estranio essempio,

Rivolga i duo bei soli
Nel gran fratello amato,
E Preghi sine al mio gravoso scempio
Promettendo, ch'al tempio
Della sua eccelsa gloria
Consacrera divoto
La mia fede per voto
Con segni eterni d'immortal memoria
E fiano i falli mici
Di sua real clemenza alti trofei
Chi tui guida, Canzone, o chi t'impiuma?
Sol certo amore, e fede.
Vola adunque, e merce, grida, mercede.

Abhandlung des Professors Rosini zu Genf über einige bisher ungedruckte Gedichte Tasso's, sein Verhältniß zu Leonoren v. Este u. s. w.

(Bibliothèque universelle des sciences, belles lettres et arts. Août 1832.)

Le voyageur qui parcourt les vallées de la Suisse, et voit se dérouler devant lui l'immensité d'un tableau si imposant et si varié, ne saurait, au milieu du tumulte et de l'ivresse de ses premières impressions, reconnoître la hauteur véritable des colosses qui semblent menacer sa tête, non plus que la disproportion qui existe entr'eux. Il faut qu'il s'éloigne, pour se mettre à l'abri des illusions de notre optique imparfaite; et lorsqu'il est parvenu à une juste distance, les montagnes inférieures prennent leur rang aux pieds des cimes blanchies de l'Oberland, tandis que, supérieur à toutes, le Mont-Blanc les regarde du haut de sou trône de glace.

Il en est ainsi des gloires littéraires; les contemporains apprécient mal ce qu'elles peuvent avoir de faux ou de réel, d'éternel ou de passager. Mille préoccupations faussent notre jugement; nous raisonnons avec nos pas-

sions, nos croyances, nos habitudes. Le temps remet tout à sa place. Regardons dans le passé; et du niveau de l'oubli où tant de réputations éphémères sont tombées, nous voyons surgir, comme autant de monumens empreints du sceau de l'immortalité, les chants d'Homère, de Virgile, de Dante, du Tasse, et de leurs rares émules. Ces grands poètes semblent isolés par leur supériorité; représentans de leurs siècles respectifs, on dirait qu'ils en ont concentré l'expression dans leurs oeuvres; sans doute chacun d'eux a reçu de son âge le type caractéristique de ce temps; mais il se l'est approprié en l'ennoblissant, et il le conserve dans ses vers, quand il a depuis long-temps disparu de la société humaine. Rien de ce qui appartient à de tels hommes ne saurait rester indifférent; leurs biographies acquièrent l'intérêt d'histoires générales; on veut connoître l'homme pour mieux comprendre le poète, et la postérité discute avec une véritable sympathie les circonstances de leurs triomphes, ou les causes de leurs malheurs.

Ceux du Tasse forment, à peu de chose près, toute l'histoire de sa vie. Ils présentent une teinte de mystère qui augmente encore l'intérêt en stimulant la curiosité. Des plumes éloquentes se sont exercées déjà sur ce sujet.

Un des littérateurs les plus distingués de l'Italie, Mr. le Prof. *Rosini*, de l'Université de Pise, a consacré plusieurs années à des recherches approfondies sur les détails des infortunes du chantre de la *Jérusalem*, et sur les causes qui les ont amenées. Il a consigné le résultat de ses travaux dans un ouvrage qui a pour titre: »*Rimes inédites ou dispersées de Torquato Tasso, avec un Essai historique sur les causes de son emprisonnement.*« C'est, comme l'on voit, par le Tasse lui-même que Mr. Rosini a entrepris d'expliquer ce qui était demeuré obscur pour tant d'autres critiques, moins bien inspirés dans le choix de leurs moyens d'interprétation. Le succès a justifié cette nouvelle méthode, et la question semble, aux meilleurs esprits d'Italie, décidée maintenant sans appel. Nous essayerons de donner une analyse de cet intéressant ouvrage. Il serait superflu de faire ressortir les difficultés de notre travail; comme c'est le Tasse que nous prenons pour interprête de ses propres aventures, c'est lui-même que nous traduisons le plus souvent. Traduire le Tasse, et le traduire en prose française, sans inversions, sans accent tonique, sans mélodie, puisqu'il faut le dire! Traduire le Tasse, à la vue de son berceau! Il serait moins dangereux de

balbutier son langage. Et d'ailleurs, la plupart des poésies sur lesquelles le Prof. *Rosini* appuie son jugement, sont des confidences intimes que le poète faisait de sa passion à quelques amis, à lui seul peut-être, ou tout au plus à des Italiens, et des Italiens du seizième siècle. Les traduire fidèlement serait renonveler aujourd'hui les témérités dont le Tasse a été si cruellement puni. Les mutiler, impossible. Je serai donc forcé de me borner souvent à les indiquer.

Le Tasse était né avec tous les avantages qui pouvoient satisfaire ses désirs, sauf celui de la fortune, dont le défaut absolu ne tarda pas à le jeter dans une dépendance fatale à son bonheur, si elle ne le fut point à son talent. Sa naissance était illustre, et il déclarait, au milieu de ses peines les plus cuisantes, qu'il ne pourrait se résigner à accepter un asile où le premier rang ne lui serait point assigné parmi la noblesse empressée autour du Souverain, car Torquato ne concevoit pour lui d'asile possible qu'à une Cour. Son buste, conservé au monastère de Saint-Onofrio à Rome, et moulé, immédiatement après sa mort, sur son visage encore palpitant, fait foi qu'au déclin de l'âge et après une longue suite de misères physiques et morales, qui

avaient épuisé les sources de sa vie, la beauté du Tasse approchait encore d'un modèle idéal. Sa valeur n'était pas moins célèbre que son éloquence. Il avait cette conscience de son propre mérite qu'aucun grand homme n'a pris la peine de cacher. S'étonnera-t-on après cela que ses espérances, échauffées par une imagination vive et soutenues par une longue faveur, aient pu finir par dépasser toutes les bornes de la raison, et même de la vraisemblance?

Les malheurs du Tasse commencèrent dès le berceau. Son père, honneur lui-même des muses italiennes, au temps de leur plus grand éclat, s'étoit attaché à la fortune des princes exilés de Salerne avec cette fidélité dont, pour les âmes généreuses, l'adversité rend les nœuds plus étroits et plus sacrés. Bernardo Tasso ne légua à son fils, orphelin dès sa première jeunesse, que des prétentions élevées, des espérances vagues, les germes d'un magnifique talent, et une disposition à cette sombre melancolie, pour laquelle les Italiens n'ont pas inventé de nom, et qu'avoit développée dans le dernier rejeton d'une famille proscrite, la contemplation des malheurs domestiques auxquels sa mère devait une mort prématurée. Né à Sorrento, le Tasse se trouva transplanté,

à seize ans, sur les bords du Pô où il passa presque toute sa vie. Il y demeura constamment presqu'à moitié étranger; il n'y fut compris par personne, et de bonne heure son âme ardente recourut à la poésîe pour épancher des secrets qu'elle ne sut point assez garder.

C'est Torquato qui, lui-même, s'est chargé de nous apprendre que des sentimens véritables avaient dicté les vers passionnés dont nous allons examiner dans l'ordre historique, l'intéressant recueil: »Tout est vrai,« dit-il, au commencement de son célèbre *Canzoniere,* »tout est vrai dans la peinture de mes ar»deurs, de mes plaisirs et de mes larmes.« C'est encore lui qui nous assure que trois personnes ont, à différentes époques, attiré ses vœux; mais il ajoute que l'une des trois a bientôt fait pâlir dans son cœur l'image des deux autres.

»J'ai vu trois femmes brillantes, dont la »beaute, quoique inégale, se ressemble pour»tant si bien que dans leurs traits et leur dé»marche, la nature semble avoir écrit: nous »sommes trois sœurs. Sans doute, j'ai loué »chacune d'elles; mais une des trois m'a tel»lement subjugué que je me suis consacré »entièrement à ses perfections; pour elle seule,

»désormais, je soupire, je chante, et j'élève »jusqu'aux cieux son nom et mon amour. C'est »pour elle seule que je brûle; et si je con- »temple encore les autres, c'est pour retrou- »ver dans la beauté d'autrui l'ombre de la »beauté qui est en *elle;* ainsi je l'adore dans »les simulacres de sa divinité.«

Cherchons maintenant dans les vers de Torquato et dans les Mémoires de ses contemporains, quels furent ces trois objets d'une tendresse inégale, ou plutôt inconstante, qui fit la destinée de sa vie. A dix-neuf ans, le Tasse était à l'université de Padoue, où il négligeoit l'étude du droit pour la composition du *Rinaldo.* Laure Peperara, jeune fille d'une maison noble de Mantoue, obtint le premier tribut du cœur passionné et de la verve poétique, qui faisaient déjà pressentir, dans le chantre de Renaud, celui d'Amynte et de Godefroy. Torquato vit Laure pour la première fois en 1564, lorsqu'il vint à Mantoue pour embrasser son père, déjà près de ses derniers momens. Laure ne tarda guère à partir pour Ferrare, ou *Serassi* nous apprend qu'elle fut attachée, comme demoiselle d'honneur, à la Cour de la Duchesse. La charmante *Canzone, Vaghe Ninfe del Po*..... contient l'expression des vœux que Torquato lui

adressa pendant ce court voyage. Il la revit, peu de temps après, à cette Cour qui lui fut si fatale, et malgré la passion nouvelle qui l'y subjugua tout aussitôt, jamais il n'oublia un moment l'objet de son premier amour. Les compositions qu'il lui a consacrées passent le nombre de soixante; quelques-unes respirent l'ardeur la plus vive; d'autres, écrites à l'époque du mariage de Laure avec le comte Annibal Turchi, sont remplies d'une mélancolie jalouse qui dépose de la sincérité de cet attachement.

»Maintenant que le *souffle de ma vie* *) em»bellit d'autres bois et d'autres campagnes, »comment consoler un cœur qui demeure so»litaire, au milieu d'une sombre vallée de »malveillance? .....
.....«

»Amour, celle que j'ai tant aimée jeune »fille, demain, peut-être, je la verrai nouvelle »épouse, semblable à la rose de nos jardins »quand elle déploie son calice de pourpre »aux rayons ardens du soleil.«

»Mais je n'apercevrai jamais mon heureux »rival sans que mon cœur ne sente le poison

---

*) Le Poète joue ici, comme Pétrarque et comme Ovide, sur le double sens de *Laura*, l'*Aura*.

»glacé de l'envie, et si jamais quelque flamme »compatissante essaie de réchauffer mon sein, »toi seul, amour, connois quelles seront ses »nouvelles vicissitudes.

»Malheureux! et je cours voir une main »détestée essuyer devant moi les larmes de »ses beaux yeux! Comment donc porterai-je »le fardeau de la vie si quelque regard, »*tendre encore*, ne vient m'assurer que je ne »soupire pas en vain?«

On aura peine à croire que le Tasse écrivait ces vers au moment même où le terrible arrêt, suspendu depuis long-temps sur sa tête allait enfin le frapper. Quelques jours plus tard, Torquato était prisonnier, et dans ce même temps, sa correspondence prouve que ses alarmes anticipoient déjà toutes les rigueurs du Prince qu'il avoit offensé. Tels étaient pourtant, d'un côté, les mœurs faciles et les principes corrompus du siècle, de l'autre, le delire poétique et la sensibilité inconstante, mais inépuisable, de Torquato: ces vers furent dictés sur le seuil de la prison, et quand ils parurent on songea seulement à les admirer.

Tandis que le Tasse gémissoit à Santa Anna, le souvenir de Laure l'occupoit encore, et il s'applaudissoit de lui avoir assuré l'im-

mortalité dans ses vers. Il écrivait, en 1580, au Marquis de Paleno, qui préparait une édition de ses *Rimes:* »Ce que j'ai écrit et dicté »dans mes douloureuses ou molles rêveries, »a été bientôt après, abandonné au souffle »de ma mauvaise fortune, comme les feuilles »mystérieuses de la Sibylle, la poussière de »nos champs, ou le sable des rivages africains. »La noble Laure seroit donc tombée dans la »nuit de l'oubli, et cette autre flamme, dirai-»je, ma joie ou mon tourment? celle que »j'ai servie tant d'années, ... et je m'en »repens aujourd'hui!«

Nous allons voir quel fut l'objet de cette passion, plus puissante que les autres sur le cœur de Torquato, et si fatale à son bonheur. Mais il ne pouvait être sans interêt de le montrer, au déclin de sa vie, survivant à toutes ses illusions, encore fidèle à l'affection qu'il avait vouée de si bonne heure à cette Laure, dont il garda, jusqu'à ses derniers momens, la mémoire, avec un abandon de douce sympathie que ne réveillait plus en lui le nom trop célèbre d'*Eléonore.*

C'est en 1566 que Torquato vint, pour la première fois, à la Cour de Ferrare, et peu de temps après, il écrivait cette déclaration

passionnée qu'il tint secrète pendant quinze ans.

»Des paroles prononcées à ma louange »ont fait naître dans *ton sein royal* une noble »ardeur, et la flamme qui me dévore doit »son origine aux couleurs brillantes d'une toile »animée. Ainsi de feintes images ont allumé »un incendie véritable, et je désire que ma »vie s'éteigne avant lui.«

Ces vers suffiraient pour nous rendre certains que, dès le commencement de son séjour à la Cour d'Alphonse d'Este, le Tasse avait conçu l'ardeur la plus vive pour une personne de rang illustre, et qu'il se croyait payé de retour.

Quand Alde Manuce publia, en 1581, ce sonnet jusqu'alors inédit, il comprit avec quelle évidence de telles paroles trahissaient le secret des malheurs de Torquato; et comme tous les acteurs de ce drame mystérieux vivaient encore, il intitula le sonnet: *Pour la Reine de France.* Comme il n'y avait rien de sérieux dans cette ruse pour détourner l'interprétation trop naturelle du premier vers, nous nous dispenserons de rechercher si le savant éditeur a voulu désigner Catherine de Médicis, âgée de cinquante-un ans, lors du voyage que Torquato fit à Paris, ou bien

Elisabeth d'Autriche, que le poète y entrevit à peine, au moment où, presque étrangère dans sa nouvelle capitale, elle essayait une couronne qui lui coûta tant de chagrins.

Mais pour bien comprendre les allusions cachées dans les vers que nous venons de traduire, il faut observer que, lorsque Torquato fut présenté au Duc Alphonse, une maladie de langueur retenait dans ses appartemens la princesse Eléonore, ensorte que le jeune poète dut en être connu d'abord par sa réputation, et la connaître lui-même par ses portraits. Laissons-le décrire maintenant la première entrevue.

»Le premier jour où la beauté sereine de »ton front s'offrit à mes yeux éblouis, et que »j'y reconnus l'Amour armé de toute sa puis»sance, si le respect et l'étonnement n'eussent »glacé et retenu mon cœur, sans doute il »eût alors péri par une double mort.«

Les deux derniers mots se rapportent à la tendresse que Torquato conservait pour Laure, et qu'il s'efforçait de concilier avec la passion nouvelle qui subjuguoit son âme. Dans une composition dont la date peut-être attribuée à cette même année, le Poète »plaide contre »son nouvel amour, la cause de l'ancien amour »qui ne veut pas céder entièrement la place.«

Parmi les pièces de vers qui répandent le plus de lumière sur le véritable objet de »ce »nouvel amour,« et qui donnent, en même temps, l'idée la plus juste de la légèreté (pour ne pas employer un terme plus sévère) avec laquelle Torquato s'exprimait sur le compte d'une Dame de si haut rang, il faut mettre à la première place le sonnet:

Non non si belli i fiori, onde natura.....

L'âge de la princesse Eléonore y est clairement indiqué par l'expression de »charmes »mûris par l'automne.« L'éditeur dont nous avons parlé, n'imagina d'autre palliatif que d'intituler cette composition: *A la duchesse d'Urbin.* Chacun savoit alors que la sœur d'Eléonore appréciait dignement le génie du Tasse, mais que sa bienveillance pour le poète n'avait jamais prêté à l'apparence même d'un soupçon.

Il faut lire encore le sonnet:

Era la notte, e sotto il manto adorno;

dans lequel Torquato peint, avec une véritable magie de coloris, l'apparition de son *illustre souveraine*, expression que dans l'édition de Brescia, le Tasse explique naïvement ainsi:

»Ces paroles sont mises ici par allusion à la »haute dignité de la personne indiquée.«

Toutefois, Eléonore n'avait pas encore été nommée. Torquato semblait, tantôt comprendre la nécessité de taire un nom si redoutable, tantôt souffrir de la contrainte que cet unique ménagement imposait à son amour. C'est ainsi qu'embarrasé lui-même par les expressions brûlantes qu'il avait accumulées dans le sonnet:

Tra'l bianco mento.....

il se crut obligé de le modifier en le livrant au public; mais il le conserva en portefeuille dans sa forme primitive, et n'hésita point à reconnaître »qu'il était fait pour sa dame.« Il faut le lire pour connaître l'ivresse avec laquelle sentait et chantait notre poète, et pour comprendre, en même temps, toute l'indignation que dut en ressentir le Duc Alphonse, fidèlement informé des démarches et des écrits de Torquato. Le Prince ayant laissé échapper quelques signes de son mécontentement, mais en même temps faisant voir qu'il consentirait volontiers à être trompé sur l'objet de déclarations aussi vives, les amis du Tasse crurent le servir en répandant le bruit que Lucrèce Bendedie, jeune dame de

la Cour de Ferrare, avait seule captivé les affections et reçu les hommages du poète. Mais Torquato déconcerta tout aussitôt ce bienveillant artifice, en introduisant dans une composition qu'il laissa divulguer, le nom de Livie, comtesse d'Arco, l'amie la plus chère d'Eléonore et la confidente de ses plus secrètes pensées: »On me permet d'aimer,« écrivait-il, »et l'on persévère à m'imposer le »frein d'un rigoureux silence. La messagère »de la plus belle des déesses, *Livie* me parle, »mais c'est l'amour que j'entends par sa »bouche.« Un des courtisans d'Alphonse paraît avoir partagé avec la Comtesse d'Arco le soin délicat de réitérer au poète les avertissemens de la Princesse; mais il craignit bientôt de se perdre auprès du Duc, et rompit ces dangereuses relations. Torquato s'en plaint amèrement dans les *Rimes:* »Ami rebelle à l'amour,« lui disait-il, »et désormais insen»sible à nos peines, que du moins tu saches »cacher profondément dans ton sein le *grand* »*secret* dont il est dépositaire!«

Arrêtons-nous un moment, et avant de quitter cette époque de la vie du Tasse où ses chagrins étaient tempérés par des illusions qui lui dissimulaient la vanité de ses espérances et l'approche du danger auquel son

indépendance l'exposait, demandons aux Mémoires de ce temps si la princesse Eléonore paya de quelque retour une tendresse si aveugle, mais si sincère. On ne saurait douter que la sœur Alphonse, digne par l'élévation de son caractère et la culture de son esprit, d'apprécier le mérite extraordinaire du Tasse, n'ait agréé la consécration qu'il lui faisait, en quelque sorte, d'un talent capable de produire l'*Amynte*, et d'un cœur qui sut créer le personnage d'*Herminie*. Elle accepta volontiers la promesse qu'il lui fit, de lui soumettre tout ce qu'il écrirait désormais; elle ne lui refusa, au moins pendant les premières années, aucun témoignage d'estime, d'admiration même et de confiante amitié. Mais il ne paraît nullement croyable qu'Eléonore ait encouragé la passion de Torquato, ni qu'elle lui ait donné des motifs pour écrire dans le récit poétique de leurs entrevues, aucune de ces expressions brûlantes auxquelles nous avons fait allusion. La meilleure preuve en est qu'instruit de tout ce qui s'était passé, le Duc de Ferrare laissa vivre Torquato et ne prit aucune résolution sévère au sujet d'Eléonore. Quand on réfléchit aux règles de conduite suivies, au seizième siècle, dans toutes les Cours, et, pour

ainsi dire, dans toutes les maisons considérables d'Italie, quand on songe que ces maximes étaient confirmées par la sanction de l'opinion générale dans le même temps, on se persuadera, sans doute, qu'Alphonse aurait imité les exemples récens de Paul Orsini et de Pierre de Médicis, s'il avait reçu dans l'honneur de sa maison une tache semblable à celles qui coûtèrent la vie aux deux malheureuses princesses florentines *).

Torquato était encore au service du Cardinal d'Este. Il fut obligé de le suivre en France, au commencement de 1571. En partant, il chargea son ami Ercole *Rondinelli* de publier, s'il venait à apprendre qu'il fût mort au-delà des monts, toutes ses poésies fugitives, »à l'exception d'un petit nombre qu'il avait »composées *à la réquisition d'un ami*.« Les morceaux qu'il désignait sous cette forme embarrassée et timide, sont précisément ceux

---

*) Eléonore de Tolédo avait épousé Pierre, fils du premier Grand-Duc de Toscane, Côme de Médicis; Isabelle, sœur de Pierre, était mariée à Paolo Giordano Orsini. Toutes deux reçurent la mort de la main de leurs maris, Eléonore à Cafaggiolo, le 11 juillet 1570, et Isabelle à Cerreto, cinq jours plus tard.

qui causèrent sa perte, les confidences brûlantes, et puisqu'il faut le dire, insensées, qu'il faisait à sa muse, de faveurs reçues, ou plutôt rêvées dans l'ardeur de sa passion. Rondinelli garda fidèlement ce dépôt. Le Tasse le reçut de ses mains lorsqu'il revint à Ferrare, et depuis lors parut craindre avec une égale anxiété de le détruire et de le mettre au jour; nous aurons à revenir d'une manière plus détaillée sur cet important objet.

Torquato ne put supporter une seule année le sëjour de Paris; avant la fin de 1571, il prit congé du Cardinal, et obtint du Duc, son frère, la charge de gentilhomme de sa Chambre, qui l'attachait définitivement au séjour de Ferrare; Eléonore, qui avait renoncé au mariage, y habitait aussi le Palais ducal. Alphonse conçut un vif enthousiasme pour le génie du Tasse; il s'applaudissait d'avoir à sa Cour le prince des poëtes de son temps. »Le »Duc,« écrivait alors Torquato, »m'écoute »souvent et volontiers, m'admet à sa table et »dans son intimité; il ne m'a refusé jusqu'à »présent aucune des grâces que je lui ai de»mandées.« Eléonore, enhardie par cette bienveillance du Prince pour Torquato, ne se contraignit plus dans l'expression de son amitié qu'il interprétait sans cesse avec une

audace dont elle le reprenait doucement *). Le jeune poète semble avoir passé cette première année dans l'ivresse d'un songe plein d'exaltation et de volupté. Si quelquefois la raison lui faisait entrevoir l'abîme vers lequel il s'avançait, bientôt dans un nouveau transport il s'écriait:

»Fuyez, douloureux soucis, tourmens d'un »cœur malade qui a trop long-temps gémi »sous votre poids! Maintenant, l'Amour le »destine à devenir la demeure de nouvelles »espérances et des plus beaux désirs.«

Ce fut alors que le Tasse écrivit cet épisode d'Olinde et de Sophronie, chef-d'œuvre inimitable de poésie, mais étranger à l'action de la *Gerusalemme* dans laquelle il ne devait pas entrer; Torquato oubliait, en le composant, l'histoire de Godefroy pour ne plus penser qu'à la sienne propre.

L'*Aminta* sortit bientôt après de la plume féconde de notre poète, et comme cette pastorale, qui fit le désespoir de ses imitateurs, et rachète par des beautés du premier ordre les défauts inséparables de ce genre, devait être représentée à la Cour de Ferrare, le Tasse ne put y glisser, comme dans Olinde

---

*) Sonnet 42, le 25 de la collection des Eterei.

et Sophronie, des allusions claires et multipliées à l'état de son cœur. L'*Aminta* eut le plus brillant succès; aussitôt la jalousie se déchaîna contre son auteur. Une circonstance qui résulta de son propre triomphe, laissa le Tasse pour quelque temps sans défense contre les intrigues de ses envieux; la duchesse d'Urbin obligea Torquato à se rendre auprès d'elle, à Castel Durante, pour lui lire les vers dont l'Italie entière était idolâtre. Pendant l'absence du Tasse, le seul rival qu'il eût réellement à craindre, Guarini, ne négligea rien pour s'insinuer dans les bonnes grâces d'Eléonore qui lui sut gré de son empressement respectueux. Torquato se sentit vivement blessé de cette préférence, et cédant à une jalousie tout-à-fait irréfléchie, rompit pour plusieurs mois le commerce de lettres qu'il entretenait avec la Princesse. Dans son dépit, il s'efforça même de paraître infidèle, et de faire passer le célèbre sonnet:

Negli anni acerbi tuoi.....

qui venait d'être livré à l'admiration publique, pour un hommage à la Duchesse d'Urbin. Lucrèce dut sourire de cet artifice. A la fin, le Tasse incapable de dissimuler plus longtemps, écrivit à la princesse Eléonore en lui

envoyant une composition poétique, »qui por-»tait,« disait-il, »l'empreinte de son état pré-»sent. Vous la trouverez,« ajoutait-il, »aussi »pauvre de verve que je le suis de bonheur, »et si je ne me trompe, elle ne ressemble »guère à *ces beaux vers* que V. E. est main-»tenant accoutumée à entendre.« C'est à Gua-rini que, dans son ressentiment mal déguisé, Torquato adresse ce dernier trait; l'auteur du *Pastor fido* le releva bientôt avec aigreur. Le sonnet existe, et quelques-uns des vers qu'il renferme, sont précieux pour cette histoire des souffrances de Torquato: »La colère,« dit-il, »champion audacieux, mais foible guer-»rier, m'entraîne à combattre l'amour.....« »Mais bientôt vaincue, elle m'abandonne avec »les débris de ses armes impuissantes. J'é-»tends une main languissante, je courbe les »genoux, j'implore sa merci. Que la pitié, »s'il veut encore combattre, combatte mainte-»nant pour moi. Si une seule larme coule »de ses yeux sur son sein, ma mort sera une »victoire, je triompherai dans mes tourmens.«

Le Tasse lança, vers le même temps, contre Guarini une satire mordante, dans laquelle l'amour offensé lui fit passer encore les bor-nes de la discrétion:

»Amour,« s'écrie-t-il, »ne permets jamais

»qu'une *illustre beauté,* dont tu refuses la pos-
»session à tes loyaux adorateurs, devienne la
»proie de l'infidélité et de la perfidie!«

Peut-être faut-il rapporter encore à cette époque une lettre conservée par Serassi, dans laquelle le Tasse fait à la sœur de son maître la déclaration, déjà superflue, de son dévouement éternel et passionné: »Votre vue,« lui écrivit-il, »renferme pour moi tout le bon-
»heur qui peut exister sur la terre. La mort
»dût-elle en devenir le prix, je sacrifierai à
»cette vue ce que l'homme peut avoir de plus
»cher, non-seulement sa vie, mais encore sa
»réputation et sa patrie. Laissez-moi vous
»voir, et je me déclare pleinement satisfait.
»Si mon amour dépendait de ma propre vo-
»lonté, je devrais le reconnaître comme une
»faute impardonnable; mais la violence de
»mes destinées m'ôte toute espèce de crime
»en m'ôtant l'usage de ma volonté.«

Quelle fut la réponse d'Eléonore? nous pouvons la conjecturer par les vers qui échappèrent successivement au cœur tantôt flétri, tantôt résigné du poète.

»Sous le joug dont l'Amour m'accable,
»j'ai sillonné le champ de l'amitié.....«

»Je veux, Amour, aller jusqu'au bout dans

»la carrière, laissant un exemple honorable »autant que malheureux.....«

»Mes chagrins sans fruit, mes chants sans »récompense, mes plus belles années consu»mées sans profit.....«

Cédant encore une fois à l'enthousiasme d'une passion qu'il confondait, comme nous l'avons vu, avec la force irrésistible de la destinée, Torquato revint à Ferrare, vers la fin de 1573. Il mit aussitôt la main à l'achèvement de la *Gerusalemne*, et en la dédiant au duc Alphonse il assignait à ce Prince une place éternelle dans le souvenir de la postérité. Il n'osa joindre le nom d'Eléonore à celui de son frère dans cet hommage destiné à une si grande publicité, mais il déclarait hautement que Sophronie était le portrait de la Princesse, et lui écrivait avec transport:

»Oui, la Scythie glacée; oui, les sables »brûlans de l'Afrique résonneront de ton beau »nom! Parmi les armes et les horreurs de »Mars, ta noble et pudique beauté attirera »toutes les louanges.«

Cependant, avant de livrer la Jérusalem à l'impression, Torquato en fit transcrire quelques copies, dont chacune fut soumise à un censeur de son choix. Trois années se passèrent dans ce travail de révision. Les enne-

mis du Tasse, (il en avait beaucoup; son mérite, sa fierté et la faveur du Souverain dont il jouissait encore suffisent pour l'expliquer) mirent tout ce temps à profit avec une patience infatigable et une merveilleuse sagacité. Ils réussirent à faire improuver par le Duc quelques passages de la Jérusalem comme licencieux; ils en dénoncèrent d'autres comme hétérodoxes; la crainte d'avoir blessé en quelque chose une religion dont il était fervent adorateur, ôta tout repos à Torquato, condamné à recueillir les épines de sa gloire, avant d'en avoir goûté toute la douceur.

Pendant ce temps, Eléonore de San-Vitale, comtesse de Scandiano, parût à la Cour de Ferrare. Le Tasse et Guarini s'attachèrent aussitôt au char de cette personne aussi belle que spirituelle; Guarini était peut-ètre de bonne foi; peut-être encore ne faisait-il que persévérer dans son ancien système de s'établir en toute chose le rival de Torquato. Pour celui-ci, tout porte à croire qu'il cherchait seulement à recueillir, par la jalousie, l'ancienne affection qu'Eléonore ne lui témoignait plus qu'avec une extrême réserve et un commencement de froideur. Cet artifice réussit; la Princesse craignit de perdre le Tasse, et sensible, en dépit de toutes les con-

sidérations de la sagesse, à la gloire de régner sur le plus beau génie de l'Italie, elle le rappela facilement à elle par des marques nouvelles d'estime et de bonté. Rien de tout cela n'échappait à la pénétration malveillante de Guarini. Il saisit cette occasion pour écrire contre son rival cette dénonciation dont aucune parole ne demeura vaine:

»Il se vante de deux flammes à la foïs: »il brise et renoue à plusieurs reprises un »nœud amoureux, et par cet artifice il réus»sit, — qui le croirait? à tourner *les Dieux* »en sa faveur.«

Tandis que cette accusation était avidement commentée par les ennemis du poète, celui-ci composait ces vers si harmonieux et si savans qu'il a dédiés à la comtesse de Scandiano, mais dans lesquels l'art paraît plus que la tendresse. On ne saurait douter que la belle San-Vitale n'ait fait quelque impression sur un cœur qui (nous l'avons vu) n'était point capable d'une constance sévère, même à l'époque de ses plus vives effusions; mais tout démontre que cette inclination ne fut que passagère, et qu'encouragé par le retour d'Eléonore à son ancienne familiarité, Torquato s'abandonna de nouveau à cette passion fatale, avec un entraînement qui détermina enfin sa

perte, depuis long-temps préparée par ses ennemis.

Le signal en fut donné par la perfidie d'un ami, »auquel,« dit Serassi, »le Tasse »avait coutume de faire part de tout ce qu'il »possédait, même de ses pensées secrètes.« Cet homme publia quelques particularités qui ne laissaient aucun doute sur le véritable objet de l'amour de Torquato. Celui-ci l'apprend, et incapable de contenir son juste ressentiment, lui donne un soufflet dans la Cour du Palais. Un défit est tout aussitôt porté et reçu.

Le Tasse raconte dans sa lettre du dix octobre 1575, à Horace Capponi, »que son »ennemi vint l'assaillir avec l'aide de beau»coup de misérables, et qu'il n'en prit pas »moins la fuite avant d'être touché.« Manso précise mieux ce fait; les trois frères de Maddalo, (c'est le nom du délateur) vinrent l'assister déloyalement, dans son duel avec le Tasse, qui se défendit vaillamment contre eux quatre, jusqu'à ce qu'il lui arrivât du secours.

Le Duc chargea Crispo, son secrétaire, d'assurer Torquato que sa conduite, dans cette occasion, augmentait l'estime et l'affection qu'il lui portait; Alphonse ne doutait plus de ce qu'il envisageait comme un crime impar-

donnable, mais il ne voulait point, en saisissant cette occasion de le punir, s'associer en quelque sorte à l'infamie de Maddalo.

Depuis ce moment, l'esprit du Tasse s'aigrit chaque jour davantage; il se voyait entouré d'ennemis et de délateurs; il ne pouvait plus douter de la colère d'Alphonse dont, malgré sa profonde dissimulation, les sombres regards, les paroles rares et brusques trahissaient la violence; Eléonore ne l'entretenait plus qu'avec froideur, avec contrainte, et presque avec effroi. De toutes parts des satires amères contre le plan et les caractères de la Jérusalem revenaient à ses oreilles; sa conscience religieuse était alarmée; son caractère et sa raison ne pouvaient tarder à essuyer de véritables atteintes. Vif, fier et passionné, il éprouvait la plus douloureuse des servitudes, forcé de comprimer sans cesse l'expression de sa pensée, les élans de son juste orgueil et les effusions de sa tendresse. Une circonstance assez légère détermina tout-à-coup la plus déplorable explosion. Le 17 juin 1577, étant dans la »chambre de présence« de la Duchesse d'Urbin au palais de Ferrare, il courut un couteau à la main sur un domestique qui l'avait choqué. Le Duc donna sur le champ l'ordre de l'arrêter et de le

garder dans le »petit appartement de la Cour du Palais.«

Une dépèche diplomatique qui rendait compte de cet évènement au Grand-Duc de Toscane mérite d'être rapportée ici: »Le Tasse »a été emprisonné hier pour avoir, dans la »chambre de la Duchesse d'Urbin, tiré un »couteau contre un serviteur; mais le véri- »table motif de cette apparente rigueur a été »de prendre une occasion de guérir le dés- »ordre de son esprit. La crainte d'être tombé »dans quelque péché d'hérésie et celle d'être »empoisonné ont dérangé sa raison; ces va- »peurs sont causées, selon moi, par un sang »mélancolique, resserré au cœur et fumant »vers le cerveau« (je ne sais ce que les mé- decins éclairés de notre âge penseront de cette explication scientifique); »sa valeur et sa bonté »le font plaindre de tout le monde.«

Le premier éclat ayant eu lieu par la faute évidente de Torquato, le Duc Alphonse ne voulut pas retarder davantage la conclusion du terrible procès, dont depuis la délation de Maddalò, les pièces pouvaient être regardées comme complètes.

Vers la fin de juin, le prince fit rendre à Torquato sa liberté, et feignit de l'avoir rétabli dans ses bonnes grâces. Alphonse se

rendit ensuite dans sa délicieuse *villa* de Bel Riguardo, sur le Pô, et il y conduisit le Tasse.

Ce qui se passa dans cette retraite avait été jusqu'à présent un mystère dont les ingénieuses recherches du Prof. Rosini semblent avoir enfin dissipé l'obscurité.

Il est certain d'abord que, le 11 juillet, Torquato fut renvoyé sous bonne garde de Bel-Riguardo au couvent des Franciscains de Ferrare. Une lettre du secrétaire d'Alphonse ordonnait au supérieur de ce monastère de veiller attentivement sur lui, »parce qu'il était »insensé et dangereux.« L'intendant de la maison du prince, Coccapani, recevait en même temps l'ordre »de le faire garder à vue par »deux religieux, parce qu'il accumulait folies »sur folies.«

D'un autre côté, le Tasse écrivit de ce lieu de réclusion plusieurs lettres qui jettent un grand jour sur ce qui s'était passé en dernier lieu tant à Ferrare qu'à Bel-Riguardo.

D'abord, il s'adresse au Duc lui-même. »Ce qui vient de m'arriver,« lui dit-il, »Ma»dame la Duchesse *) sait que je l'ai prédit

---

*) Il s'agit ici d'Eléonore ou de Lucrèce, duchesse d'Urbin. Le duc d'Alphonse était veuf alors, et au moment de passer à de troisièmes noces.

»depuis long-temps, et que la soirée même »où je fus arrêté *), je lui en parlais..... La »clémence infinie de Votre Altesse m'a par- »donné ma faute. Prince très-clément, doré- »navant, si je parle à quelqu'un, je lui décla- »rerai ce que je reconnais ici, que je cherche »à rétablir ma santé par des remèdes.« Et plus loin: »Je voudrais, du moins, ne point »paraître plus insensé que je ne le suis. Je »suis décidé à me faire religieux, dès que »ma guérison sera complète.« C'était alors le moyen le plus sûr pour se soustraire à la vengeance des familles puissantes dont l'hon- neur était blessé.

Torquato écrit vers le même temps au Duc d'Urbin: »Pour plaire au Duc mon maître, »je n'ai pas cru m'avilir en suivant l'exemple »de Brutus et de Solon. On sait que tous »deux feignirent d'être insensés, le premier »pour échapper à la malveillance de Tarquin, »le second pour faire entendre impunément »la raison au peuple d'Athènes. Torquato in- »diquait donc assez clairement au Duc d'Ur- »bin, que, par l'ordre d'Alphonse, il feignait »une démence qui n'avait rien de réel.«

---

*) Il s'agit ici de son arrestation au palais de Fer- rare, le 20 juin précédent.

Et ce qui appuie davantage encore cette conjecture, c'est qu'écrivant le même jour à son fidèle ami Scipion Gonzague, le Tasse accumule effectivement dans sa lettre les marques d'une véritable folie. Combien cette bizarre et humiliante fiction dut coûter au plus fier et au plus illustre écrivain de son temps!

Il semble donc démontré qu'à Bel-Riguardo, Alphonse avait imposé au Tasse l'obligation de se reconnaître et de s'avouer publiquement insensé, s'il voulait échapper à une peine plus rigoureuse, pour avoir osé élever les yeux jusqu'à la sœur de son Souverain.

Mais comment Alphonse avait-il arraché au Tasse la confession de ce déplorable amour? Des vers composés, à cette même époque, par Torquato et publiés après sa mort, ne permettent pas de douter que le prince n'ait eu recours, afin d'obtenir du coupable l'aveu dont il voulait se servir pour l'écraser, à des artifices compliqués, parmi lesquels il employa probablement des marques de colère, des promesses d'indulgence, et ces regards, tantôt caressans, tantôt terribles, auxquels le Tasse n'avait jamais su résister.

»Ame généreuse d'Alcide*)!« s'écriait le poète, »je sais que tu vois avec étonnement »l'impitoyable rigueur de ton royal descen»dant, qui par des *artifices inouïs*, cherche à »m'arracher des paroles, des signes qui ser»vent contre moi sa colère.«

Vraisemblablement encore, le Duc possédait alors la preuve écrite des témérités de Torquato. Le malheureux poète désigne dans sa correspondance, sous le nom allégorique de *Brunello* **), un faux ami qu'il soupçonnait de lui avoir dérobé des papiers secrets pour les remettre au duc Alphonse. Dévoré de chagrins et de méfiance, il voyait partout des complices à ce *Brunello*. Il nomme comme tels Montecatino, Giraldini, Maddalò, Patrizio, Bertazzuolo, et même Horace Ariosto, neveu du grand homme dont Torquato écrivait »qu'il »serait plus facile d'arracher à Hercule sa »massue qu'à Messir Lodovico la couronne du »Parnasse italien.«

Ne recevant aucune réponse ni du Duc, ni de Lucrèce d'Urbin dont il avait également

---

*) Le duc Hercule d'Est.

**) Brunello, dans l'*Orlando innamorato* et l'*Orlando furioso*, vole l'anneau enchanté d'Angélique et la cuirasse de Marphise.

imploré le secours, Torquato saisit un moment où il était seul »pour assurer,« comme il l'écrivit au duc d'Urbin, »sa propre sûreté par »une fuite aussi légitime que nécessaire.« C'est le 20 juillet qu'il s'éloigna secrètement de Ferrare pour se réfugier à Naples, son pays natal, mais qu'il n'avait pas revu depuis son enfance, seul temps heureux d'une vie si glorieuse et si tourmentée.

A peine eut-il quitté Ferrare que sa passion violente se réveilla. Il écrivit, pour solliciter son retour en grâce, au Duc Alphonse, à la Duchesse d'Urbin et à la Duchesse Eléonore; celle-ci fut la seule à lui répondre, »et »les paroles embarrassées de cette lettre me firent comprendre,« dit le Tasse, »qu'elle ne »pouvait me prêter son appui.« Cependant Alphonse ordonnait à son Ministre à Rome de déclarer à Torquato qu'il le reprendrait à son service, »sous la condition rigoureuse de »se laisser traiter par les médecins et de ne »laisser échapper aucune parole imprudente.« L'infortuné céda. Vers le commencement d'avril 1578, il reparut à la cour de Ferrare, résigné à se soumettre aux étranges exigences du Duc. »Je ne crois pas,« écrivait-il au duc d'Urbin, »que l'histoire des anciens con»tienne l'exemple d'un sacrifice tel que celui

»que je fais. Celui d'Abraham peut seul lui »être comparé.« C'était le sacrifice de son amour, de sa réputation, de son âme tout entière.

Alphonse n'en fut pas satisfait. Il témoigna bientôt au Tasse une indifférence comtplèe pour sa personne et ses écrits; il lui fit entendre, avec bien des détours, qu'il ne devait aspirer désormais à aucune gloire littéraire; qu'il lui fallait abandonner ses travaux, renoncer aux études poétiques, et mener une vie oisive, paisible, matérielle en un mot. Le Duc alla plus loin, mais rougissant de s'expliquer par des paroles, il eut recours aux signes. Ce sont là les propres expressions du Tasse dans sa lettre au Duc d'Urbin. Evidemment Alphonse persévérait à vouloir que Torquato se fît passer pour insensé.

Incapable de souffrir que la gloire qu'il s'était acquise, et celle qu'il prétendait acquérir par la suite, fussent souillées par cette honteuse indignité, Torquato recourut à la princesse Eléonore et à la duchesse d'Urbin; il fut repoussé et même avec des circonstances mortifiantes. Le Duc lui refusa à son tour une audience; alors désespéré, il s'enfuit seul et à pied, en juillet 1578.

Mantoue fut son premier refuge; il n'y

trouva qu'un accueil glacial. Même destinée l'attendait à Padoue, à Venise, partout où le désir de plaire à la maison d'Este fermait les portes à la compassion.

Au mois de septembre de la même année, il était à Pesaro. Tout-à-coup paraît un gentilhomme d'Alphonse chargé de ramener Torquato à Ferrare. C'est lui-même qui annonce ce fait à sa sœur. Il importait au Duc que son plan reçût son exécution; l'Italie entière avait les yeux tournés sur la cour ingénieuse de Ferrare et sur le Tasse qui en avait fait le principal ornement; on savait qu'Eléonore avait inspiré à Torquato une violente passion; Alphonse voulait imputer la témérité du Tasse à une folie tout imaginaire, et pour accréditer cette opinion, il fallait qu'il tînt le malheureux poète en son pouvoir. Il échoua cependant dans cette première tentative; Torquato se rendit à Urbin, dans un moment où le Duc, son protecteur, était à sa *villa* de Castel-Durante. Pendant un intervalle de repos et de liberté qu'il goûta dans ce séjour, le Tasse parut principalement occupé de réfuter le bruit généralement répandu de sa folie. »Je vous supplie,« écrivait-il à Gonzaga, »de suspendre votre jugement et de re»jeter les préventions qu'on aurait pu cher-

»cher à créer dans votre esprit sur ma pré-»tendue folie.« — »Et toi, Lamberti,« disait-il à un ecclésiastique qu'il honorait de son amitié, »fais maintenant en sorte d'arracher »une aussi indigne croyance des cœurs qui »l'avaient reçue, et qu'une fausseté si mon-»strueuse ne résonne plus autour de moi.« Torquato écrivait dans le même temps à sa sœur, et s'adressant au duc d'Urbin lui-même, il réfutait éloquemment le bruit méchamment répandu de sa folie*). Quant à l'opinion générale au sujet de cette illustre victime, nous pouvons regarder comme en étant pour lors l'interprête fidèle, l'envoyé de Toscane à la Cour de Ferrare, qui écrivait, le 12 juillet 1578: »Le Tasse laisse percer plutôt des mar-»ques d'affliction profonde que des symptômes »de folie.«

D'Urbin, où cependant il ne paraît avoir couru aucun danger, Torquato se retira précipitamment en Piémont. Le prince Charles-Emmanuel lui fit l'accueil le plus flatteur et les offres les plus séduisantes; mais son esprit avait repris toute sa force, et avec lui cette passion indomptable qui décidait de toutes ses démarches et semblait devenue le moteur prin-

---

*) *Lettres du Tasse*, T. I, pag. 288.

cipal de ses facultés. Pour retourner à Ferrare, Torquato n'attendait que des promesses équivoques, de vagues encouragemens; il les reçut bientôt. »Qui m'a séduit?« s'écriait-il peu de temps après dans son désespoir!» Qui »m'a garanti ma sûreté? Qui m'a fait tomber dans le piège?« Malgré les vives instances de son noble protecteur, et les sinistres predictions de Cavallerino, secrétaire de ce prince, Torquato »céda,« dit Serassi, »à la »violence de son caractère et de sa destinée.« Le 21 février 1579, il revient pour la seconde fois depuis sa disgrâce, au palais de Ferrare; les courtisans l'évitent, le repoussent et le livrent à la plus inhumaine dérision. On lui refuse l'entrée de son ancien appartement; ses instances, pour obtenir ce qui lui avait été promis, sont dédaigneusement rejetées; la colère le porte à éclater en paroles outrageantes, téméraires, insensées contre le Duc *); lo prétexte cherché depuis long-temps était enfin donné; le Tasse, déclaré fou furieux, est enfermé dans l'hospice de Sant'Anna.

Il importait aux vues d'Alphonse que cet acte d'excessive rigueur fût imputé à une

---

*) Paroles du poète, répétées plusieurs fois dans ses écrits postérieurs.

cause aussi étrangère que possible à ce qui s'était passé, relativement à la princesse sa sœur. Pour mieux profiter de l'avantage que lui avaient donné les plaintes téméraires du Tasse, il fallait extorquer de lui l'aveu que »ces paroles coupables étaient le seul motif »de sa punition.« Cette déclaration lui fut effectivement arrachée par les rigueurs auxquelles le malheureux poète fut assujéti pendant les premiers temps de sa détention. Mais Torquato ne put retenir, dans les lettres qu'il écrivit au milieu de ces angoisses, quelques protestations éloquentes, bien qu'étouffées ou à demi par la terreur, contre une confession qui révoltait sa conscience. »Je supplie V. A.,« disait-il au duc d'Urbin, »de daigner m'ap»puyer auprès du Duc mon maître, afin que »je puisse sortir de cette prison de Sant'Anna, »sans être inquiété davantage *pour les choses* »*que dans un déplorable délire, j'ai dites et faites* »*en matière d'amour*.« Puis versant son cœur dans celui de son fidèle Gonzague: Je suis »sûr,« lui écrivait-il, »que si celle qui a si »mal répondu à mon affection, me voyait dans »un tel état et dans une si profonde affliction, »elle aurait quelque compassion de moi.«

Eléonore n'était cependant pas insensible à cet appel si touchant, et ne méritait peut-

être pas un tel reproche auquel la postérité s'est généralement associée. Depuis l'emprisonnement du Tasse, la sœur d'Alphonse ne traîna plus qu'une vie languissante et dont le terme fut prématuré. Mais il est vraisemblable que toute démarche de sa part aurait échoué, ou plutôt qu'en exposant sa propre sûetré, elle aurait encore aggravé le sort du malheureux, dont la faute serait devenue plus impardonnable s'il eût obtenu d'elle quelques marques de sympathie.

Ainsi, dans les premières années de cette réclusion, Torquato passait alternativement de la soumission aux élans d'une franchise imprudente qui détruisait l'effet de ses ménagemens. Cet admirable talent qu'aucune misère ne pouvait abattre, obéissait tantôt aux calculs glacés et aux fictions politiques du duc de Ferrare, tantôt à la vérité et à la réalité douloureuse dont le cœur du poète était oppressé. Ecrivait-il pour Alphons? il lui disait:

»Je mérite ma peine; j'ai erré, j'ai erré, »je l'avoue, et pourtant si la bouche fut cou»pable, le cœur n'a point été son complice.«

Et ailleurs:

»Généreux seigneur, si ma bouche a pu »jamais s'égarer au point de t'offenser en »quelque chose, mon cœur, du moins, ne lui a

»pas dicté ses accens coupables, ce cœur qui »n'a d'autre impulsion qu'un dévouement reli»gieux pour toi, et dont le remords fait main»tenant le supplice.«

Il ajoutait dans une lettre, *ostensible sans doute:* »Je demande pardon de mes paroles, »car je ne suis coupable que de paroles.«

Mais bientôt rendu à l'impétuosité de ses véritables sentimens, il s'écriait:

»Celui qui verrait ce que mon cœur ren»ferme dirait: »Qui ne pardonnerait à un fi»dèle amant, dans lequel la constance rachète »toutes les fautes?«

Et plus obscurément, mais avec plus de profondeur:

»Ma raison la plus forte est mon principal »tort.«

Recouvrer sa liberté, la recouvrer à tout prix, était pour l'orquato le besoin le plus impérieux. Sa fierté ne le retenait plus. Après avoir épuisé auprès du Duc toutes les ressources de la poésie la plus enchanteresse, des prières les plus suppliantes, des promesses les plus soumises, il ne rougit pas d'implorer l'assistance de la maîtresse de ce Prince, celle même de son bouffon: ..... »Que ta voix an»gélique,« disait-il à la première, »porte mes »prières à mon seigneur; qu'elle m'ouvre les

»portes de ma sombre cellule, qu'elle obtienne »la grâce d'un infortuné qui chante et pleure »*ses folles erreurs!*«

On n'est pas d'accord sur le traitement que le Tasse reçut à Sant'Anna. Vers la fin de son emprisonnement, la vengeance d'Alphonse étant satisfaite, on peut croire volontiers que cette illustre victime obtint quelques adoucissemens à des rigueurs qui auraient achevé de rompre le fil d'une vie déjà débile et qui ne suffit pas aux émotions joyeuses que lui causa plus tard sa renaissance à la liberté et à la gloire. Mais des témoignages irrécusables nous montrent combien, dans les premières années de sa réclusion, le prince des poètes de son âge eut d'indignités à souffrir. La franchise et la candeur avec lesquelles il parla constamment de lui-même, permettent de s'appuyer sur ses lettres et ses autres compositions comme sur autant de documens dignes de foi. Eh bien! nous l'entendrons se plaindre »de n'apercevoir autour »de lui rien que de vil et d'indigne,« parler de »son noir cachot,« »de la soif qu'il lui »faut endurer, de sa barbe en désordre, de »ses cheveux qu'il ne peut couper, du dégoût »et de la misère des objets qui l'entourent.« Dans un autre moment, le Tasse, oubliant

toutes les considérations de prudence auxquelles il s'était péniblement contraint, laisse échapper ces paroles amères et bien significatives :

»Le Duc pouvait me punir; mais employer »une sévérité inouïe, un mode si nouveau de châtiment!..... Et voir que ceux qui devraient »me soulager, ou tout au moins me consoler, »dans tant de misères, se font ministres d'une »telle rigueur, exécuteurs de ces cruautés, »cela est vraiment amer! Mes dernières er»reurs, commises depuis mon second départ »de Ferrare, ne devraient point m'être impu»tées: *Celui qui veut qu'un autre devienne insensé* »ne saurait se plaindre si le malheureux, entre »le désespoir de ne pouvoir faire l'impossible, »la confusion de toutes choses, et l'agitation »de mille espérances, de mille soupçons, ne »se trouve plus capable de mettre un frein »ou un terme à son délire.«

Quelle lumière, mais quelle terrible lumière ces lignes ne jettent-elles pas sur la manière dont furent préparés et produits des malheurs sans exemple dans l'histoire des hommes illustres de tous les temps?

On peut conclure des faits rapportés et des in ductions lgitimes nocées dans ce qui précède, que Torquato aima long-temps et

avec ardeur la princesse Eléonore d'Este; qu'un ami perfide révéla le secret de cette passion; que le Tasse le provoqua par un affront public à un duel après lequel Torquato commença à faire paraître quelques signes d'une violente exaltation d'esprit, que le Duc de Ferrare affecta de considérer comme des marques de folie; qu'arrêté pour avoir tiré le poignard dans l'appartement de la duchesse d'Urbin, remis peu de jours après en liberté et conduit à la *Villa* de Bel-Riguardo, il y subit une sorte de torture morale pendant laquelle il fit des aveux dont la conséquence fut de le faire déclarer insensé et envoyer au monastère de San-Francesco; qu'après y avoir tenu une conduite et écrit des lettres de nature à paraître tel, il s'enfuit dans le midi de l'Italie où il montra qu'il possédait toute sa raison; que la condition mise par le Duc à son retour à Ferrare, fut qu'il se soumettrait à un traitement médical pour son prétendu dérangement d'esprit; que, retourné à Ferrare et fugitif de nouveau, il déclara positivement n'avoir jamais été en démence, mais en avoir pris l'apparence pour satisfaire le Duc qui lui avait laissé comprendre que telle était sa volonté; que le duc Alphonse s'efforça de le remettre en son

pouvoir, et qu'il lui prodigua à cet effet, les assurances et les promesses ; qu'à son arrivée à Ferrare, Torquato y reçu des affronts qui provoquèrent de sa part des plaintes amères, mêlées de paroles téméraires et (dans ce sens) insensées; qu'enfin renfermé, sous ce prétexte, dans une sombre prison, il consigna, dans des écrits destinés à demeurer secrets toute sa vie, l'effrayante vérité *qu'il avait été condamné, pour des vers licencieux, à perdre la raison, ou du moins à paraître l'avoir perdue.*

Il sera maintenant d'un intérêt bien vif, quoique douloureux, de rechercher sur quels documens écrits le Duc entreprit, à Bel-Riguardo, cette étrange inquisition pendant laquelle »une sorte de torture morale« arracha au Tasse l'aveu de son crime, c'est-à-dire, de son amour. Cette confession ne pouvait s'obtenir qu'en présentant à l'accusé quelques papiers dont le sens, déja suspect, eût besoin d'être éclairci par ses aveux. Il était déjà constaté, que Torquato avait l'usage de consigner dans des compositions poétiques toutes les émotions de son âme ; mais qu'une demi-circonspection lui faisait tenir secrets les vers qui auraient pu le compromettre plus gravement. Or, tout porte à croire que la trahison avait remis au duc Alphonse l'orignal de

ces déplorables confidences que le Tasse faisait à son génie des témérités de sa tendresse, ou plutôt de son imagination. Torquato écrivit à Scipion Gonzague, que pendant une absence momentanée qu'il avait faite du Palais de Ferrare, »un domestique de Montecuculi, »avait vu un serrurier se glisser, la nuit, dans »son appartement;« et dès 1571, il parlait à Horace Capponi »d'une fausse clé que ses »ennemis s'étaient procurée pour ouvrir une »cassette où il conservait ses papiers les plus »secrets.«

Recherchant ensuite dans les compositions amoureuses du Tasse, publiées à diverses époques, celles qui semblent avec le plus d'apparence avoir causé sa perte, le Professeur Rosini arrête ses conjectures sur les morceaux dont nous allons indiquer les premières paroles, en regrettant vivement que des convenances sévères nous obligent à nous arrêter-là:

Il cor che m'involò, Donna, un furtivo

.....

Tu godi il sol, ch'agli occhi miei s'asconde

.....

Tu che i più chiusi affetti.....

.....

Donna, di me doppia vittoria aveste

.....

Prima colla beltà voi mi vinceste.

.....

Ces deux derniers sonnets étaient au nombre des poésies, qu'en partant pour la France, Torquato laissa à Hercule Rondinelli, »pour »qu'il les ensevelît dans son tombeau si la »mort l'enlevait avant son retour à Ferrare.«

A ces compositions, publiées immédiatement après la mort du Tasse, le professeur Rosini croit devoir joindre deux pièces de vers qui étaient demeurées inédites jusqu'à présent. La première commence par les mots:

Soavissimo bacio.....

et les chœurs de l'*Aminta* n'ont rien de plus suave; son authenticité est écrite, pour ainsi dire, sur chacune de ses rimes; sa témérité n'admet aucune excuse.

La seconde a pour début:

Quando sarà che d'Eleonora venia.

.....

L'illustre Mgr. Angelo Maj l'a reconnue pour être de la main du Tasse; sur le revers on lit d'un caractère ancien quoique posté-

rieur: »On voit que cet écrit, trouvé parmi »les papiers du Tasse, ou bien arraché de sa »main, et présenté au Duc, a été la cause du »duel et des disgrâces du poète.«

Après avoir lu ces morceaux, et réfléchi aux couséquences que leur divulgation devait avoir pour la réputation de la Princesse, on s'étonnera moins de la cruauté avec laquelle Alphonse traita l'homme illustre que la Providence avait confié à sa protection. Bien plus, s'il ne lui ôta pas la vie, si Eléonore, bien qu'indignée de l'imprudence du Tasse, finit par lui pardonner, les personnes versées dans la lecture des mémoires de ce temps reconnaîtront, sans doute, qu'il faut que l'imagination seule de Torquato ait été coupable, et qu'Alphonse fût bien persuadé de l'innocence de sa sœur. Pendant long-temps même, le pardon d'Eléonore demeura douteux, et Le Tasse s'écriait alors dans son désespoir:

»Flamme d'amour qui me dévore le cœur, »éteins enfin ton ardeur fatale! J'ai perdu »la liberté, — mon seigneur irrité veut que »je sois aussi dépouillé de mon intelligence, »— tu n'as pu obtenir l'affection d'Eléonore; »à quoi donc sert une tendresse obstinée et »sans espérance?«

Ces vers étaient demeurés jusqu'à présent

inconnus, et c'est à Mr. Betti que les lettres doivent cette oécouverte dont je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance.

Dirons-nous qu'Alphonse fût innocent? Non. La faute de Torquato pouvait être grave; mais priver Le Tasse de sa raison! cette peine excédait en cruauté ce que la vengeance la plus implacable pouvait, même dans ce temps, considérer comme légitime. Parmi les précieuses découvertes de Mr. Betti, si habilement employées par le Professeur Rosini dans le tissu de la dissertation que nous venons d'analyser, se trouve une octave écrite par Le Tasse au moment, sans doute, où il se préparait à s'enfuir de San-Francesco. Ce grand et malheureux génie y juge sa faute et sa punition avec une supériorité de raison et une chaleur de poésie qui entraîneront tous les suffrages:

»Tu pouvais, ô seigneur puissant, m'ôter »la vie; c'était ton droit de souverain.....; mais »me dépouiller de ce que je tiens de la »bonté céleste, me dépouiller de mon intel»ligence, et cela, parce que j'ai écrit d'a»mour..... C'est un crime qui passe tous les »crimes. Je t'ai demandé pardon; tu me l'as »refusé; adieu..... je me repens maintenant »de mon seul repentir!«

Et cependant le Tasse conserva au Duc de Ferrare l'hommage de la *Jérusalem !*

Nous ne pouvons mieux terminer cette imparfaite esquisse qu'en traduisant les réflexions, par lesquelles le Professeur Rosini conclut son beau travail: »Nous voudrions avoir répandu, »par l'exposition des malheurs du Tasse, une »goutte de baume sur les blessures que les »hommes qui se vouent à illustrer leur pays »par le fruit de leurs fatigues reçoivent le »plus souvent de l'esprit de parti, de l'igno»rance et de la méchanceté. En comparant »leur sort aux infortunes du Tasse, ils se con»soleront de leur existence présente; ils re»prendront courage, et regarderont la posté»rité.«

Sonnette, Madrigale und Kanzonen

Torquato Tasso's,

an

Leonore, Sanvitali,
Tarquinia Molza,
Lukretia Bendidio,
Laura Perperara,
Renata Pica,
Barbara Sanseverina,

so wie an die Herzoginnen und Fürstinnen:

Margarita Gonzaga,
Barbara d'Austria,
Marfisa d'Este und
Virginia und Leonore de Medici,

und

Lobgedichte

auf

Belvedere und Belviguardo,

als

Nachtrag zur Geschichte des innern Familien- und Kunstlebens

der

Familie Este und ihrer Verwandten,

im 16ten Jahrhundert.

Nach den besten Ausgaben der Rime di

Torquato Tasso.

A Leonora Sanvitali.

1. Sonetto.

Bella angioletta, or quale è bella imago
Di coprir degna il dolce avorio e terso
Del vostro volto, del color cosperso,
Che rende il cielo sul mattin più vago?

Qual la potrà formar maestro o mago,
Ch' a voi convenga, o qual nuovo e diverso
Abito ammira l'Indo o il Franco o il Perso,
Che d'onorarsi in voi non sembri vago?

Nullo; ma come suole in selva o in scena
Palla mostrarsi, o Citerea succinta,
E segnar l'orme co' coturni d'oro;

Tal voi con fronte lucida e serena
Duce vi fate d'amoroso coro;
E bella è più, qual da voi meno è vinta.

A Leonora Sanvitali.

2. Sonnetto.

Quel labbro, che le rose han colorito,
Molle si sporge e tumidetto in fuore,
Spinto per arte, mi credo io, d'Amore
A fare ai baci insidioso invito.

Amanti, alcun non fia cotanto ardito,
Ch'osi appressarsi, ove tra fiore e fiore
Si sta, quale angue, ad attoscarvi il core
Quel fiero intento; io il veggio e ve l'addito.

Jo, ch'altre volte fui nell' amorose
Insidie colto, or ben le riconosco,
E le discopro, o giovinetti, a voi.

Quasi pomi Tantalo, le rose
Fansi all' incontro, e s'allontanan poi;
Sol resta Amor, che spira fiamma e tosco.

A Leonora Sanvitali.

3. Sonnetto.

Si specchiava Leonora, e il dolce riso,
E il vago lume, ch' immortal parca,
Starchi non già, ma vinti i specchi avea
Co' lieti raggi del sereno viso:

Quando amor, che mirava intento e fiso
Nell' obietto medesmo, e dentro ardea,
C' idolo perde, e la terrena Dea
Me con l'idolo caro ha pur conquiso:

Ma poi scotendo le soette e l'ali,
Ci dimostrò le vive forme e vere
Di pargoletta: e saran, disse, eguali.

Picciolo specchio di bellezze altere
Rende tutte le grazie a voi mortali
Di si gran donna, e le sembianze intere.

A Leonora Sanvitali.

4. Sonnetto.

Sul carro della mente auriga siedi,
O bella donna, e prendi il freno altero,
Onde vi regga il destrier bianco e il nero,
E drizzi lor ver le celesti sedi.

L'un cou rigida man perenoti e fiedi,
Se ribellante traviar dal vero
Cammino; e l'altro con soave impero
D'ambrosia pasci, se gir dritto il vedi.

Vedi, ch' egli ama il suon della cervice
Percossa, e le lusinge, e tra se gode,
Se la tua vaga man l'adorna e come.

E mentre porta al ciel del tuo bel nome
Il ricco incario, e di tua chiara lode,
Si tien più d' Eto di Piroi felice.

Nel parto di Leonora Sanvitali.

5. Sonetto.

Non potea dotta man ritrarci in carte
De' tuoi lumi e de' crini i raggi e l'oro
Nè quel, che apron due labbra, almo tesoro,
Nè fra i ligustri tuoi le rose sparte:

Nè degni eran metalli, o marmi, o carte
Di contener le luci e i pregi loro,
Onde a formar Natura il bel lavoro
S' accinse, ove perdea timida l' Arte:

E del suo sangue fece e di se stessa
Viva imago spirante, e in picciol viso
Gran cose espresse, e fuor d'uso leggiadre.

Tu lieta godi, e ti vagheggi in essa,
Ed essa te conosce omai col riso,
E vede nel suo riso altri la madre.

A Leonora Sanvitali.

Madrigale.

Se l'alma è prigioniera
Della vostra beltade,
Viva almen, donna, il corpo in libertade:
L' una prigione omai,
O l' altra si dischiuda;
Perchè l' una per l' altra è vie più cruda.
Ma qual destra giammai
Così destra e leggiera
Aprir l' una potrà, ch' io non ne pera?
L'altra non di pietade
Può ben sì dolce aprire,
Che l' alma brami in servitù morire.

In Lode di Belvedere.

Sonnetto.

Vaga isoletta, che si bella sede
A Margherita dai nel verde seno,
Ceda a te quella, che nel mar Tirreno
Alla famosa Circe albergo diede.

Non orso in te, non fier leon si vede,
Non serpente di losco e d'ira pieno,
Ma donne e Dee, che Fanno il ciel sereno,
E del ben di là suso in terra fede:

Perch' ella co' maligni e crudi incanti
Gli nomini in fiere trasformar non suole,
Ma piuttosto gli rende a Dio sembianti.

Tanta nelle dolcissime parole
Virtù raccoglie, e ne' beglie occhi santi
La figlie dell' eterno e sommo Sole.

A Belvedere e Belriguardo.

Sonnetto.

O due gioje d'Amor, due fiamme vive,
Due faci ardenti, anzi due lucidi occhi,
Onde un soave nembo avvien, che fiocchi
Fra l'acque fresche e le belle ombre estive:

Da questi rami in queste ombrose rive
Fece gli strali, acciò nel cor mi tocchi,
Che di nuova dolcezza ognor trabocchi,
E qui del suo piacer si ciba e vive.

Ma su l'aurora i desiosi invita
A Belvedere il primo, e non predice
Tante perigli, ch' io ricerco e temo:

E J'altro alletta con beltà fiorita;
Ma quasi guerra il suo bel nome indice,
A chi d'Amor si guardi in su l'estremo.

In lolde della corte d'Urbino.

Sonetto.

In questi colli, in queste istesse rive
Ove già vinto il duce Mauro giacque,
Quel gran cigno cantò, che in Adria nocque,
F che or tra noi mortali eterno vive.

Quante volte qui seco, o sacre Dive,
Veniste a deportarvi, e quanto piacque
Altrui suo dolce suon, che fuor dell' acque
Spesso ignude traea le Ninfe schive!

Fu questo nido stesso, ov' io m'accoglio,
Contra l'ira del cielo a lui riparo;
E qual più fido albergo oggi è tra noi?

Ma come audace io qui la lingua scioglio?
Quest, aria, che addolcì canto sì chiaro,
Dritto non è, che roca voce annoi.

A Leonora dei Medici.

Canzone.

Fama, che i nomi gloriosi intorno
Porti, e l'opre divelghi, e i fatti egregi
Più volontieri, ov' è l' onor più bello:
Qual pompa illustre di trionfo adorno,
Con vinti duci i catenati regi,
Con spoglie di nemico o di rubello,
Qual Cesare o Marcello,
Qual divo, quale eroe con tante penne
È degno di volar per l' oriente,
O contra il sol nascente,
O dove il Maure Atlante il ciel costenne,
O su i monti Rifei, com' ora è questa,
Cui fa bella onesta, bellezza onesta?

Fama, tu sei, come aura; e s' ella suole
Volar, tu voli; e se risuona e spira,
Tu spiri, e tu rimbombi in varie parti:
Ma lei move sovente il nuovo sole;
Te disdegnoso dal suo ciel rimira,
Quanto più t' allontani e ti diparti,
Empiendo Armeni e Parti,
Ed Assirj e Caldei d' un chiaro nome;
Ed ella di viole e d' altri fiori
Sparge più dolci odori,
Quanto più lunge dispiega le chiome;

Tu di mille virtu l'odor lontano
Porti minore, e d'una bianca mano.

Qual peregrino omai canuto e stanco,
Già declinando il sol talvolta arriva
In un prato di fior vago e dipinto,
Verde, giallo, purpureo, azzuro, e bianco,
O sovra una fiorita e frecsa riva;
Ma l'odor del narciso o del giacinto
Non è da lui distinto,
() di candida rosa o di vermiglia:
Tale io d'alti costumi e dolci e gravi
Mille spirti soavi
In lei sento confusi; o meraviglia!
Nè sì bella armonia le nostre lodi,
Come sue tempre fanno, o in tanti modi.

O Fama, o lei presente, un'ombra al vero
Tu mi somigli; — or perderai d'all'aura,
Se da lei perdi? — o rapida o volante
All'Indo il volo addoppia, ed all'Ibero,
E le forze e le voci Amor, ristaura;
Giungi piume alle spalle, e nelle piante:
E s'ella tante e tante
Lingue non cura, o sì discorde suono,
Parla tu co' leggiadri e Toschi accenti,
Che addolcir ponno i venti,
E far, che si dilegui il nembo e il tuono,

E quinci l'Istro, e quindi il Nilo intenda,
Quanto lume del cielo in lei risplenda.

Questa è la colta lingua, a cui s'accrebbe
Con l'imperio de' suoi la gloria in guisa,
Che far può di molti altri il nome oscuro;
E quel degli avi ecclesi ornar dovrebbe
D'eterni onori; e non fu mai divisa
Terra dal mare, ove non luce Arturo,
Che l'alto e dolce e puro
Parlar non prezzi, e chi più fugge il volgo,
E sembra aquila al volo e cigno al canto.
Ma lasso! io pure intanto
L'ale a' miei vaghi versi omai raccolgo;
E se tu poggi al grand' Olimpo, io giaccio
Con la cetra alle faldi, e penso e taccio.

Canzon, le selve e i monti
Passa la vaga Fama fiumi e mari,
E spesso il capo entro le nubi asconde:
E tu la terra e l'onde
Cerca, s'al tuo voler la forza è pari;
Che l'onorato nome in fronte impresso
Lunga gloria può darti, e grazia appresso.

In lode di Barbera Sanseverina.

Sonetto.

Donna, per cui trionfa Amore e regna,
Merti ben tu, che il capo a te circonde
Nobil corona; ma qual fia la fronde,
O qual fia l'or, cui tant'onor convegna?

A gran ragion da te si schiva e sdegna
Fregio men bel, che si ricerchi altronde,
Poichè sol l'or delle tue trecce bionde
Può far corona, che di te sia degna.

Questo s'avvolge in cotai forme, e tesse,
Che la Fenice omai sola non fia,
Che di diadema natural si vanti.

Così, o nuova Fenice, a te piacesse
Scoprire il sen, come vedrian gli amanti,
Che gli è monil la tua beltà natìa.

Per Barbera Sanseverina.

Sonetto.

Nelle scuole d' Amor Barbera siede
Quasi maestra dell' accorte menti,
E tutte leggi sono i dolci accenti,
Leggi di puro onor, di pura fede:

Tutte sicure scorte a chi sen riede
Per vie sovra le spere alte e lucenti:
Tutti messaggi quei sospiri ardenti,
Ed altri appena del partir s' avvede.

E quel, che le rischiara e fa più belle,
E il raggio di quegli occhi; e il dolce rise
L' aria gentil non turba e non oscura.

E quanto io miro in due serene stelle,
E quanto scopre il mansueto viso,
Caro l' pregio è del cielo e di natura.

A Tarquinia Molza.

Madrigale.

Mostra la verde terra
Le candide viole,
E i suoi raggi purpurei il vago sole.
Voi mostrate per segno
Della vostra beltà, del chiaro ingegno
E del pensier sublime
Le vostre colte rime:
E mentre fate verdeggiar gli allori,
Tutti i versi son lumi, tutti fiori.

In Lode Di Tarquinia Molza.

Madrigale.

Forse è cagion l' aurora
Di questo bel concento,
Che fan le fronde e i rami, e l' acque e il vento?
O con si dolce modo
Il ciel Tarquinia onora,
E per lei della terra s' innamora?
Io odo, o parmi, io odo
La voce; ella è pur dessa!
Ecco Tarquinia viene, Amor s'appresse.

A Lucrezia Bendidio.

Sonetto.

Tu, che in forma di Dea vera Sirena
Nel mar del pianto di chi t'ama vivi,
Cui tributo già don, quasi duo rivi,
Questi occhi, che altrui, fallo a languir mena:

Mentre alla voce di dolcezza piena,
Alla voce, onde ai ciel l'ira preserivi,
Le belle perle e i bei rubini aprivi,
Sfidando i cuori all'amorosa pena;

Legata all' armonia l'alma ed accesa
Sentimi ai lampi di quel sol sereno
De' tuoi lumi, cui presso unqua non verna.

Misera, e qual aver potea difesa,
Se non pregarti? Dh men grave almeno
Sia la prigion, poich' esser deve eterna!

A Laura Perperara.

Sestina.

Poichè non spira al mio soave foco,
Amor, come solea, placida l'aura;
Chi temprerà questa amorosa fiamma?
Qual troverò solinga e chiara fonte,
Cinta di lauri, o quale ombroso rivo,
Mentre io mi sfaccio a sì lucenti raggi?

Ahi! soavi ben furo, e dolci i raggi,
Che acceser già nell alma il dolce foco,
Struggendo il gelo interno in caldo rivo,
E movendo i sospiri a guisa d'aura;
Mentre d'ogni pietà la viva fonte
Diè qualche refrigerio a tanta fiamma.

D'Etna somiglia pur l'accesa fiamma,
O di Fetonte traviato i raggi,
Quando s'ascose nell'occulto fonte
Il Nilo, per fuggir l'ardente foco:
Nè dall'Istro o dal Reno o vento od aura
Soffiar potea, non che da secco rivo.

Che giova, oimè! versar nel seno un rivo,
Se cresce al suo stilla la crudel fiamma,
E de' lamenti miei s'accende all' aura?
Se non manca omai l' esca a questi raggi,
Io fontana sarò di vivo foco,
Nè mi varrà, ch'io mi converta in fonte.

Perchè la dolce mia tranquilla fonte
Più non mi scampi, o fiume algente, o rivo,
Fuggirò il foco in mezzo al novo foco,
E le mie fiamme struggerà la fiamma,
Che nacque in me dagli amorosi raggi,
Mentre io gioiva, il seno aprendo all' aura.

O lauri, o palme, ove giacendo all' aura,
Per dolcezza languiva, o bella fonte,
In cui già vidi tremolare i raggi:
O solitaria chiostra, o vago rivo,
S' io trovo ancor quella mia cara fiamma
Tra i fiori e l' erbe, ov' è sparito il foco?

O s' estingua il mio foco, o spiri l' aura,
O s' adombrino i raggi, o cresca il rivo;
E se scalda la fiamma, instilli il fonte.

Alle Principesse di Ferrara.

Canzone.

Già il lieto anno novello
Dalla man dell' amante
Nel celeste monton Venere prende,
E nel felice ostello,
Con sì lieto sembiante,
Gli occhi in lui volge, che d'amor l'accende;
Ed ei benigno splende,
Ver lei converso, e mille
Dal lampeggiar del riso
Dell' uno e l'altro viso
Piovon d'alta virtù calde faville;
E non par, come suole,
Degli amor loro invidioso il Sole.

Al lor riso amoroso
Giove arride, e s' allegra
Ogni altro Dio del ciel stabile e vago;
Né tesse il vecchio sposo
Nella fucina negra
Reti, ond' avvinca l'amatrice e il vago;
Ma par, che anch' ei sia pago
De' suoi nobili scorni,

E insieme arme e monili
Tempra, e fregi gentili,
Ond' abbellisca sue vergogne ed orni;
Frattanto acceso é in zelo
D' amor l' aria, la terra e l' aqua e il cielo.

La lor doppia virtute
Infonde ardire e forza
Negli augei, nelle fere, e negli armenti;
L' insipide coste irsute
Indura a dura scorza
L' aspro cinghiale, e l' ire aguzza e i denti;
Fiede col corno i venti
Il touro anzi l' assalto,
E poi col suo rivale
Viene a pugna mortale,
Tingendo il paschi di sanguigno smalto,
Finchè l' amata e il regno
L' un cede, e parte pîen d' onta e di sdegno.

La generosa belva
Erra, obliando i figli,
Dietro il suo maschio; Amor le segna l' orme
Ed han nell' alta selva
Vie più feri gli artigli
Le tigri infuriate, e l' orso informe,

Nè freddo o pigro dorme
Spirto d' amor guerriero;
Nel cervo è il suo natio
Timor posto in oblío,
Sen va con fronte minacciosa altero,
Nè, come suol, sospetta,
S' ode veltro latrar, fischiar saetta.

Che dirò delle linci?
Che de' pardi dipinti?
Che di tanti altri, Amor, timidi e forti?
Se non che mentre vinci,
Tu rendi invitti i vinti,
E mentre inganni, gl' ingannati accorti.
O dolci vezzi e scorti!
O bell' arme celesti!
Ove maggiori effetti,
Che negli umani petti
Oprate, od in quai più, che negli onesti?
O quale è miglior esca,
Ov' onorato ardor s' apprenda e cresca?

Di mezza notte il verno
A' nembi, alle procelle
Crede la vita il giovinette audace,
E prende i flutti a scherno,

Che a lui per molte stelle
Vagliono i rai d'un' amorosa face;
E di questa a ce face
Orse insieme e Polluce,
E dal turbato vento
A diffendere è intento
Con l'ale Amor la tremolante luce,
E nel suo cielo ei pensa,
Che fia poi stella agli amatori accensa.

Altri, ov' a pugna invita
Il metallo canoro,
Fa di se ne' teatri altera mostra;
Nè ghirlanda fiorita
Di fior, d'argento e d'oro
Il move, o ricco pregio altro di giostra,
Ma quella, ch'or si mostra
Vergine bella, ed ora
Con un bel vel s'asconde,
Quale augellin tra fronde,
O in mar delfino, o in vago nube aurora,
E che al pensier propone
Altri premj, altro arringo ed altro agone.

Negli amori del mondo
Sento, ch' in me s' indonna

Virtù, ch' in tutte l'alme or signoreggia,
E col desio m'ascondo
Spesso in leggiadra gonna,
Qual nuovo Achille entro femminea greggia
E sì il pensier vaneggia,
Che poi di veder parmi,
Chi militari spoglie
Mi mostre e me n' invoglie,
Ed odo un suon di tromba, e corro all' armi.
Al fin del vero avvista
L' alma, il suo dolce error piange, e contrista.

Misero! chi mi tragge
Dal loco, in cui Fortuna
Vie più spesso, che Amor, vien che saette?
Oimè! chi mi sottragge
Agli strali dell' una,
E dell' atro al ferir segno mi mette?
Belle ed al ciel dilette
Suore, che a me sarete
Donne non già, ma dive
Vere e prcsenti e vive,
Udite i preghi miei benigne e liete,
E guidate in arringo
Me, che scherzando incontra voi m'accingo.

Canzone, in vago monte ire a diporto
Ambe vedrai; di': brama,
Campo qui no, ma sepoltura e fama.

In lode della Duchessa di Ferrara.

Dialogo.

Licori.

Dimmi, mesto pastore,
Qual muto pesce, o quale è rozzo armento,
Che non faccia d' amore alcun concento?

Tirsi.

Nessun; che odi d' amore
Quando è il mar cheto, l' armonia tra l' onde,
Con mormorio, che alti sospir confonde;
E come posson, l' orche e le balene
Accennan le lor pene:
Ed il mugghiar de' buoi per le campagne,
Ed il balar dell' agne,
E il ruggir delle belve,
Suono amoroso è nell' alpestre selve.

Licori.

Queste, che l' ali garrule e stridenti
Percuolendosi al petto,
Sfogan forse d' amore iutenso affetto?

Tirsi.

Sfogan all' alme deve
Sacri augelletti fiamme in fiamme estive.

Licori.

Ma tu, che non men caro
Sei delle Muse, e del gran Febo amico,
Deh perchè in suon più chiaro
Non canti gli occhi vaghi, e il cor pudico
Di qualche vaga Ninfa
Al suon di questa linfa?
Tu, per cui spesso suole
Lasciar Febo Parnaso ed Elicona,
Delle frondi del Sole
Tessi di lode a lui doppia corona,
Cantando un core schivo.
A suon di questo rivo.

Tirsi.

Intorbidar queste acque
Mi giova col mio pianto
Piuttosto, che addolcir l'aria col canto.
Così a mia stella piacque,
E vuol, ch' io mi consume
Al suon di questo fiume.

Licori.

In te converso il rio
Per gli occhi tuoi discende,
E ti ridona quel, che da te prende;
O pur tu in fiume volto
Serbi la forma ancora antica, e il volto.

Tirsi.

Il pianto è tutto mio,
Che preme Amor la pena
D' inessicabil vena.

Dafne.

Misero, asciuga i fiumi,
Che da se il duolo elice,
Prendi pietate d' un leggiadro velo.

Licori.

I languidetti lumi
Tergi, amante infelice,
Se d' Amor vince il telo,
Prendi leggiadro velo.

Tirsi.

Amor, s'è amore, o s'è pietate in cielo,
Di me t' incresca, e del mio duol, che bogna
Il core; chi si lagna,
Sente meno il dolore, e sol respira,
Quanto piange e sospira.

Dafne.

Se il tuo pianto è sì dolce,
Or che sarà, se mai
Amor l' ardor ti molce
In guisa, che i tuoi lai
Cangi in più lieto stile,
Cantando d' un bel volto almo e gentile?

Licori.

Se dolendoti versi
Dal cor tanta dolcezza;
Che fia, se l' alma in versi,
Solo' a dolersi avvezza,
Lieta si rasserena,
Cantando d' una fronte alma e serena?

Tirsi.

Amore è nel mio danno
Implacabil tiranno,
Già fanciul mansueto, or veglio fiero.

Licori.

Amor sempre è leggiero,
E sempre scherza e gira,
E muta l' ita in riso, e il riso in ira.

Dafne.

Amore è instabil verno,
Ed instabil sereno,
Fonte misto di fele e di veleno.

Licori.

Amore è flutto alterno
Di speranza e di noja,
E di timore e d' aspettata gioja.

Dafne.

Amor sovente è spesso
D' alte dolcezze e liete,
Degli affanni e de gũai soave Lete.

Tirsi.

Son vinto; io vel confesso,
Non da voi, ma da lui, che i dolei detti
Par, che v' inspiri e detti.

Dafne.

Ti rendi, or dunque canta,
Che queste leggi impone
Cortesissimo Amore al suo prigione.

Tirsi.

Di che cantar deggio io?
Di Clori, o d' Atalanla?
O pur; come m' invoglia alto desio,
Di lei, ch' in questa riva
S' è mostra in forma di celeste diva?

O felice fanciulla,
A cui corse di latte
Il Mincio, e frutti dier le terre intatte;
A cui di fior la culla
Sparsero in mille guise,
E sospiraron l' aure, e il ciel sorrise.

O d' eroi figlia e sposa:
Disiata d' eroi madre famosa:
O cresciuta in etate
Felicissima donna,
Che, mentre erri suecinta in treccia e in gonna,
Vaghe di tua beltate

Rendi le valli e i monti,
Che a te sparse di fior chinan le fronti.

Tirsi. Licori. Dafne.

O d'eroi figlia e sposa
Aspellata d'eroi madre famosa:
Quando del Po lè piagge
Prima col piè saerasti,
A te danzar le Ninfe incolte e caste,
I.' alpestre e le selvagge,
Quelle del fiume, e quelle,
Che albergano nel mar vaghe sorelle.

Tirsi. Dafne. Licori.

O d' eroi figlia e sposa,
Preparata d'eroi madre famosa:
A te guidaron danze
Pastor leggiadri, accorti,
E tenne a fren le voglie il Dio degli orti,
E in medesme sembianze
I Satiri, e Sileno
Ti si mostrò di riverenza pieno.

Tirsi. Licori, Dafne.

O d' eroi figlia e sposa,
Destinata d' eroi madre famosa:
A te cantando a gara
Titiro e Melibeo,
Parve l'uno Anfione, e l' altro Orfeo.
Ed ora si rischiara,

O real Margherita,
Di te cantando la mia lingua ardita.

Tirsi. Dafne. Licori.

O d' eroi figlia e sposa,
Già promessa d' eroi madre famosa:
Tu l' Aurora somigli
Ne' crini e nelle gote,
Ed Apollo ne' lumi e nelle note.
Ninfe, viole, e gigli,
Intrecciate alle chiome,
Mentre io segno — il suo bel nome.

Tirsi. Licori. Dafne.

O d' eroi figlia e sposa
Desiata d' eroi madre famosa.

A Renata Pica.

Sonetto.

Spirto gentil, ch' in dolci membri involto
Ti innalzi all' alte menti, e t' avvicini,
E rado a noi ti mostri, e rado inchini,
E sembri quasi dal tuo bel disciolto;

S' altri, quanto è di bello in te raccolto,
Vedesse dentro agli occhi, e sotto a' crini,
O tra perle nascose, o tra rubini,
Arderia certo, e non del chiaro volto:

E l' anima egli avrebbe accessa, e piena
Di mille fiamme, e mille gioje, e mille
Meraviglie, ch' il mondo or crede appena.

Ma i raggi di due luci alme e tranquille,
E d'una faccia come il ciel serena,
Sono d'eterno ardor poche faville.

Lodi della duchessa di Ferrara.

Catena.

Illustre donna, e più del ciel serena,
Da mille occulti lumi
Mille versate ognor gioje e dolcezze;
E fanno preziosa aurea catena
Gli angelici costumi,
E le vostre celesti alme bellezze;
E in sì leggiadri modi,
Per far più sempre un bel desio contento,
Non si congiunse mai l'oro e l'argento.

L'oro e l'argento in sì leggiadri modi
Mai non s' avvolse o prese,
Come voi ne sembrate adorna e vaga;
E tutte fiamme son l'umane lodi,
E vive stelle accese
Son le divine, onde il pensier s'appaga;
Nè fra i ventosi campi,
Se di candide nubi il cielo è carco,
Tanto suol varian col suo bell' arco.

Col suo bell' arco infera i ventosi campi
Tanti color non mostra
L'Iri, ch' il mezzo cerchio a noi descrive;
Fra quanti vostro intero avvien, che avvampi,
Che voi di chiostrà in chiostra

Fra le donne circonda e fra le dive;
E vanno questi a quelli,
E quelli a questi raggi, e fan ritorno,
Sempre girando e fiammeggiando intorno.

E fiammeggiando intorno a questi, a quelli,
Scende e poggia la mente,
Nè per gli estremi alcun vi tira a basso;
Ma chi piglia a più sublimi anelli,
Rapito è dolcemente,
E contemplando va di passo in passo,
Perchè l'innalza, e scorge
Con lieto aspetto e con sembianza amica
Bella accoglienza e cortesia pudica.

E cortesia pudica innalza, e scorge
L' ardire, onde s' avanzi,
Ed incontra ornamento e leggiadria,
E bel disprezzo ed arte insieme scorge,
Che anzi natura, ed anzi
Sembra dono del ciel, che a lui c' invia;
E poscia avvien, che trovi
Sdegno, ch' indegnità non prende a grado;
L'accorgimento è nell' istesso grado.

E nell istesso grado avvien, che trovi
Altro obietto che piace,
Ed onore e vergogna insieme guarda
Con atti cosi dolci e cosi novi

In così bella pace,
Che per mirarla il volo affrena e tarda;
E par, che onori e spieghi
L'alta umiltà, sì come in sacro tempio,
E d'altera umiltate un vero esempio.

Un vero esempio par, che onori e spieghi
Poi la vaga beltade,
E la bella vaghezza a paro a paro;
E meraviglia e riverenza il pieghi
Per l'eccelse contrade,
Per cui d'alzarmi al ciel talvolta imparo;
E poscia a lor vicine
È dignità con maestade assisa,
Che in altri è sparsa, e in voi non è divisa.

Non fia divisa, e poscia a lor vicine,
Dove mai non s'appiglia
Mago, che le perturbi o tragga al fondo,
Scorge virtù sopra il pensier divine,
E le produce e figlia
L'alma real, quanto si volge al mondo;
Ed in bel giro accolte
È quì modestia, e che in temprar s'avanza,
Fide compagne omai con lunga usanza.

Per lunga usanza in un bel giro accolte,
Chi lietamente i doni
Raccoglie e sparge, e la real sorella;
E v' è fortezza, a cui si spesse volte
Pon l' ira acuti sproni,
E seco è chi l'acqueta e rende ancella;
E in più soavi tempre
Si vede Amor di rara nube in grembo,
E con lui castità nell' aureo nembo.

Nell' aureo nembo in più soavi tempre
Non stringe e non infiamma,
E non ha foco Amore, e non ha ghiaccio,
E par, che altrove ei si dilegui e stempre;
Tra l' una e l' altra fiamma
È qui dolce misura e dolce laccio;
Onde talor s'affida
Vera clemenza negli aurati seggi,
E quella, che formò l' antiche leggi.

L' antiche leggi, onde talor s'affida
Astrea, che dentro l'alme,
Dal ciel venendo, elegge il primo albergo;
Poi la virtù, ch' in altro cor s'annida,
Talvolta allori e palme
Par che si lasce disdegnando a tergo;
In voi sempre dimora,

E visse giè fra i Cesari e gli Augusti,
E la costanza ha seco i premj giusti.

Co' premj giusti in voi sempre dimora
Quella, ch' è luce e specchio,
E duce e scorta a' più lodati ingegni:
E solto i biondi crini omai s'onora,
Quasi canuto e vecchio,
Il buon consiglio, che mantiene i regni;
Poi cara e nobil coppia,
Che delle cose frali e delle eterne
Le secrete cagioni ancor discerne.

Ancor discerne cara e nobil coppia,
Che ha, dove ascenda e voli,
L' ultimo grado, ove discende, il primo;
E mentre ch' ei l' un vero e l' altro accoppia,
Rinnova spesso i voli
Dall' imo al sommo, o pur dal sommo all' imo,
O pietà santa, o santa
Religione, e più di lucide Orse
Segni lucenti, a chi nel ciel trascorse.

Nel ciel trascorse, o santa
Religione, e tu, che avvolgi e stendi
Catena di splendori, in lei ei prendi.

Per la Duchessa di Ferrara.

Sonetto.

Era la notte, e sotto il manto adorno
Si nascondeano i pargoletti Amori,
Nè giammai nell' insidie i nostri cori
Ebber più dolce offesa e dolce scorno:

E mille vaghi furti insino al giorno
Si ricoprian fra tenebrosi orrori,
E con tremanti e lucidi splendori,
Mille imagini false errando intorno:

Nè il seren puro della bianca Luna
Nube celava, od altro oscuro velo,
Quando alta donna in lieto coro apparve;

Ed illustrò con mille raggi il cielo;
Ma quelle non sparir con l'aura bruna.
Chi vide al sol più fortunate larve?

Alla Duchessa di Ferrara.

Monile.

Nel mar de' vostri onori,
Come sian margherite,
Queste lodi ho raccolte e insieme unite.
Lega il lor filo i cori;
Brevi, ma belle sono,
Picciolo è sì, ma prezioso dono.
Dunque, donna reale,
Di gradirlo vi piaccia,
Perch' io mai non mi stanchi, e mai non taccia.

Dunque, donna immortale,
Se di farne io m' ingegno
Nuovo monile, or non l'aggiate a sdegno:
Perchè di pregio eguale
Non è lucida gemma
A quella, che vi pende, e si l'ingemma;
Nè tra le brine e il gelo,
Ha raggi più lucenti
Stella, che desti gli odorati venti.

Nè tra le brine in cielo
Così l' Alba fiammeggia;
E lei Titone, ella voi sol vagheggia.
E sovra il caro velo

Vi sparge a mille a mille
Minute perle e rugiadose stille,
E pare un lieto Maggio
Fiorir di vaghi gigli
A' vostri piedi, e di bei fior vermigli.

E pare un lieto raggio
Arder ne' bei vostri occhi,
Onde pace e dolcezza e gioja fiocchi.
Occhi, quando erro e caggio,
La vostra chiara luce
M' è scorta graziosa, e nobil duce.
Luci, più bel zaffiro
Non vidi Sol nè Luna;
Deh non vi turbi il tempo, o rea fortuna!

Luci, più bel desiro
Non vide acceso mai
Ad altri così puri onesti rai;
Nè sì mirabil gero
Fe' la vergine Astrea,
Volgendo intorno o Cintia o Citerea.
Occhi, e luci serene,
Occhi, e luci beate,
Più bella via di quella via mostrate.

Occhi, e luci ripiene
Di quel piacere, ond' io
Talor me stesso, e più la terra obblio.
E voi, che le Sirene

Vincete, o casti, o chiari
Soavi accenti, e tranquillete i mari.
E voi, pietosi detti,
Jo per voi cerco a volo
L'un mare e l'altro, e l'uno e l'altro polo.

E voi, pietosi affetti,
In cui l'alma gentile
Fuor si discopre alteramente umile.
E voi, rubini eletti,
D'Amor gioja e tesoro,
Aprite un picciol varco a' messi loro.

Tu, bella mano e bianca,
Fra i tuoi serici stami,
O fra le gemme serba i miei legami.

Tu, bella mano, e stanca
Di tesser gemme ed ostri,
Prendi cortesemente i detti nostri;
E tu lo stil rinfranca,
Se dal seggetto ei perde,
Che la palma e l'alloro a te rinverde;
E non è degno fonte
Di lavar quell' avorio,
Ch' io di lodare e di mirar mi glorio.

E non è degno monte,
Là dove in treccia e in gonna
Facciate d'un bel tronco a voi colonna;
Fure alla bianca fronte,

Ed a' dorati crini
Fanno ombra spesso e lauri e faggi e pini;
E Febo a voi sospende
Il giorno in su l'occaso,
E pare un picciol colle un bel Parnaso.

E Febo a voi discende,
Sprezzando il mare, e in quello
Di vostra gloria ei fa nido più bello.

In lode della Duchessa di Ferrara.

Dialogo.

Licori.

Dimmi, gentil pastore,
Che sei di Febo e delle Muse onore,
Qual donna foi della tua cetra degna?

Aminta.

Quella di voi, che il mio cantar non sdegna,
E che nel petto mio
Di nobil carme inspirerà desio.

Dafne.

Tu, leggiadra Licori, in cui due stelle
D' Amor splendon sì belle,
Che la luce del sol ne riman vinta,
Girale verso Aminta
Così soavi e chiare,
Che indi i tuoi pregi e le sue rime impare.

Licori.

Tu, la cui armonia lusinga e frena
I più rapidi venti,
Soavissima Dafne, anzi Sirena,
Deh fa, che Aminta in sì soavi accenti
Le tue parole intenda,
Che indi il suo canto e le tue lodi apprenda.

Aminta.

Ninfe, oimè! provvedete,
Che in vece di cantar non mi consumi;
Misero! ben sapete,
Che in bella donna le parole e i lumi
Spirano fuoco e fiamme,
E già par che m' infiamme.

Dafne.

Speri tu dunque onor dalla tua cetra,
S' Amor non te l' impetra?
O come fia il tuo stil languido e roco
Senza amoroso foco!

Aminta.

Bene è folle colui,
Che di se piange per cantar d'altrui.

Licori.

Non è si crudo Amor, come tu il fai.

Aminta.

Anzi più crudo assai
D' ogni mar, d' ogni mostro.

Dafne.

Così parli del nostro
Fonte de' bei desiri?

Aminta.

Nido d'aspri martiri.

Licori.

Padre d' ogni bontade.

Aminta.

Figlio di vanitade.

Dafne.

Senza cui non si sa, che sia contento.

Aminta.

Solo per cui si prova ogni tormento.
Lungi sia dal mio petto
Il suo fero diletto.

Licori.

Aminta, odi il mie detto:
O quante gusterai dolcezze, o quante,
Se tu divieni amante!

Aminta.

Cessate omai, ministre invide e rie
Non d'Amor, ma di Morte,
E delle pene mie:
Qui vaghezza v'ha scorte,
Non della cetra mia, ma del mio pianto,
E per non lagrimar fo fine al canto.

Dafne. Licori.

O come mal nascondi i pensier tuoi!
Tu fingi, che odio e tema
D'Amor l'alma ti prema,
Per non cantar di moi;
E però verso il ciel spiegando l'ali,
Prendi per scorta una celeste idea,
E con noi cunta qui la nostra Dea.

Aminta.

Cantiam la nostra Dea.

Aminta. Licori.

Cantiam la Dea, che dai celesti cori
Portò l'altero e non più visto esempio
Di beltà, di valor, degna di tempio
E d'immortali onori
Assai più di Minerva o Citerea.

Aminta.

Cantiam la nostra Dea.

Aminta. Dafne.

Cantiam l'altra regina,
Nostro ben, nostra gloria, e nostra duce
In cui tanta del cielo e sì divina
Grazia splende e riluce,
Che a Dio ne scorge in lei mirando e bea.

Aminta.

Cantiam la nostra Dea.

Aminta. Licori. Dafne.

Lucida perla, a cui fu conca il cielo,
E tu di lui tesoro,
Tu pria con luminoso alto decoro
Di Dio fregiasti la corona e il regno;
Poi sul Mincio prendesti umano velo;
Ora il più ricco pegno

Del re de' fiumi, e nostra gloria sei,
E sarai madre ancor di semidei:
Oda il ciel questi voti.
E tu nel canto, di tua gloria indegno,
Gradisci i cor devoti;
Che son nel ver troppo sublimi some
L' ergere al ciel di Margherita il nome.

Rappresentazione.

Per la Duchessa di Ferrara.

Noi siam tra queste selve
Ninfe leggiadre e belle,
E siam dive del cielo e chiare stelle;
E qui cantiamo all' ombra
Degli abeti e de' faggi;
Là su tra mille raggi
Di pura luce, e d' ogni orror disgombra,
E qui balliam tra fior purpurei e gialli,
Altrove fra zaffiri e su i cristalli.

Alla Duchessa di Ferrara.

Sonetto.

Voi, che passate, e su la destra sponda
Del re de' fiumi udite i mesti accenti,
Che frenar ponno il Po, quetare i venti,
E fare al corso altrui l'aura seconda:

Non è Sirena usa a celar nell' onda
Quel, che ha di fera, a male accorte genti;
Ma un' angioletta, ch' i suoi raggi ardenti
Sotto velo mortal par che nasconda.

La real Margherita in ciel le stelle
Suole arrestar con l'armonia celeste:
Fermate il volo omai de' pronti remi;

Che meraviglia assai minor vedreste
Delle sembianze graziose e belle,
Cercando gli Indi e gli Etiopi estremi.

Corona,

Alla Duchessa di Ferrara.

Sonetto I.

Era piena l'Italia, e pieno il mondo
Dell' onor de' vostri avi, e presi i regni,
Vinta l'invidia, e venti i feri sdegni,
E gia serva la terra, e il ciel secondo.

E per sì largo mare, e si profondo,
Oltra tutte le mete, e tutti i segni;
Stanche le vele degli umani ingegni
Più, che Atlante non fu dal grave pondo:

Quando fra noi discesa, alma celeste,
Qual peregrin, che preziosi odori
E care merci in oriente accoglia,

Scopriste i fregi e le bellezze oneste,
Che sono eterni in ciel fregi e tesori,
E tesoro mortal la bella spoglia.

Corona.

Sonetto II.

E tesoro mortal la bella spoglia,
E sen gloria natura, ovunque il mostri
Per maraviglia a voi, stellanti chiostri,
Pur che un bel velo si rimova e toglia:

E quel dolce splendor, che l'alme invoglia,
E i bei lumi, e le grazie e i doni vostri
Rinchiude quì fra gemme e perle ed ostri,
Acciò che perdo Amore, e non si doglia:

E in questa bianca neve, e in queste brine
Estingua le sue fiamme, e le raccenda
Poi di questi occhi nel soave foco:

E tessa i nodi suoi di questo crine,
Da questa fronte le sue leggi ei prenda,
Faccia la sua prigione in questo loco.

Corona.

Sonetto III.

Faccia la sua prigione in questo loco
L'anima peregrina, anzi la reggia,
Dov' ella sforza Amore, e signoreggia,
E prende il fato, e la fortuna in gioco:

E in queste luci, ch' io temendo invoco,
Quando turbato il ciel tuona e lampeggia,
Si mostri la pietate, e quì si veggia,
Che sdegno contra lei val nulla o poco:

Quì sieda maestate, e quì sfaville
Seco la gloria, e quì l'onore avvampi,
Che a lui, che solo il dà, si volge e riede;

Perchè fra si lucenti alme faville,
Fra si maravigliosi e chiari lampi
Ha fatta ogni virtù felice sede.

Corona.

Sonetto IV.

Ha fatta ogni virtù felice sede
In questo petto; e in questa nobil alma
Ha stabil regno Astrea lucida ed alma,
E quella, che alto intende, e lunge vede;

E trion fali spoglie, e care prede
Fortezza e castitate, alloro e palma,
E sovra la terrena e nobil salma
La speme vola, e l' animosa fede.

E trascorrendo il ciel di cerchio in cerchio,
Mira tutte le stelle, e tutti i lumi,
Dove nel bel sereno ognor s' aggiorna.

Nè vano affetto, o desiar soverchio
Le adombra il vero sol con ombre e fumi,
Mentre allo specchio se medesma odorna.

Corona.

V. Sonnetto.

Mentre allo specchio se medesma adorna,
In cui sempre riluce in più sembianti,
Arde e fiammeggia tra felici amanti
L' anima bella, e lieta in ciel soggiorna.

Così nel suo principio ella ritorna
Sovra le torte vie de' sette erranti:
Nè stima, che la gloria in terra il canti,
Nè gli alti suoi pensieri il suon distorna.

Che angelica armonia, divina tromba
Par, che l' accesa mente, e il cor l' ingombri,
Tal che le nostre lodi ha quasi a scerno.

Pure intanto colei poggia e rimbomba,
E quasi avvien, che sotto l' ali adombri
Ambo gli imperi, e quanto io miro e scerno.

Corona.

Sonetto VI.

Ambo gli imperi, e quanto io miro e scerno,
Empie la gloria, e quanto occulto giacque,
Dove di Menfi e di Babel si tacque
L' antica fama, e quosi il grido eterno.

E' pare il sol più ratto a mezzo il verno,
Dove la beltà vostre alberga e nacque:
E s' ode in tutti i venti, e in tutte le acque
Quel, ch' io poi scrivo nel mio core interno.

O voi, che sete sovra l' onde Caspe,
O su le Rosse, o dove il mar si varca
Presso alle Sirti, o Mori ed Indi adusti:

Udite or, come i ricchi stami inaspe,
E preziosi la benigna Parca
Alla nipote di famosi Augusti.

Corona.

Sonetto VII.

Alla nipote di famosi Augusti,
E' d'alti duci incoronata d' auro,
Parnaso inchini ogni suo colto lauro,
Onde il doppio valore ha premj giusti.

E voi, d'umano ardir confini angusti,
Abila e Calpe, e tu, sublime Tauro,
E tu, padre Appennin, tu vecchio Mauro,
E voi sepolcri de fratelli ingiusti;

E voi, che foste già superbe strade
D' andare al cielo, Pelia, Olimpo, ed Ossa,
Strade fallaci, e mal sicure agli empj,

Che assai più belle, ove non erra o cade
Altissima umiltà, sicura possa,
Fece le vie tra i nuovi altari e i tempj.

Corona.

Sonetto VIII.

Fece le vie tra i nuovi altari e i tempj
D' Eleonora la pudica figlia:
Altrui refugio e scampo, e maraviglia
E grazia tua, signor, che lei n' adempi.

Ed or non porge men lodati esempj
E nel volto, e negli occhi, e nelle ciglia,
Vera angioletta, e vera Dea somiglia:
O per lei sola avventurosi tempi!

O fortunati alberghi! ove comparte
L' ore, i pensieri, le parole, e il riso,
Ove spazia, ove scherza, ove s'asside;

Ove legge si dotte e pure carte,
Ed apre co' begli occhi il paradiso
La casta nuora dell' invitto Alcide.

Corona.

Sonetto IX.

La casta nuora dell' invitto Alcide
Con onestate e cortesia dimora,
Dove altra Elisa già d'altra Eleonora,
Come raggio del sol partir si vide.

E qui col grande Alfonso orna e divide
L' opre, congiunge l' alme, Italia onora,
Che v' appoggiava, e che v' appoggia ancora
L' altezza e il nome, e il ciel benigno arride:

E delle nuove e dell' antiche donne
Del real sangue, e de' lor pregi illustri
Tante memorie, e tante lodi ascolta.

Ma questa, e i simolacri e le colonne,
E il gran corso de' secoli e de lustri
Par, che men curi, in guisa al cielo è voltà.

Corona.

Sonetto X.

Par, che men curi, in guisa al cielo è volta,
Non solo gemme ed or, metalli e marmi,
Ma i soavi concenti, e i vaghi carmi,
Per cui sfavilla ancor lingua sepolta.

Così canta la gloria, ovunque è colta
La terra, e i vostri eroi passar con l'armi,
E con gli armati legni, e invano alzarmi,
Jo tenterei, dove già sete acolta.

Sete d'eternità nell'ampio grembo
Fatta immortal, mentre il mortal v'involve,
Vinta la morte ne' suoi regni stessi:

Ove non turba il ciel procella o nembo,
Nè vento porta la Minuta polve;
Ove non par, che cigno ancor s'appressi.

Corona.

Sonetto XI.

Ove non par, che che cigno ancor s' appressi,
Vanno l' aquile vostre, e il vostro nome,
Ch' empieria mille Atene e mille Rome,
Mille Pegasi de gran peso oppressi.

E s' altri in fior dipinti, o in selce impressi,
Le stelle son dorati segni, e come
Lettre di margherita, e l'auree chiome
Più belle assai de' crini al ciel promessi.

E già mi par, che alla serena fronte
Nuovi lumi ei produca, e nuovi raggi,
E ne faccia Boote aurea corona,

Perchè non caggia mai dall' orizzonte;
Ma quei lucenti e rapidi viaggi
Miri l' Europa, e il mar, che in lei risuona.

Corona.

Sonetto XII.

Miri l' Europa, e il mar, che in lei risuona,
L'altere maraviglie, o vaghe stelle,
O pur sian fregi, e lucide facelle
Dell' ardente virtù, ch' infiamma e sprona.

O nube, che circonda ed incorona
D' ascosa luce alme leggiadre e belle:
O santo messaggier fra queste e quelle,
Che vien da lui, che le cosparge e dona.

Cosi gli anni felici a' vostri merti
Siano eguali fra voi, spirto sublime;
Ma qui manca lo stile, e non l'ascondo.

E numeri di voi più degni e certi
Ha solo il cielo, e dell' antiche rimo
È già piena l' Italia, e pieno il mondo.

A Marfisa D'Este.

Madrigale.

Portano l'altre il velo,
Voi le chiome dorate
Forse per alterezza al Sol mostrate.
Ma s'a sdegno prendete
Ogni esempio terreno,
Con alti esempj il ciel vi muova almeno.
L'Alba col vel vedete;
Ha il suo la Dea di Delo;
E l'Iri il suo colora anco nel cielo.

Nelle mozze di Marfisa d' Este.

Canzone.

Già il notturno sereno
Di vaga luce indora
La stella, che d' Amor scintilla e splende;
E rugiadosa il seno,
I crin stillanti allora
Spiega la notte, e il ricchio vel distende;
Ed Imeneo già scende,
Trattando l' aria e i venti
Con le dorate piume;
E mentre sparge il lume
Dell' aurea face in mille raggi ardenti,
Destro il ciel gli si gira,
E gli arride la terra, e l' aura spira.

Ardon le piagge e l'onde
Di legittimo foco
Al lampeggiar delle celesti faci;
S' ode tra fironde e fronde,
Qual di colombe, un roco
Dolce interrotto mormorar di baci:
E con nodi tenaci
L'edera il tronco abbraccia;
E circondan le viti

Gli infecondi mariti;
Nè in tana o in nido è chi solingo giaccia;
Ed in spelonca e in bosco
Lascian l'ira i leoni, i serpi il tosco.

O Dio, tu pur congiungi
All' opre della vita
Sotto giogo di fè concordi amanti;
E poi risani ed ungi
Di mele ogni ferita,
Si che stilla per gli occhi in dolci pianti,
Tu, che d'unir ti vanti
Dentro un' istesso petto,
Pensier casti e lascivi,
E lusinghieri e schivi
Rendi i vaghi sembianti e il vago aspetto;
Tu sei, che pungi il core,
In cui spuntò le sue quadrella Amore.

Questa bella guerriera,
Che o contra Amor s'accinga,
O per lui cinga l'arme, è vincitrice,
Dall' amorosa schiera
Lunge sen va solinga,
E scompagnata in duisa di Fenice;
Però ch' a lui non lice
Frenarla, e si contenta,

S'ella lalor si sdegna,
Di seguir l'alta insegna,
Si che altrui piaghi, e piaga in se non senta;
Ma non s'agguagli teco
Fanciul nato di furto, ignudo e cieco.

Santo Imeneo, deh guarda
L'amante, a cui non cale
D'altro dilletto; ed odi omai la voce,
Che l'ombra lenta e tarda,
E chiama te senza ale,
Pigro cursor dietro a cursor veloce:
E qual destrier feroce,
Che l'ardente disdegno
In fumo accolto spiri,
E il fren morda, e s'aggiri,
E di canora tromba aspetti il segno;
Tale ci par, che s'accenda,
E il dolce invito di battaglia attenda.

Già veggio e sento, o parmi
Sonar lo strale e l'arco
E chiara fiammeggiar l'aurea facella:
Ecco punta è dall' armi,
Quasi cervetta al varco,
E già sente costei fiamma novella;
Ma talvolta ribella

Si mostra nel sembiante,
E vaga e retrosetta
Minaccia, e insieme alletta,
Or di guerriera in atto ed or d'amante
E in un dubbia e confusa,
Fra vergogna e desir brama e ricusa.

Va fra gli sdegni, ed osa,
Pudico amante, alfine
Pietosa fia questa beltà crudele:
Si coglie intatta rosa
Fra le pungenti spine,
E fra i morsi dell' api il dolce mele;
E bencchè asconda e cele
Sue voglie, e ti contrasti,
Rapisci; più graditi
Sono i baci rapiti,
Tanto soave più, quanto più casti;
Non cessar, finchè il sangue
Si versa, e vinta ella sospiro e langue.

Sacra un lieto trofeo
Del bel cinto disciolto,
E dell' altre sue spoglie in questa parte;
E i giochi ad Imeneo
Rinnova in nodi accolto,
Più bei di quei, che unir Ciprigna e Marte;

Perchè se Febo in parte
Il vero a me discopre,
Dal bel grembo fecondo
Figli verranno al mondo,
Per cui rinnoveransi i nomi, e l' opre,
Famose in pace e in guerra,
Di quei, che ornano il cielo, ornan la terra.

Ma ecco in oriente
Appar la stella amica,
Che a noi la nova e chiara luce apporta:
Facciasi a questa ardente
Lusinghiera fatica
Tregua, che a pugna invita e riconforta;
E la fanciulla accorta
Gli occhi tremanti abbassi;
E su l' amato fianco
Appoggi il capo stanco:
Versi fiori Imeneo su i membri lassi;
E temprino gli ardori
Con le penne dipinte i vaghi Amori.

Canzone, i chiari ingegni
Sveglia in questa famosa antica sponda,
Che debil voce alta armonia seconda.

A Marfisa D'Este.

Sonetto.

Questa leggiadra e gloriosa donna,
Di nome altero, e di pensier non crudo,
Non ha per arme già lancia nè scudo,
Ma trionfa e combatte in treccia e in gonna.

Ed imperiosa d'ogni cor s'indonna
Con la man bella, e col bel capo ignudo
Del caro velo, onde fra me conchiudo,
Ch' ella sia di valor salda colonna.

Pure inerme non è, ma il casto petto,
Lo qual si prende il vano amore a scherno,
Copre d'un lucidissimo diamante.

Or chi ritrar lo puote all' occhio interno?
Qual fabro umano a divina opra eletto
D' assomigliare il fia, che si vante?

La Testudine.

Nelle Nozze di Virginia De' Medici.

Ballata.

Mentre per farvi onore
Il Po sen corre a voi con cento fiumi,
E il ciel con mille lumi,
E vola a voi con mille Amori Amore:

Lascia Imeneo Permesso e i sacri monti;
Lascian seco Ippocrene
Nove sorelle, e seggi ombrosi e foschi,
E tra queste isolette, e questi boschi
Muse, Ninfe e Sirene,
Cigni, usignuoli hanno le rive e i fonti;
Ma sola a quel tenore
Ne' miei passi, e nel suono,
Jo tarda e muta sono,
Colpa della natura, e mio dolore.

Pur così lenta Amor mi guida, e scorge
Entro al mio albergo chiusa,
S'io ne son degna, per baciarvi il piede;
E s'al pigro silenzio altri non crede,
Parli per me la Musa,
Che a voi, donna real, s'inchina o sorge
Ma se l'opre dal core

Alcun misura e stima,
Nel mio venir son prima
Vinte le più veloci e più canore.

Dunque il vostro favore
Or faccia a' casti piè, non solo in marmi,
Ma ritrarre in bei carmi
La mia guardia fedele, e il suo valore.

Primavera.

A Virginia de' Medici.

Ballata.

O Primavera, in giovenil sembiante
Tu Virginia somigli
Co' tuoi candidi fiori, e co' vermigli,

Ma non n'hai tanti in ramo, o tante fronde
Da fare a lei corona,
Quante virtù nel suo bel petto asconde,
E scopre, ove ragiona,
Tal che de' proprj merti or s' incorona;
E fian l' opre e i consiglj
Matturi frutti: intanto ha rose e gigli.

E tu de' verdi allori
L' accogli intanto, e de' suoi faggi all' ombra,
Ove son quasi augei dipinti Amori;
Ma un solo il cor l' ingombra,
Si che ogni altro pensier da lei disgombra;
Non come augel, che pigli,
E poscia ancida coi rapaci artigli.

BSB Bayerische StaatsBibliothek
MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Münch, Ernst Hermann Joseph,

Renea von Este und ihre Töchter: Anna von Guise, Lukrezia von Urbino und Leonore von Este

Bd.: 2

Aachen [u.a.] (1833)
Ital. 326 mb-1/2
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10078918-5